

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 13 AVRIL, À DIX HUIT HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 7 avril 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, M. HAYAR, Mme NED, M. GELARDIN, M. BOREL-MATHURIN, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MELONE par Mme COURTOIS, M. NICOLAS par Mme LE JEAN, M. RUPP par Mme SAUVEY, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme NED, Mme DANWILY par M. GELARDIN, Mme CLISSON-RUSEK par Mme FERNAND-DETRIE, Mme AWONO par M. HAYAR, Mme ANDRIEUX par Mme SPIERS, M. DEL par Mme BROUTIN, Mme MAURICE par M. BONAZZI

ETAIT ABSENTE :

Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 32

M. NICOLAS, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 15 et révoque son pouvoir
M. MELONE, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 17 et révoque son pouvoir
Mme AWONO, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 18 et révoque son pouvoir
M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 27
M. RUPP, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 28 et révoque son pouvoir
M. LACOIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 31
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 55 et révoque son pouvoir

Mme BARBAUT quitte la séance à 22 heures 43 et donne pouvoir à M. EL GHARIB
M. SIMONIN quitte la séance à 23 heures 49

oooooooooooo

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

oooooooooooo

Monsieur le Maire : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux d'accueillir les conseillers et les Réginauburgiens, pour la première fois de cette mandature 2020-2026, dans notre salle du Conseil Municipal.

Le Conseil sera long, et je m'en excuse, il y a beaucoup de points importants à l'ordre du jour. Une interruption est prévue entre 22 et 23h.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.
Monsieur Joseph HAYAR se porte candidat.

M. BONAZZI : Monsieur le Maire, je remarque que vous n'avez pas le quorum si on s'en va.

Monsieur le Maire : Le quorum est encore à un tiers, jusqu'au 1^{er} juillet, et nous sommes plus de 12. Beaucoup d'élus sont en retard pour l'instant, mais le quorum est de 12, sinon je n'aurais pas démarré Monsieur BONAZZI.

Est-ce qu'il y a un autre candidat pour être secrétaire de séance ? Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que Monsieur HAYAR soit secrétaire de séance ? Personne ne s'oppose, donc je propose que Monsieur HAYAR soit secrétaire de séance et je lui demande d'effectuer l'appel nominal, selon l'ordre du tableau, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Je considère que le quorum est atteint et que le Conseil peut démarrer.

oooooooooooooooo

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2022

Monsieur le Maire : Le point suivant de l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2022. Nous n'avons pas reçu de remarques. Y a-t-il des remarques en séance ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. C'est plutôt une remarque sur votre propos liminaire. Vous avez dit d'un air détaché « le Conseil d'aujourd'hui sera très long et je m'en excuse ». En vérité, c'est une construction que vous avez organisée depuis le début de votre mandat, en réduisant le nombre de Conseils et en réduisant, en passant, le nombre de commissions. Dans les commissions, vous avez voulu nous vendre ça en disant qu'il y aurait plus de sujets et donc de meilleurs dialogues ; en vérité, il y a tout simplement moins de commissions, moins de dialogues et des sujets qui sont évincés ou traités de façon saucissonnée. Par exemple, il y a eu plusieurs commissions et aucune de ces commissions n'a abordé le sujet de la Faïencerie dans son entier, donc c'est un vrai problème.

D'autre part, je fais une remarque d'ordre politique. Dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, Monsieur SIMONIN est cité à l'occasion d'un point ; vous nous avez fait passer une lettre qui définissait le fait que vous le sortiez de votre liste. Monsieur SIMONIN, lui, publie le fait que ses idées sont les mêmes depuis qu'il a été choisi sur cette liste. Ça veut dire que vous avez sur votre liste, réputée liste centriste, quelqu'un d'extrême droite depuis l'origine, qui est raciste, xénophobe etc. Donc, il y avait tromperie dans l'ensemble de la liste, parce que jamais ceci n'a été dit. De plus, lors de votre discours de dimanche soir sur le bilan du 1^{er} tour, vous avez simplement cité le fait que les électeurs français auraient le choix entre le progrès et l'obscurantisme, ce n'est pas textuellement mais le mot progrès y était. Ce que vous n'avez pas dit dans les faits qui sont notoires, sur les résultats de Bourg-la-Reine, c'est que l'extrême droite a doublé en pourcentage à Bourg-la-Reine, c'est un fait tout à fait majeur. Jusqu'aujourd'hui, à tous les votes, le Maire, qui était précédemment Monsieur CHEVREAU et vous ensuite dit « Oh, mais Bourg-la-Reine, c'est très bien et on a peu d'extrême droite, bravo, bravo ». Cette fois-ci, on est passé de l'ordre de 5-6 % à près de 15 points. Et je vous en veux parce que vous n'avez pas noté le fait ; et, l'extrême droite, vous l'avez accueillie dans votre propre liste. Et, aujourd'hui, vous ne faites même pas mention du phénomène d'exclusion de SIMONIN qui, par ailleurs, n'a jamais rien fait, ça ce sont d'autres conseillers de cette équipe qui le disent, ce qui veut dire aussi que quand vos propres élus ne sont pas là, ce n'est pas grave.

Et je cite un deuxième cas, dans le Conseil Municipal, il y a quelqu'un qui est dans la liste, la seule manière de la voir, c'est de trouver sa photo sur le site de la Mairie, Flavia CANCIANI. Elle n'est jamais venue, à l'oral elle dit qu'elle a démissionné, elle n'a jamais été remplacée. A quoi servent les élus de

vosre majorité ? Pour certains, ils ont des idées nauséabondes et les répandent ; et pour d'autres, ils ne sont pas là et vous ne faites rien. Quelqu'un qui pense le contraire de vous ou quelqu'un qui ne fait rien, si vous croyez à la représentativité de votre liste, ils doivent être exclus de votre groupe pour l'un, et pour l'autre démissionnée officiellement et remplacée.

De la même façon, et c'est pour ça que je fais un lien, ces Conseils Municipaux qui vont durer jusqu'à 2 heures du matin et on nous dit « écoutez, ce n'est pas grave, faites l'effort, etc. », avec la moitié de vos colistiers qui ne sont pas là au début, parce qu'il y a des embouteillages alors que vous avez avancé à 18h00, c'est-à-dire une heure, effectivement, qui n'est pas compatible avec les horaires des gens qui travaillent, c'est aussi mépriser la représentation et le Conseil Municipal. Ces ordres du jour, qui sont infinis, avec au moins deux thèmes qui vont faire énormément réagir, et ce n'est pas pour rien qu'il y a du public aujourd'hui, la fiscalité et Faïencerie. Le thème de la Faïencerie en particulier n'est jamais apparu à l'ordre du jour depuis deux ans, on vous l'a dit plusieurs fois et vous ne l'avez jamais reconnu. Aujourd'hui, vous le passez de façon saucissonnée et on va en parler longtemps et pour certains, avec énergie je pense. Voilà mon propos préliminaire, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Tout d'abord, je vous ai écrit que j'avais effectivement exclu Monsieur SIMONIN de la majorité, c'est extrêmement clair à ce niveau-là. Je ne pouvais pas savoir qu'il allait soutenir un candidat d'extrême droite.

Ensuite, sur les résultats aux élections municipales, effectivement, l'extrême droite a plus d'importance qu'avant, elle a beaucoup moins d'importance qu'en France, je rappelle aussi que le parti écologiste a fait un résultat lamentable sur Bourg-la-Reine.

D'autre part, pour le projet Faïencerie, je vous ai proposé de faire un Conseil Municipal privé pour expliquer ensemble, vous m'avez dit « non, il faut que le public soit là ». Aujourd'hui ça sera le cas.

M. BONAZZI : Excusez-moi, et la conseillère municipale fantôme ?

Monsieur le Maire : Non, je vous ai donné la parole, j'ai répondu, on ne reprend pas la parole.

On en est au niveau du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février, je comprends qu'il n'y a pas eu de remarques, donc je vous propose d'approuver ce procès-verbal.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

FAIENCERIE

Rapporteur : Patrick DONATH

3. Approbation du lancement d'une procédure de conception-réalisation, avec détermination des modalités pratiques organisationnelles, pour la construction d'un super-équipement scolaire et sportif ainsi que l'aménagement d'un parc dans l'EcoQuartier Faïencerie

Monsieur le Maire présente le rapport

La commune de Bourg-la-Reine est propriétaire d'un vaste terrain de plus de 2 ha situé au nord du centre-ville. Ce site comporte un groupe scolaire avec un centre de loisirs, une crèche, un gymnase, un pavillon démoli (cet espace accueille de manière temporaire une serre et une prairie fleurie), un espace de stockage, des espaces verts et des espaces de circulation. Un terrain anciennement occupé par les services de la CPAM et appartenant à l'EPFIF, est contigu à ce site et offre une superficie de plus de 2 000 m².

La Ville souhaite requalifier ce secteur, composé majoritairement de bâtiments vieillissants, non réhabilitables, et offrant un fort potentiel paysager et urbain à la jonction des quartiers centraux et des

secteurs pavillonnaires et que, dans cette optique, elle a proposé ce site lors du second appel à projets « Inventons la Métropole » en 2018 – 2019.

Le projet lauréat a été désigné en juin 2019. L'équipe de Altarea Cogedim a emporté cet appel à projets. Le projet lauréat comporte une partie publique à l'est et une partie privée à l'ouest du site, qui sera cédée à Altarea Cogedim.

L'esprit du projet est la réalisation d'un « campus de l'enfance » au sein d'un EcoQuartier.

La partie publique sera concernée par la construction d'un superéquipement qui regroupera un nouveau groupe scolaire et un gymnase, en partie est du terrain, et permettra la création d'un parc. L'actuel bâtiment scolaire sera démoli, une allée piétonne traversera l'ensemble de l'îlot d'est en ouest et rejoindra la rue Jean-Roger Thorelle au nord, et une seconde traversée piétonne permettra de rejoindre la rue de la Bièvre.

Le futur équipement offrira 25 classes. Il proposera davantage de surfaces et sera moderne, fonctionnel et adapté aux usages et pédagogies actuels. Des liens pourront être créés avec le parc et la réflexion sur la mise en place de « cour oasis » ainsi qu'une forte ambition environnementale inscrivent cette nouvelle école dans les grands enjeux de demain.

Une étude de faisabilité et de programmation a été confiée et réalisée par le Cabinet COS, en groupement avec la société A et cetera Aetc et que la société OXALIS (Switch) a pris en charge le volet environnemental.

Le montant total des travaux pour la partie relevant de la compétence de la Commune est estimé à environ 23 700 000 € HT hors dépollution, hors aléa, en ce compris 690 000 € HT de mobilier et de signalétique.

L'approbation du programme fonctionnel, technique et environnemental est soumise à ce même Conseil Municipal.

Le groupe scolaire actuel restera en fonctionnement pendant la construction du super équipement, et le chantier aura lieu en site occupé : l'objectif est par conséquent un temps de chantier optimisé.

Les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, doublée d'une crise économique, renforcées par les effets néfastes du conflit armé se déroulant en Ukraine, débouchant sur des tensions importantes sur les prix, de sérieux risques de faillites d'entreprises et de pénuries de matériaux de construction, rendent indispensable de recourir à un mode de dévolution garantissant un prix global, "tout en un", permettant à la Commune de mieux maîtriser les coûts, et de disposer d'un groupement titulaire gérant lui-même les éventuelles défaillances d'entreprises au sein du groupement et les aléas financiers.

Le seul mode de dévolution prévu par le Code de la commande publique, permettant de disposer d'un prix global contractualisé avec un groupement d'entreprises, solidairement responsables, réside dans les marchés globaux de conception-réalisation, définis aux articles L. 2171-2, R. 2171-1 et autres du Code de la Commande Publique.

La conception-réalisation permet également aux petites et moyennes entreprises de participer à l'exécution d'un tel marché global, puisque le Code de la commande publique impose une proportion minimale de telles entreprises représentées au sein dudit groupement.

L'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage est rendue nécessaire par la volonté de construire un bâtiment neuf dépassant la réglementation thermique en vigueur.

En effet, ce super équipement et ce parc, s'inscrivent dans une volonté claire de la commune de l'ériger en exemplarité environnementale, qui se traduira notamment par un effort important en termes d'efficacité énergétique de l'ouvrage, une volonté de construire un bâtiment bas carbone et biosourcé, des exigences élevées quant à la gestion de l'eau et la biodiversité, et une inscription dans la démarche BDF (Bâtiment Durable Francilien), le tout dans le premier EcoQuartier de la Ville.

Les conditions sont donc réunies pour recourir à la conception-réalisation.

Le marché global de conception-réalisation contiendra par définition des prestations de conception : les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique permettent de recourir, dans ce cas, à une procédure avec négociation.

Cette procédure avec négociation permettra d'affiner les termes architecturaux, financiers et de fonctionnalités des projets proposés par les candidats, afin de répondre pleinement aux exigences performancielles de la Commune. Il convient donc de mettre en oeuvre cette procédure définie par le Code.

Au regard des caractéristiques du projet et la réglementation existante, le recours à la procédure avec négociation (art. L. 2124-3 du Code de la Commande Publique) pour un marché global de conception-réalisation (art. L. 2171-2 du Code de la Commande Publique) est donc opportune.

Dans le cadre de cette procédure, une première phase de sélection des candidatures aura lieu ; trois équipes au moins seront ainsi présélectionnées pour déposer dans un second temps une offre comprenant des planches et une remise de prestations significatives. La réglementation impose l'indemnisation de ces prestations sous la forme d'un coût estimé des études à effectuer, affecté d'un abattement de 20 %. Ce montant est ainsi de environ 285 000 euros HT par équipe présélectionnée pour déposer une offre.

Cette procédure nécessite l'intervention d'un jury, ayant pour rôle d'émettre un avis motivé sur le choix des candidats et d'établir un classement des projets, qui est défini comme étant composé des membres élus titulaires ou suppléants de la Commission d'appel d'offres, et d'au moins un tiers de personnes possédant l'une des qualifications professionnelles exigées pour participer à la consultation.

Il convient de désigner nominativement des membres titulaires pour ce tiers de personnes qualifiées.

Les personnes qualifiées, extérieures à la Commune, qui participeront de manière effective à une réunion du jury, ont vocation à être indemnisées.

A l'issue du processus de passation, une négociation peut être engagée conformément à la procédure avec négociation définie par le Code de la Commande Publique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le lancement d'une procédure avec négociation pour un marché global en conception-réalisation pour cette opération de travaux.*
- d'approuver la composition du jury, avec voix délibérative, comme suit : le Maire, Président du jury, les membres élus de la commission d'appel d'offres, des personnes ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du marché global de conception-réalisation, un tiers du jury au moins possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer à la consultation. Le comptable public ainsi que le représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes pourront être invités à assister aux séances du jury avec voix consultative.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner les membres du jury autres que les membres élus de la commission d'appel d'offres.*
- de fixer le montant de la prime versée à chaque candidat admis à concourir et ayant remis des prestations à raison de 285 000 HT maximum.*
- d'établir l'indemnisation forfaitaire des personnes qualifiées du jury, possédant l'une des qualifications professionnelles exigées pour participer à la consultation, à 350 euros hors taxes par demi-journée de participation effective à une réunion du jury, dès lors que ces personnes en font la demande.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner au moins trois équipes candidates admises à remettre une offre, après avis du jury, dans les conditions définies par la réglementation.*

- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le marché de conception-réalisation dans le cadre de la procédure avec négociation définie par le Code de la commande publique.

Monsieur le Maire : Je vais proposer une suspension de séance, de 5 à 10 minutes maximum, pour que le représentant du CSU fasse état des conclusions du CSU.

Suspension de séance à 18h54

Reprise de séance à 19 heures.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je clos cette interruption de séance pour que les conseillers puissent poser les questions et qu'on puisse y répondre. Qui demande la parole ? Monsieur HAYAR, Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI, Monsieur BOREL-MATHURIN, Monsieur HAUSEUX et Madame BROUTIN.

M. HAYAR : Monsieur le Maire, merci pour cette présentation. J'entends bien l'avis positif du CSU avec qui, en plus, j'ai eu l'occasion de parler dimanche dernier longuement, par hasard, à la suite de la tenue d'un bureau de vote. Je suis particulièrement heureux de la façon dont les usagers ont été inclus. On ne peut pas donner satisfaction à tout le monde, mais ce projet de grande ampleur, je pense que les remarques, surtout des parents d'élèves ont été prises en compte. Il y a quand même un bémol, c'est le déplacement de la crèche dans la partie privée. Je comprends que cette adaptation est réalisée pour satisfaire les parents d'élèves et beaucoup de monde, ça induit un manque de places dans le groupe scolaire et ça nécessite un équilibre, mais je regrette quand même que cette crèche soit déplacée ailleurs. Il faut qu'on avance sur le projet, donc je voterai pour ce projet-là.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HAYAR. La parole est à Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Au départ, les seuls besoins qu'on avait c'était la rénovation de l'école. A partir de la rénovation de l'école, on se retrouve avec des logements supplémentaires, une densification supplémentaire de la Ville. Sur les logements sociaux, vous ne dites pas quel type de logements sociaux, parce qu'en fonction du type de logements sociaux, on aura une population A, une population B ou une population C. Moi, je suis plutôt attaché aux catégories les plus basses, c'est-à-dire le PLAI (ndlr : prêt locatif aidé d'intégration), et ça on ne sait pas combien il y en aura. On a aussi l'immeuble de l'ancienne Sécurité Sociale, qui pouvait parfaitement être réhabilité en logements, et ça, on ne le fait pas. Par ailleurs, le fait de réunir les usagers et les voisins d'un projet est quelque chose de bien. Néanmoins, ce genre de projet fait partie d'un ensemble qui dépasse largement les usagers, les voisins. Par exemple, continuer à faire des logements dans une ville comme Bourg-la-Reine et continuer à faire des bureaux à la Défense, c'est un scandale, ça remplit les poches de la droite qui tient la Défense, et oblige les communes comme la nôtre à faire les logements, sans compter les cabinets occultes qui orientent les décisions. A Bourg-la-Reine, ce dont on a besoin c'est de travail, parce que la population active à Bourg-la-Reine est largement supérieure aux emplois disponibles contrairement à Paris, où tous les matins, des millions de gens vont travailler pour d'autres villes. Quand vous dites, Monsieur le Maire, que sur l'énergie « on est prescripteur mais on ne choisit pas ». Là je ne comprends pas bien, l'idée c'est zéro CO2. Et quand on parle de bas carbone ça ne veut pas dire zéro, ça veut dire un peu de CO2. Combien ? On ne le sait pas. Si les riverains prennent une chaufferie, bois ou biomasse, combien de camions, par semaine, pour venir apporter tout ce qu'il faut pour que ça tourne ? Les riverains, ils le savent ? On leur a dit ? Parce que les beaux trucs écolos à 2 balles, c'est bien, mais ensuite, les gênes, qui les a ? Une ville comme Bourg-la-Reine doit être une ville un peu comme pour le glyphosate, zéro glyphosate à Bourg-la-Reine ! Vous avez voté, zéro glyphosate. Par contre, zéro CO2, non. Qui a des liens avec les pétroliers ou les gaziers ? Pourquoi est-ce qu'on ne vote pas zéro CO2 pour le projet Faïencerie ? Ce serait bien aussi pour les riverains, ils n'auraient pas de fumées. Ce projet ne doit pas être un projet bas carbone, ça doit être un projet zéro carbone.

La crèche privée, je ne vais pas redire ce qu'a dit Joseph HAYAR, je pense vraiment qu'autour de ce projet se pose aussi le problème de l'augmentation de la Taxe Foncière et ça, ce n'est juste pas

possible. Par les temps qui courent, on ne peut pas augmenter la Taxe Foncière. Et augmenter la population sans augmenter les emplois, c'est obliger les gens à avoir des heures de transport, prendre le RER, prendre leur voiture, etc., pour aller travailler. Et ça, ce n'est pas en adéquation avec un certain nombre de valeurs énoncées par ailleurs.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. Je vais commencer par refaire l'historique avec les mêmes faits, mais lus différemment. A l'origine, vous seul avez décidé de présenter l'espace qui s'appelle aujourd'hui le projet Faïencerie dans ce concours, sans que le Conseil Municipal n'ait jamais été informé ou plutôt ait eu à discuter de l'analyse des besoins et du cahier des charges. Première entaille forte à la démocratie et à l'usage du Conseil Municipal.

Deuxièmement, vous dites le plus souvent, pas clairement, que c'est un concours d'idées et comme c'est un concours d'idées, il ne contient aucun engagement. Jamais jusqu'à ce jour, la mairie de Bourg-la-Reine n'est engagée à quoi que ce soit juridiquement, ni avec la Cogedim, ni avec Leclerc qui a défini le projet, ni avec personne, à part sans doute avec le programmiste avec qui ça a été signé. Or, dans votre communication, Monsieur le Maire, on a l'impression, depuis que ce concours a été gagné, qu'on est sur un sillon dont on ne peut pas dévier. En vérité, il y a eu des idées et c'est tout. Pour rappel, le jury de ce concours c'était vous-même, Monsieur OLLIER, Président du Grand Paris, Monsieur BERGER, Président de Vallée Sud Grand Paris et Maire de Clamart. Il est de notoriété publique que le Grand Paris et le VSGP ont pour bonnes mœurs entre élus de ne pas gêner le Maire. Donc en vérité, c'est vous-même qui avez seul choisi ce projet et nous, ni la population ni les élus, n'avons jamais vu les projets que vous avez refusés. Je vous avais d'ailleurs, dans votre communication, conseillé, pour le coup amicalement, de présenter les autres projets, parce que peut-être la population et nous-mêmes aurions choisi la même chose que vous, mais pour une raison que j'ignore, vous ne l'avez pas fait et je ne comprends toujours pas jusqu'à ce jour pourquoi on ne nous montre pas ce que vous avez refusé.

Vous parlez d'une première présentation en public qui a été faite, ce jour-là, il y avait 2-3 personnes devant, dont la Cogedim, quand je dis devant c'est dans un panel de réputés experts, et on nous a montré une vidéo publicitaire faite par la Cogedim, pas par la Ville, avec des gros plans sur les moutons, on ne parle plus de moutons en ce moment, mais à l'époque, l'argument de vente c'était pas mal les moutons et la bergère ; et vous avez coupé les micros de façon autoritaire pendant cette réunion publique, alors qu'il y avait encore une forêt de mains levées et je vous avais fait la remarque qu'il y avait autant d'experts dans le public du sujet dont on parlait, qu'il y en avait sur la scène et probablement plus dans le public. Ce jour-là, c'est une occasion ratée de plus et une manifestation de votre autorité de plus de refuser le débat. Ça, c'est le seul moment où la population a eu un dialogue.

Après, il y a eu effectivement la concertation, sauf qu'il y a eu, comme il a été dit, les ateliers, mais qu'il n'a jamais été dit à ce moment-là que c'était ça la concertation, qu'après il n'y en aurait plus. Depuis 2019 on avait largement le temps de se parler en Conseil, sur le sujet, avec des conclusions très claires. Notamment les parents ne veulent pas des cours sur les toits, sauf que vous avez continué à présenter à ce qui s'appelle le CSU deux options qui étaient radicalement contradictoires, avec les conclusions présentées en décembre 19, avec des cours sur les toits. Pourquoi ? Le CSU oublie un utilisateur majeur de ces lieux et même le premier des utilisateurs, c'est le Centre de loisirs. Le Centre de loisirs, c'est la population de tous les enfants de Bourg-la-Reine et de tous les quartiers, et non pas seulement des riverains, qui utilise, en nombre de jours, le plus longtemps cet équipement-là. A ce même CSU, ont été présentées 3 options que vous appelez A, B, C, mais en fait c'est A, A' et A'', parce que c'est 3 fois la même, avec juste une différence de dose de cours sur les toits. Et ce n'est pas le CSU qui a décidé de ne pas mettre les cours sur les toits, vous avez cédé à une pression qui a existé et fort heureusement, qui est la motion sur le projet de la nouvelle école du Conseil d'école du 17 février 2022. Et c'est après des réunions que vous avez faites, vous-même en bureau et non pas au CSU, avec d'abord les gens séparés, les représentants de l'enseignement, puis les parents et puis finalement les deux, que ceci a été décidé. Donc, le CSU, les discussions ont eu

lieu, il y a sans doute des gens intelligents qui ont parlé, des choses intéressantes qui se sont dites, mais la vraie décision, elle s'est passée ailleurs, une fois de plus, et toujours pas en Conseil Municipal.

On est aujourd'hui avec quelque chose qui est ce que vous continuez d'appeler un parc, ça fait 8 000 m², le square Charpentier c'est 6 000 m², donc soit on appelle Charpentier un parc ou un petit parc ou un mini parc et l'autre un super parc, un éco parc, mais on n'a pas de parc, on a un square. Là aussi, il y a un problème dans votre communication avec les mots.

Je continue sur les commissions qui ont eu lieu dans la semaine précédant ce Conseil Municipal. Première fois, je répète, que les commissions ont le droit d'avoir quelque chose, première fois que le Conseil Municipal et le public, qui heureusement est là, ont le droit d'entendre parler de ce sujet. Les documents ont été segmentés, c'est-à-dire que pour les uns, il y avait la partie scolaire avec Madame LANGLAIS qui n'était pas dans l'élaboration du projet, qui n'était pas au CSU, mais qui a présenté, parce que ès-qualité dans sa commission ; d'autre part pour l'autre commission avec Madame SPIERS qui, elle-même n'avait pas les éléments sur le scolaire. Donc jamais il n'a été présenté en commission le projet dans sa globalité. Et je ne vous parle pas de la Commission Finances, où rien n'a été dit, parce qu'il n'y a toujours rien de dit sur le financement de ce projet. Or, quand on fait un grand projet dans une ville, on parle de 23,7 millions hors dépollution, hors ceci, hors cela, la moindre des choses si on fait de la saine gestion et si vous étiez en gestion de bon père de famille, quand on construit sa maison, on se pose la question combien ça va coûter et comment on va financer. Aujourd'hui, vous nous faites voter, et votre majorité va voter un projet sans que la finance de ce projet-là ne soit éclairée. Je trouve que c'est assez particulier.

Et quand vous parlez de l'environnement, c'est très tronqué, on ne parle de rien sur ce qu'il se passe ici aujourd'hui, sur les sujets de votre EcoQuartier, rien n'est dit sur ce qu'il se passera chez la Cogedim. La seule chose qui est dite, c'est qu'il y aura des logements dont 30 % de logements sociaux. On ne sait pas la nature de ces logements sociaux, on ne sait pas quelle est la qualité des bâtiments qui sont construits, en matière d'environnement. Et sur cet espace-là, et l'espace est précieux sur les 2 200 m de l'ensemble, vous allez laisser la Cogedim construire des maisons, alors que, comme vous le savez très bien, il se détruit des maisons dans la Ville tous les jours pour en faire du logement collectif. Pourquoi est-ce que, à un endroit où votre volonté est de faire un parc important, on vend tout l'espace et, dans cet espace-là, on laisse faire à la Cogedim, des maisons ? Je trouve que c'est une absurdité qui mérite d'être dite. Dans la note du programmiste de 267 pages, qu'on nous a généreusement fait lire, il y a un concept et vous l'avez utilisé, ce sont les espaces mixtes, ce n'est absolument pas défini, c'est-à-dire qu'il y a un machin, qui est entre la cour et le square, qui est un espace mixte. Je rappelle que la concertation, à l'origine, refusait ce concept, c'est écrit très clairement noir sur blanc sur les conclusions de 2019. Mais il est encore là et on ne sait pas ce qu'on en fera. Les parents eux-mêmes disent que ça pose des problèmes de sécurité, les enseignants aussi. Comment on fait pour surveiller des enfants dans un espace mixte, qu'est-ce que c'est qu'un espace mixte, où est la limite entre le scolaire, le public et le parc privé ? On n'en sait rien ; c'est quand même un gros trou dans le dispositif. Sur les mots que vous utilisez, il y en a un qui est apparu aujourd'hui, qui m'a fait un peu rigoler, ce sont les « matériaux géosourcés », ce sont des cailloux ? En quoi est-ce un matériau géosourcé ? Comment est-ce qu'on peut faire un matériau autrement que géosourcé ? Géo étant la terre, après c'est spatiosourcé, mais je ne pense pas que ça existe. Là-dedans, il y a un empilement de mots et de vocables. Il y a un truc incroyable aussi, ce sont les exigences « performancielles », c'est aussi un terme qui est vraiment à pouffer de rire, c'est du management à l'américaine, je ne cite pas McKinsey parce que ce n'est plus de saison. Dans les mots aussi, il est apparu un autre petit coup de tampon, c'est BDF, là bizarrement vous n'en avez pas parlé, on nous a fait la pub de ça pendant la commission. BDF, ce sont les Bâtiments Durables Franciliens. J'ai regardé sur internet, ce sont des braves gens qui ont des braves intentions, il n'y a aucun chiffre, aucun critère. De la même façon, EcoQuartier, alors là je conseille à ceux qui n'y sont pas allés, d'aller voir l'EcoQuartier de La Vallée, à Châtenay-Malabry ; l'analyse a été faite, c'est un énorme tas de béton, avec destruction totale des sols dans l'espace de l'école centrale. Dans l'EcoQuartier de La

Vallée, il va faire 50°C l'été au carrefour. C'est une monstruosité. Le concept d'EcoQuartier, c'est juste un mot, il s'en est fait aussi à Issy-les-Moulineaux qui ressemble juste à un quartier d'immeubles. Il s'en fait partout, il n'y a pas un seul quartier en ville qui ne s'appelle pas un EcoQuartier. Arrêtez, s'il vous plaît de faire la publicité de l'EcoQuartier. Ce ne sont que des tendances. Ce n'est rien de nécessaire, ce n'est rien de chiffré. D'ailleurs, dans vos objectifs environnementaux, il n'y a pas un mot de chiffres. Vous êtes ingénieur de formation, je le suis aussi, il n'y a pas un chiffre. Il y a juste un label E4C2, c'est la seule chose, mais il n'y a rien. Et quand on fait une analyse fonctionnelle d'un quartier, quand on fait une analyse environnementale, je rejoins ce qu'a dit Jean-Pierre LETTRON tout à l'heure, c'est l'usage de cet ensemble qui est important et, dans l'usage de l'ensemble, on va augmenter le nombre de gens qui vont faire des allers-retours entre leur travail et leur domicile ; donc l'usage de ce quartier, il va empirer le bilan CO2. Ce qui serait intéressant, c'est que vous nous disiez, au périmètre de la Ville et dans son usage, en quoi ce quartier va améliorer les questions environnementales de la Ville ? En quoi ce quartier va améliorer la biodiversité dans la Ville ? Je vous rappelle quand même que, en l'état, les surfaces libres dans ce quartier, ce sont déjà à peu près 10 000 m². L'espace, au début vous disiez « on va créer de l'espace ». Je vous ai fait plusieurs fois la remarque, vous avez arrêté de créer de l'espace, ce ne sont que des vases communicants. Aujourd'hui, dans le non construit sur les 22 000 m² là bas, 12 000 sont libres, dont les cours. Après, il n'y en aura pas plus. Et qui seront les perdants en matière d'espace dans cette affaire ? La Cité de l'Enfance, autre mot publicitaire que je réfute, ce sont les enfants. Il y a deux perdants dans cette histoire, les enfants, puisque leurs cours seront plus petites, et les sportifs, parce qu'au passage, on leur sucre le plateau multi-sports, et accessoirement aussi, la salle des familles. Je vous avais d'ailleurs demandé, la première fois que vous m'avez parlé de ça, quelle est la surface des cours après ? Vous m'aviez immédiatement assailli avec un niveau de violence que je ne vous connais pas, en disant que j'étais manipulé, parce que vous saviez que c'était le point faible de cette affaire. Et c'est resté le point faible de cette affaire jusqu'au bout.

Alors après, dans le vocabulaire, il y a une autre chose qui est fausse, vous dites « c'est un bâtiment non réhabilitable », il n'y a pas de bâtiment non réhabilitable, ça n'existe pas. On peut réhabiliter tout, des monuments historiques, des ruines, des choses qui tiennent debout, c'est tout à fait réhabilitable. Et, on l'a déjà dit, le prix Pritzker, qui est l'équivalent du prix Nobel de l'architecture, en 2021, a été donné à des architectes français qui, justement, font la promotion de la réhabilitation, c'est ça la tendance. Et d'un point de vue écoquartier, au sens propre du terme, c'est-à-dire un quartier qui fait vraiment attention à la gestion des déchets, l'utilisation de l'eau, le bruit, et le bilan environnemental de tout le quartier, il est très notoirement connu qu'il vaut mieux réhabiliter que détruire. Cette destruction-là va faire des tonnes de déchets, avec la poussière et toutes les pollutions qui vont avec ; amener ici les matériaux, fussent-ils biosourcés, fera aussi énormément de consommation d'énergie. Peut-être aurez-vous un bâtiment à la fin qui répondra aux critères, mais le bilan général est très nettement amoindri par le fait qu'il n'y a pas de réhabilitation.

Après, je l'ai déjà dit, mais sur le plan financier, on introduit la notion du projet Faïencerie au Conseil Municipal aujourd'hui, avant que les Domaines n'aient donné la valeur de l'espace que vous allez vendre à la Cogedim, et donc, on ne peut pas parler d'argent aujourd'hui, mais on commence, parce que le rouleau compresseur de la volonté de Patrick DONATH continue et donc dès qu'on peut, on y va. Mais, encore une fois, en bonne gestion de père de famille, d'abord on parle du cahier de charges, après on parle de l'argent, après on fait intervenir les experts, mais ce n'est pas du tout l'ordre dans lequel ça a été fait.

Sur le plan juridique, qui est un élément important, toute cette démarche-là est complètement innovante mais dans le mauvais sens du terme. Quand on fait un équipement dans n'importe quelle ville, on fait une ZAC ; quand on fait une ZAC, on est dans un cadre juridique et réglementaire, tout à fait cadré, avec de la concertation, avec un regard sur ce que font les différents acteurs, y compris privés, avec des équipements qui sont pensés en fonction des besoins. Pourquoi vous refusez-vous à utiliser le concept de ZAC ?

J'en termine sur le social. Vous avez dit un EcoQuartier, il y a une dimension sociale ; comme l'a dit Jean-Pierre LETTRON, on ne se sert pas de cette construction de logements pour améliorer le bilan global de la Ville qui, je le rappelle, est hors la loi. Vous êtes une liste de droite et même d'extrême droite pour partie, donc la loi normalement ça vous intéresse. On a une opportunité de faire un réglage plus fort, alors certes, on va aller un petit peu plus loin que le nécessaire, plutôt que le minimum possible, mais ce n'est pas du tout un moment du réglage.

Sur le plan environnemental, on l'a déjà dit, faire que du logement, détruire des sols existants, des sols anciens, la biodiversité ça commence par le sol, la terre c'est le substrat de toute la biodiversité, on va faire un jardin sur une friche industrielle, sur laquelle on aura défait du béton. Le jardin, vous nous avez montré le plan, il est localisé sous le béton et sous le goudron. Aujourd'hui sur le parvis devant, c'est ce qui va être vendu, il y a à peu près 4 000 m² qui sont en terre ancienne avec des sols et des arbres bien implantés, ce n'est pas là qu'on va faire le jardin, on va le faire sur la ruine et sur les cours. Est-ce que c'est le bon moyen d'introduire la biodiversité ? Certainement pas. Les perdants, je le répète, ce sont les enfants, ce sont les sportifs, c'est probablement la biodiversité, et c'est le budget de la commune. Les deux gagnants dans l'histoire, c'est la Cogedim, parce qu'ils vont faire leur métier de promoteur, ils vont gagner de l'argent, on ne peut pas leur reprocher, c'est à ça qu'ils sont payés ; et puis c'est vous-même, parce que quand on regarde le calendrier, ça se termine, chance, juste avant la prochaine élection municipale. Vous pourrez faire une photo de vous-même et de votre équipe au milieu du jardin, en disant, « regardez, j'ai créé de l'espace ». Je suis désolé, vous n'aurez pas créé d'espace et vous aurez fait un projet dans des conditions juridiques et financières complètement floues et sans atteindre des objectifs que vous énoncez vous-même, le social, l'environnement et la justice générale.

J'ai oublié un petit paragraphe. Sur le plan politique, Monsieur BELLEC et vous-même avez dit, il y a un consensus. Il ne faut pas exagérer, une majorité sans doute, vous l'avez, vous êtes élu. Mais je rappelle que Jean LACON a quitté votre majorité et a fait une tribune qui dit à quel point il pense du mal de votre démarche alors qu'il était dans votre équipe. Et je rappelle que l'équipe La Ville en Partage est opposée à la démarche depuis le début, non pas au projet, contrairement à ce que vous avez toujours dit, on n'a jamais été opposés au projet par construction, on est opposés au projet pour tous ces arguments-là et on est opposés à la méthode que vous avez utilisée jusqu'à maintenant. C'est pourquoi d'ailleurs nous voterons non à la fin. Et par contre, nous-mêmes, dans la campagne et dans les démarches, on n'a jamais dit « c'est ça qu'il faut », contrairement à ce que vous faites vous, « c'est ça qu'il faut pour la Ville », et puis on l'avance comme un rouleau compresseur. Et un dernier truc politique, vous nous citez les félicitations du ministère de l'Environnement, c'est le même qui a organisé la Convention Citoyenne. La Convention Citoyenne a donné des conclusions assez claires, sur lesquelles le Gouvernement s'est assis intégralement. En matière de démocratie participative, je pense que c'est un Ministère dont il ne faudrait pas se féliciter.

M. BOREL-MATHURIN : Ce sera plutôt une explication de vote. D'un point de vue personnel, je suis très heureux que nous arrivions au bout de la phase de réflexion et de planification de ce projet, avec un vote en Conseil Municipal. Et, en complément de la présentation de Monsieur le Maire, je souhaiterais aussi rappeler que ce projet était en tête du programme de cette majorité lors des élections municipales. Toutes les oppositions lors de la campagne étaient, au contraire, contre le projet, il suffit de reprendre les différents programmes. D'un point de vue financier, je souhaiterais aussi rappeler que même si le concours IMGP2 ne nous contraint pas, comme vous l'avez dit, il nous permet d'obtenir des subventions et donc d'améliorer les finances de la Ville. C'est-à-dire que si on se passe de ce véhicule, nécessairement cela obérera nos capacités financières, donc c'est une opportunité, il faut peut-être le rappeler.

Pour finir, si je me félicite qu'il y ait eu un processus de démocratie participative très abouti, je ne peux que rappeler l'importance de la démocratie représentative au niveau de la vie démocratique. Celle-ci me semble en tout point faîtière par rapport à tout autre processus démocratique. Et le vote,

lors des élections municipales, me semble ainsi primordial par rapport à toute autre démarche. Et pour toutes ces raisons, je voterai sans réserve pour ce projet.

M. HAUSEUX : Merci Monsieur le Maire. Je partage les points qui ont été soulevés par mon camarade Christophe BONAZZI. Je m'interrogeais sur le devenir la crèche publique Leclerc, on n'a pas eu de réponse à la commission sociale avec ma camarade ; et plus globalement, je ne comprenais pas pourquoi tous les équipements et structures médicales, éducatives, n'étaient pas intégrés au programme. Je trouve que c'est un comble pour un projet nommé Campus de l'Enfance. Merci.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Christophe BONAZZI, mais je souhaitais personnellement revenir sur un certain nombre de points qui me tiennent à cœur.

D'une part, sur la question de la concertation, c'est effectivement la première fois qu'en Conseil Municipal, on évoque ce dossier, alors qu'on a réclamé ça depuis maintenant un an et demi, voire plus. Et vous avez indiqué que c'était parce que nous avions refusé une réunion d'information. Je ne comprends absolument pas ce point de vue, c'est normal que ce type de projet déterminant pour la commune fasse l'objet de plusieurs débats réguliers en Conseil Municipal, ça n'a pas été le cas. Aujourd'hui, c'est la première fois que c'est soumis aux élus et vous indiquez, je trouve que c'est révélateur du peu de cas que vous faites des débats avec les élus, que le CSU est composé de gens désignés par vous, sans élus, pour laisser s'exprimer les besoins ; mais qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les élus ne sont pas capables de s'exprimer sur les besoins ? Ils ont été élus par un nombre important de citoyens, ils sont aussi capables de relayer les besoins.

De la même façon, je considère que nous n'avons jamais indiqué que nous étions contre un projet sur la Faïencerie, on indique simplement que vous ne nous donnez pas les éléments d'une concertation et d'un travail constructif sur ce dossier. Grâce à la mobilisation des citoyens, de parents d'élèves, d'enseignants, certains points ont finalement été pris en compte, notamment le fait de ne plus faire des cours sur les toits ou le projet de cours Oasis, deux points qu'on avait nous-mêmes mis en exergue depuis le début dans nos tribunes. Mais tout ça suppose un travail d'expertise, et aujourd'hui, on n'a absolument pas l'affichage des moyens prévus pour travailler sur le contenu de ce programme, ni les modalités de concertation qui sont d'ailleurs elles-mêmes réclamées aussi par le Comité des Usagers. En tant qu'élue, par exemple, je n'ai jamais eu d'information, sauf erreur de ma part, sur les raisons qui ont fait que vous avez rejeté le scénario réhabilitation. En commission scolaire, à laquelle je participe, on a eu une présentation d'une partie du projet, mais absolument pas une vision d'ensemble, et y compris sur des points qui relevaient de cette commission comme sur la crèche ou sur le type de logements et notamment les logements sociaux. On n'a pas pu répondre à nos questions au motif que les élus, en charge de ces dossiers, n'étaient pas présents. Vous parlez aujourd'hui d'un espace réservé pour une future crèche, sans en dire plus, mais on comprend que c'est une crèche privée. Il y a quelques mois, en Conseil Municipal, à l'occasion des travaux sur les crèches, on nous avait indiqué que la capacité des crèches municipales ne varierait pas, dans la mesure où les opérations de travaux étaient des opérations à tiroirs et que globalement, il y aurait à peu près un maintien des places en crèche. Moi, ce que je constate, c'est qu'il va y avoir une diminution des places en crèche publique et qu'on n'a aucun élément sur la crèche qui va être incluse dans ce projet.

Et puis, je terminerai sur deux points. J'ai également demandé en commission une comparaison entre les surfaces actuelles pour chaque catégorie d'espace et les surfaces prévues. On a bien un tableau des surfaces prévues, mais on n'a aucune comparaison et quand on fait l'analyse, on voit qu'un certain nombre de surfaces au bénéfice de l'école va être diminué.

Enfin, sur la question du budget, je ne comprends absolument pas qu'on nous donne un chiffre de 23,7 millions d'euros, sans nous donner le détail de ce que comprend cette prévision. On n'a eu aucun élément dans le dossier, ni en commission, parce que soi-disant on n'était pas la Commission Finances. Or, on peut quand même craindre, et là on représente les contribuables également, les

dérives que peut avoir un tel projet. Il faut absolument qu'on puisse suivre le contenu et le détail d'un tel projet, quand on a connu des projets comme celui de la place de la gare où il y a eu des dépassements énormes. La moindre des choses quand on fait voter en Conseil Municipal quelque chose, c'est de nous donner des éléments, en tant qu'élus, sur le détail de ces 23,7 millions d'euros. Je m'arrête là, j'aurai quelques points un peu plus précis à évoquer sur le programme fonctionnel.

Monsieur le Maire : Merci pour toutes ces questions, je vais essayer de répondre avec l'aide de mes collègues.

Monsieur LETTRON, vous avez parlé du type de logements sociaux, je vous assure qu'il y aura une mixité au niveau des logements entre les différentes catégories, c'est ce que l'on souhaite et c'est ce qui sera réalisé.

Vous avez parlé de réhabilitation. Dans les dix-sept projets il y en avait deux ou trois qui proposaient une réhabilitation, après il fallait en choisir trois. Au niveau du jury, et qui va au-delà de ce que vous avez dit, je le rappellerai tout à l'heure, au niveau des membres, aucun n'avait été retenu ; j'ai demandé à ce qu'on rajoute un 4^{ème}, pour voir s'il y avait un projet qui pouvait proposer cette réhabilitation. On s'est vite rendu compte que ce projet était complètement rédhibitoire au niveau de l'espace, parce qu'on réhabilitait l'école, on arrivait à construire des rues qui étaient des rues coupe gorge et il restait une carcasse, il restait les planchers et quelques poteaux, mais tout le reste était supprimé, aussi bien au niveau de la CPAM qu'au niveau des logements.

Pour ce qui est de l'énergie, vous parlez de zéro carbone. Nous, je vous l'ai dit, on a mis des normes très sévères, qui ne vont pas loin du zéro carbone, mais laissons les gens à leur imagination pour quelque chose de réalisable. Aujourd'hui, on ne sait pas faire, on ne veut pas construire quelque chose qu'on ne sait pas faire ; on a fait des études notamment sur la géothermie, ce n'est pas faisable sur ce terrain. Le BRGM, le Bureau de Réglementation qui est reconnu en France, dit que sur ce terrain, ce n'est pas faisable. Dans le cahier des charges, il y aura une possibilité et des mesures conservatoires pour qu'un jour, on puisse la rattacher, quand ce sera possible, mais ça, on y travaille par ailleurs, au niveau d'un chauffage urbain, qui viendra sans doute par géothermie.

Monsieur BONAZZI, vous avez dit que juridiquement, par l'IMGP (ndlr : appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris) on n'est pas engagés. Effectivement, nous ne sommes pas engagés. C'est aujourd'hui qu'on va commencer à s'engager. Vous avez dit que le jury était composé à la fois du Président de la Métropole, du Président du Territoire et de moi-même, mais de nombreux élus de la majorité étaient présents, de nombreux architectes, de nombreux urbanistes, pour choisir le projet qui a fait l'unanimité.

Ensuite, pour les présentations, il y a eu plusieurs présentations en équipe, ce qu'on appelle le Conseil privé, c'est-à-dire l'ensemble des élus, mais non ouvert à la population, le dernier a eu lieu le 27 septembre 2021. A l'issue, j'avais proposé qu'il y en ait un autre, mais on m'a demandé que ce soit avec la population. C'est le cas aujourd'hui.

Je reviendrai sur l'aspect financier après, je vais parler des crèches. On va démarrer bientôt la construction d'une nouvelle crèche rue des Rosiers, qui doit remplacer la crèche Leclerc. On passe de 40 à 60 berceaux. Rien qu'avec cette crèche, on gagne 20 berceaux sur la Ville et je rappelle que nous sommes la ville des Hauts-de-Seine qui a la plus forte densité de berceaux, par rapport à la population. Malgré tout, on réserve une place, et c'est dans le cahier des charges de Cogedim. Réserver une place pour une crèche, privée ou publique, ce qui n'est pas défini encore, est en fonction des besoins. Pourquoi une crèche publique ? Tout simplement pour satisfaire les parents et pour l'économie. Un certain nombre de parents ont droit à des subventions de leur entreprise pour les crèches privées, les subventions ne sont pas versées aux communes ; ça veut dire que ces parents qui ont droit à des crèches privées n'ont pas de place à Bourg-la-Reine et viennent dans les crèches publiques. Aujourd'hui, on a un déséquilibre à ce niveau-là, on accueille beaucoup d'enfants dans les crèches publiques alors qu'ils pourraient aller dans les crèches privées. Et ce sont nos impôts qui

paient pour ces enfants. Pour l'instant, dans le cahier des charges il est prévu la réservation de cette surface avec un jardin pour ces enfants. De même, dans le cahier des charges, on intègre les aspects médicaux et les aspects sociaux et psychosociaux, qui sont en rez-de-chaussée de ces bâtiments.

Ensuite, on a parlé de mixité. Vous avez noté qu'il n'y aurait plus d'espace pour les sportifs à l'extérieur. C'est un espace qui n'est jamais utilisé par les équipes sportives à l'heure actuelle ; il faut aussi aller de temps en temps sur place pour voir ce qu'il se passe. Au-delà de ça, je crois qu'il a été dit que cette concertation a été pratiquement labellisée, je dirais exemplaire, que l'histoire de cours sur le toit ça a beaucoup gêné tout le monde, finalement il n'y en a pas pour des raisons de circulation, c'est pour ça qu'on était tombé d'accord sur le scénario 1.

Ensuite, le financement en partie devait être présenté aujourd'hui, mais pour des raisons calendaires, ce sera seulement au mois de juin. Croyez-moi c'est notre première préoccupation. La négociation avec Cogedim est tout à fait exemplaire, cohérente avec tout ce qu'il se passe au niveau des constructeurs privés sur la Ville. Et au niveau des financements obtenus ou promis, ce sont des financements extrêmement importants et ce projet-là grèvera très peu les finances de la Ville, et j'en suis particulièrement fier. On devait avoir l'accord définitif de France Domaine et, pour des raisons calendaires, de vacances et autres, il n'a pas été fourni, c'est un aspect essentiellement administratif, on n'a pas pu le présenter pour ces raisons-là.

Ceci pour répondre à vos questions. Avant ça, vous avez dit que Monsieur DEL nous a transmis un vœu pour que le projet Faïencerie soit mené dans le cadre d'une ZAC. Mais je vous ai déjà dit que le projet du secteur Faïencerie n'est pas une opération d'aménagement. On est sur un terrain communal, pour construire un groupe scolaire, un parc et un excédent, qui est ensuite cédé à un constructeur, le recours à un outil d'aménagement ne se justifie pas. Je rappelle que la ZAC est un outil d'aménagement et de financement pour imposer une participation au financement pour des terrains privés, il n'y en a pas, et pour procéder à des découpages fonciers complexes, ce n'est pas le cas non plus.

Nous allons maintenant passer aux trois décisions qui sont à prendre dans le cadre de ce projet.

Tout d'abord, l'approbation du lancement d'une procédure de conception réalisation, parce qu'on avait choisi des modalités pratiques, organisationnelles pour la construction du super équipement scolaire et sportif, ainsi que l'aménagement d'un parc. Vous avez eu les 250 pages, vous avez eu les décisions, vous les avez vues en commission. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame SPIERS se fera le plaisir d'y répondre. Madame CŒUR-JOLY et Monsieur LETTRON.

MME CŒUR-JOLY : J'ai juste une interrogation, on va voter sur quelque chose dont on n'a pas le financement, j'ai un peu de mal à comprendre.

Monsieur le Maire : Ici, on lance la procédure de conception réalisation, on ne dépense pas d'argent ; c'est à l'issue de la procédure de conception réalisation qu'on choisira des entreprises.

MME CŒUR-JOLY : Et sinon, j'avais une autre remarque. Pourquoi est-ce que ce Conseil n'est pas diffusé en direct à toute la population, s'agissant de discussions d'un projet particulièrement important qui impacte toute la Ville ? Est-ce qu'il y aurait des possibilités pour les prochaines fois ?

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON et je vous répondrai après.

M. LETTRON : C'était la même remarque que ma camarade, on a testé la visio pendant le confinement et vous avez vu que même au niveau de la justice, les audiences sont publiques ; il va y avoir, désormais, de la visio de certaines séances judiciaires, donc il me semble que ce n'est pas parce qu'on se retrouve dans la salle du Conseil Municipal, où au maximum il est arrivé qu'il y ait 30-40 personnes dans la salle, ce n'est pas du tout équivalent à ce qu'on a sur la chaîne YouTube de la Ville, où parfois le Conseil Municipal est regardé par plus de 150 personnes. Et ça peut permettre à des gens qui, un mercredi, à 18h, ne peuvent pas venir, de le voir le week-end, chez eux, tranquillement. Je pense que, eu égard au sujet dont on parle aujourd'hui, la transparence des débats, le fait que tous les citoyens puissent voir une séance du Conseil Municipal, les outils techniques, grâce au virus, sont là. Je pense que la démocratie et les arguments des uns et des autres

seraient bien venus. Ça permettrait de voir la différence avec un programme, parce que si vous avez mis la Faïencerie dans votre programme, vous n'avez pas mis l'augmentation des impôts, et pourtant vous allez le faire, comme quoi, vous voyez, on ne dit pas tout aux électeurs.

Monsieur le Maire : Je rappelle que l'augmentation des impôts, c'est avant tout pour le fonctionnement et pas pour l'investissement, mais on y reviendra. Il faut connaître un peu les comptes publics avant de parler de ça.

Pour ce qui est de la diffusion, effectivement, on a diffusé en temps réel des Conseils pendant les périodes de Covid et autres. Est-ce que vous savez combien de personnes suivaient les diffusions pendant cette époque-là ?

M. LETTRON : Oui, moi je regarde, en direct, on est montés jusqu'à 20-25 personnes à certaines heures, mais au bout d'une semaine, Monsieur le Maire, il y a des Conseils Municipaux où on a atteint 180 personnes. Sur la chaîne YouTube, on voit le nombre de gens qui sont allés voir le Conseil Municipal, et c'est toujours supérieur au nombre de gens qu'il y a dans la salle, parce que ce soir, il y a du monde, mais il y a des Conseils Municipaux où il n'y a personne. Et il y a des gens qui travaillent et qui pourraient voir nos échanges le week-end tranquillement.

Monsieur le Maire : Nous, on a effectivement compté entre 15 et 20 personnes pendant chaque Conseil et même si vous dites 180, c'est moins de 1 % de la population. Donc vu les difficultés qu'on a pour le faire dans cette salle du Conseil, nous avons décidé de ne pas le diffuser ce soir.

Je donne la parole à Madame SPIERS, pour vous donner les avantages de la procédure de conception réalisation et notamment, au niveau économie et calendrier.

MME SPIERS : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. On a rappelé ce qu'était un programme, et que nous avons encore quelques ouvertures sur ce qui se passera et sera réalisé, sachant que si on s'oriente vers un marché de conception réalisation, nous avons un programme qui va plus loin sur un plan technique, et donc vous avez, dans le développement de ce programme, un certain nombre de mentions techniques que nous n'avons pas systématiquement dans le programme, qui est plutôt une faisabilité en fonction des besoins exprimés par le maître d'œuvre, premièrement.

Et deuxièmement, le marché de conception réalisation, c'est un engagement global, qui permet d'avoir un groupement, qui va travailler sur la conception et à la réalisation. On va être, peut-être, plus cadrés et, certes, on peut reprocher qu'il y ait un peu moins de créativité au niveau des architectes, mais parfois, il faut savoir cadrer cette créativité et être davantage en adéquation avec le bâtiment que nous voulons obtenir et surtout là, très important, un groupe scolaire, pas simplement une école, deux écoles, un gymnase, donc on sera sans doute plus en adéquation. En plus, cette procédure, qui nous est offerte et qui est tout à fait légale, permet d'avoir moins d'aléas, au niveau d'entreprises défaillantes, à la fois au niveau des coûts et de la disponibilité du stock de matériaux. Nous avons en plus l'opportunité d'avoir au moins 10 % d'artisans et d'entreprises plus modestes qui vont pouvoir participer à ce projet, et notamment des entreprises plus locales, c'est aussi important. Cette procédure nous permet d'avoir un projet sans doute plus en adéquation et qui peut, en plus, cadrer toute dérive financière, ce que vous évoquiez tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Je propose au vote l'approbation du lancement de la procédure de conception réalisation.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 27

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme MAURICE, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

4. Approbation du projet de convention entre l'INRAP et la ville de Bourg-la-Reine relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le secteur Faïencerie

Monsieur le Maire présente le rapport

La commune de Bourg-la-Reine est propriétaire d'un vaste terrain de plus de 2 ha situé au nord du centre-ville. Ce site comporte un groupe scolaire avec un centre de loisirs, une crèche, un gymnase, un pavillon démolé (cet espace accueille de manière temporaire une serre et une prairie fleurie), un espace de stockage, des espaces verts et des espaces de circulation. Un terrain anciennement occupé par les services de la CPAM et appartenant à l'EPFIF, est contigu à ce site et offre une superficie de plus de 2 000 m².

La Ville souhaite requalifier ce secteur, composé majoritairement de bâtiments vieillissants, non réhabilitables, et offrant un fort potentiel paysager et urbain à la jonction des quartiers centraux et des secteurs pavillonnaires. Dans cette optique, elle a proposé ce site lors du second appel à projets « Inventons la Métropole » en 2018 – 2019.

Le projet lauréat a été désigné en juin 2019. L'équipe de Altarea Cogedim a emporté cet appel à projets. Le projet lauréat comporte une partie publique à l'est et une partie privée à l'ouest du site, qui sera cédée à Altarea Cogedim.

L'esprit du projet est la réalisation d'un « campus de l'enfance » au sein d'un EcoQuartier.

La partie publique sera concernée par la construction d'un super-équipement qui regroupera un nouveau groupe scolaire et un gymnase, en partie Est du terrain, et permettra la création d'un parc. L'actuel bâtiment scolaire sera démolé, une allée piétonne traversera l'ensemble de l'îlot d'est en ouest et rejoindra la rue Jean-Roger Thorelle au nord, et une seconde traversée piétonne permettra de rejoindre la rue de la Bièvre.

Le site est inclus dans une zone de sensibilité archéologique inscrite au PLU de la commune : abords de la voie romaine et bourg ancien à l'ouest ; alluvions du ruisseau de Fontenay.

Par conséquent, la Ville de Bourg-la-Reine a émis une demande de prescription archéologique anticipée auprès du Service régional de l'Archéologie la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France), pour la partie publique du projet.

L'archéologie préventive a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Le diagnostic archéologique, réalisé en amont du chantier d'aménagement ou de construction, sert à vérifier si un site contient des vestiges archéologiques. Cette opération permet, grâce aux études de terrain, de détecter et de caractériser les vestiges éventuellement présents sur le site.

Par arrêtés n°2021-119 et n°2021-219, le Préfet de Région a prescrit une opération de diagnostic archéologique préventif et a désigné l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la réalisation de ce diagnostic.

Il y a lieu, en conséquence de conclure une convention avec l'INRAP, maître d'ouvrage de ce diagnostic.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention N° D137694 entre l'INRAP et la Ville de Bourg-la-Reine relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;*
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent.*

Monsieur le Maire propose de passer directement au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 33

Contre : 1 (M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

5. Approbation du programme fonctionnel, technique et environnemental détaillé pour la construction d'un super-équipement et l'aménagement d'un parc dans l'EcoQuartier Faïencerie

Monsieur le Maire présente le rapport

La commune de Bourg-la-Reine est propriétaire d'un vaste terrain de plus de 2 ha situé au nord du centre-ville. Ce site comporte un groupe scolaire avec un centre de loisirs, une crèche, un gymnase, un pavillon démoli (cet espace accueille de manière temporaire une serre et une prairie fleurie), un espace de stockage, des espaces verts et des espaces de circulation. Un terrain anciennement occupé par les services de la CPAM et appartenant à l'EPFIF, est contigu à ce site et offre une superficie de plus de 2 000 m².

La Ville souhaite requalifier ce secteur, composé majoritairement de bâtiments vieillissants, non réhabilitables, et offrant un fort potentiel paysager et urbain à la jonction des quartiers centraux et des secteurs pavillonnaires. Dans cette optique, elle a proposé ce site lors du second appel à projets « Inventons la Métropole » en 2018 – 2019.

Le projet lauréat a été désigné en juin 2019. L'équipe de Altarea Cogedim a remporté cet appel à projets. Le projet lauréat comporte une partie publique à l'est et une partie privée à l'ouest du site, qui sera cédée à Altarea Cogedim.

L'esprit du projet est la réalisation d'un « campus de l'enfance » au sein d'un EcoQuartier.

La partie publique sera concernée par la construction d'un super-équipement qui regroupera un nouveau groupe scolaire et un gymnase, en partie Est du terrain, et permettra la création d'un parc. L'actuel bâtiment scolaire sera démoli, une allée piétonne traversera l'ensemble de l'îlot d'est en ouest et rejoindra la rue Jean-Roger Thorelle au nord, et une seconde traversée piétonne permettra de rejoindre la rue de la Bièvre.

Le futur équipement offrira 25 classes. Il proposera davantage de surfaces et sera moderne, fonctionnel et adapté aux usages et pédagogies actuels. Des liens pourront être créés avec le parc et la réflexion sur la mise en place de « cour oasis » ainsi qu'une forte ambition environnementale inscrivent cette nouvelle école dans les grands enjeux de demain.

Ce super-équipement et ce parc s'inscrivent dans une volonté claire de la commune de l'ériger en exemplarité environnementale, qui se traduira notamment par un effort important en termes d'efficacité énergétique de l'ouvrage, une volonté de construire un bâtiment bas carbone et biosourcé, un travail sur la gestion de l'eau et la biodiversité, et une inscription dans la démarche BDF (Bâtiment Durable Francilien).

Une étude de faisabilité et de programmation a été confiée et réalisée par le Cabinet COS, en groupement avec la société Aetc et la société Switch a pris en charge le volet environnemental.

A partir d'une définition précise des besoins et d'une analyse du site, le programme technique et environnemental détaille tous les espaces du futur bâtiment, qui comprendra un gymnase, une école élémentaire de 15 classes dont 1 évolutive, une école maternelle de 10 classes, un accueil de loisirs maternel (ALM) et un accueil de loisirs élémentaire (ALE), des zones partagées (personnel, médico-social, RASED), un espace de restauration scolaire, une lingerie, des locaux pour l'entretien et la maintenance et des locaux techniques .

Ces locaux représentent environ 5 794 m² SU (surface utile), soit 7 151 m² SDO (surface dans œuvre).

Le super-équipement bénéficie en outre de 4 738 m² d'espaces extérieurs dont 550m² de préaux ouverts et 4 188 m² d'autres espaces : cours de récréation (dont espace mutualisé avec le parc), du stationnement 2 roues et une zone de dépose minute.

Le parc représente 8 650 m², dont environ 1 000 m² d'espace mutualisé rattaché à la cour de

récréation et un parvis de 250 m².

Il comprend également : une grande pelouse, une aire de jeux, un espace de nature ludique, un espace de nature apprenante sanctuaire de biodiversité, un verger pédagogique, un potager partagé, une mare pédagogique, des agrès sportifs.

Le montant total des travaux est estimé à 23 700 000 euros hors taxes, hors aléa, hors dépollution, en ce compris le mobilier et la signalétique pour environ 690 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme fonctionnel technique et environnemental détaillé du projet de construction d'un suréquipement et l'aménagement d'un parc dans l'EcoQuartier Faïencerie, établi par les sociétés COS, Aetc et Switch,*
- d'approuver l'estimation prévisionnelle de l'opération de travaux, pour un montant de 23 700 000 euros hors taxes (valeur avril 2022).*

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 27

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

M. BONAZZI : Une micro question. Je suis étonné qu'on n'ait pas eu un mot sur la convention INRAP. En commission, on nous a montré un peu de quoi il s'agit, pourquoi, comment et là on la passe comme ça.

Monsieur le Maire : Elle était jointe au niveau de la commission.

M. BONAZZI : Ici, ce sont des délibérations, au Conseil Municipal, publiques, avec présentation des sujets, c'est à ça que sert un Conseil.

Monsieur le Maire : Mais vous avez tous les documents.

MME BROUTIN : Excusez-moi, je n'avais pas compris qu'on n'aurait absolument aucune possibilité d'intervention sur le point 5.

Monsieur le Maire : Je vous ai donné une intervention longue après le programme.

MME BROUTIN : Oui mais tout à l'heure, j'ai terminé mon intervention en indiquant que j'avais des points sur le programme fonctionnel, que j'évoquerais ultérieurement ; vous ne m'avez pas dit qu'il n'y aurait pas d'ouverture de débat.

Monsieur le Maire : Non, on est passés globalement.

MME BROUTIN : C'est un problème, Monsieur le Maire.

M. BONAZZI : Il y a un ordre du jour, il y a des points, on vote chaque point, on ne fait pas un paquet comme ça, ou alors il faut nous le dire en amont.

Monsieur le Maire : Mais à ce moment-là, on n'aurait pas fait de présentation, on l'a dit.

MME BROUTIN : Monsieur le Maire, de façon constructive, je voudrais juste préciser quelque chose. En commission, on a posé des questions sur le plan technique, sur un certain nombre de surfaces, sur des questions du programme fonctionnel et on nous a indiqué que les documents qui nous avaient été donnés en commission allaient évoluer et qu'il y aurait des actualisations. Moi, je ne les ai pas vues ces actualisations ; et les questions qu'on a posées en commission, on n'a pas eu de réponse. Et il y a même des points d'ailleurs, sur lesquels apparemment les évolutions allaient dans le sens de nos demandes. Ce n'est quand même pas normal, Monsieur le Maire, qu'on n'ait pas des documents actualisés en Conseil Municipal et qu'on ne puisse pas ré-évoquer les questions qu'on a posées.

Monsieur le Maire : Ce sont des documents sur quelques chiffres, mais ils sont en train d'être mis à jour. On aura largement le temps de regarder tout ça, dans la base de conception réalisation, il n'y a aucun souci.

MME BROUTIN : On n'est pas une chambre d'enregistrement, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Pour l'instant, ce sont des principes, c'est le lancement du programme, on peut se féliciter ce soir que ce programme soit définitivement lancé et nous allons franchir les différentes étapes ensemble. Ce projet ne sera pas réalisé dans un tunnel, c'est-à-dire qu'on démarre aujourd'hui et puis on se donne rendez-vous en 2026 ; bien sûr, il y aura un suivi des élus, un suivi des usagers, au fur et à mesure des différentes opérations. Pendant 4 ans, le point sera fait régulièrement pour voir ce qui doit être adapté, ce qui peut être changé, ce qui évolue. Un grand bravo à tous et un grand merci pour l'adoption de ce projet qui va pouvoir passer dans une autre phase.

FINANCES

Rapporteurs : Patrick DONATH/ Joseph EL GHARIB

6. Communication de l'état des indemnités de toute nature des élus siégeant au Conseil Municipal pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente le rapport

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a intégré l'article L. 2123-24-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Pour la Ville, les organismes concernés par cette disposition sont les suivants :

- Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)
- Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)
- Syndicat funéraire de la région parisienne (SIFUREP)
- Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM)
- Société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
- Société publique locale « La Cuisine Près de Chez Nous »
-

Le tableau ci-dessous présente les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au sein des ces organismes :

Organisme	Nature de l'indemnité	de	Montant	Base juridique	Titulaire	Suppléant
Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction Maire	de	3 108 € 80 brut mensuel	délibération	M. DONATH	
Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction adjoints	des	1 254 € 72 € brut mensuel	délibération	Mme SPIERS M. MELONE Mme LANGLAIS M. ANCELIN Mme SAUVEY M. EL GHARIB Mme LE JEAN M. NICOLAS Mme COURTOIS M. KERVEILLANT	

Ville de Bourg-la-Reine	Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués	272 € 26 € brut mensuel	délibération	Mme FERNAND-DETRIE M. RUPP M. GELARDIN Mme BARBAUT Mme AWONO M. BOREL-MATHURIN Mme DANWILY M. HOUERY M. LEGENDRE Mme NED	
SIPPEREC	Frais de déplacement	50 € / réunion	délibération	M. DONATH	M. HAYAR
SIFUREP	Frais de déplacement	30 € / comité syndical	délibération	Mme BARBAUT	Mme COURTOIS
SIGEIF	Frais de déplacement	25 € / comité	délibération	M. LEGENDRE	M. NICOLAS
SIGEIF	Frais de déplacement	75 € / participation à une commission	délibération	M. LEGENDRE	M. NICOLAS
SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat	Frais de déplacement	80 € /participation physique au Conseil d'administration 30 € /participation physique à la Commission d'appel d'offre ou au jury de concours 30 € /participation physique à la Commission d'attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements et le Conseil de concertation locative Le montant annuel maximum des indemnités pour chaque	délibération	M. DONATH Mme SPIERS Mme BARBAUT Mme DANWILY Mme AWONO M. SIMONIN	

		administrateur est fixé à 1350 euros nets			
--	--	---	--	--	--

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole et la Société publique locale « La Cuisine Près de Chez Nous » ne versent aucune indemnité aux élus membres de leur seul comité syndical.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de cet état des indemnités.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Plusieurs questions. La première, c'est qu'il serait plus lisible pour les gens et la représentation, de savoir quelle est la rémunération des uns et des autres dans les fonctions, premièrement.

Deuxièmement, quelle est l'assiduité des uns et des autres dans ces organismes ? On en a une petite idée dans un point ultérieur pour ce qui est de Monsieur SIMONIN, mais de façon générale, ce serait pas mal de savoir, dans la mesure où le Conseil Municipal définit que telle et telle personne va se rendre à tel et tel organisme, s'il y fait un travail quelconque et ça, on ne l'a pas du tout. Là, on sait combien ils vont être rémunérés, mais pas plus. Et d'autre part, ce serait bien qu'on comprenne par exemple pourquoi pour la Société d'Economie Mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui est à deux pas, il y a des frais de déplacement à hauteur de 80 €, alors que d'autres endroits qui sont plus loin, c'est moins. C'est un petit peu étonnant.

Et dernier point, en lien avec le premier, combien les élus touchent-ils en fin d'année ? Ce serait plus facile à lire que ces chiffres-là. Aucune malveillance, juste une demande d'informations à présenter différemment de ce tableau.

Monsieur le Maire : Pourquoi pas, mais ces informations, nous ne les avons pas. Pour la plupart de ces syndicats et autres, les indemnités, qui sont des montants très très faibles, sont liées à la présence. Ensuite, les différences entre les syndicats ou Sociétés d'Economie Mixte, c'est le propre de chaque syndicat, de chaque Société d'Economie Mixte.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour cette prise d'acte.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

7. Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le principe de séparation des fonctions entre ordonnateur et comptable implique que chacun d'eux tienne une comptabilité distincte lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le comptable du Trésor tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion.

L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Après la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion présentant un état des résultats d'exécution. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le compte de gestion relatif au Budget Principal a été transmis à la Ville en mars 2022 et comporte les résultats à l'issue de la gestion 2021 tels que présentés en annexe.

Il a ainsi pu être constaté que Madame la Comptable du Trésor avait intégré dans sa comptabilité :

- *l'ensemble des actes budgétaires de la Ville (Budget Primitif et décisions modificatives).*
- *l'ensemble des dépenses et recettes ayant fait l'objet de l'émission de mandats de paiement et de titres de recettes.*

En conséquence, les comptes de gestion présentés par Madame la Comptable de la Trésorerie Municipale de Fontenay-aux-Roses peuvent être arrêtés.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- *d'arrêter les comptes du Trésorier Municipal tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2021 pour le Budget Principal,*
- *de dire que le Compte de Gestion pour 2021 tel que présenté par Madame la Comptable de la Trésorerie Municipale de Fontenay-aux-Roses n'appelle ni observation ni réserve,*
- *d'approuver le Compte de Gestion 2021 présenté par Madame la Comptable de la Trésorerie Municipale de Fontenay-aux-Roses, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2021 tels que figurant en annexe.*

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est une explication de vote Monsieur le Maire. Traditionnellement, nous ne votons pas contre le compte de gestion, qui est un travail de fonctionnaires et non l'exécution de votre politique, mais c'est juste la restitution d'un travail administratif. Voilà pourquoi nous ne nous opposerons pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

Pour le point sur le compte administratif, je vais transmettre la présidence de séance et sortir de la salle. Je propose que Madame SPIERS préside ce point du Conseil. Est-ce qu'il y aurait d'autres candidats pour présider ce point du Conseil ? Je n'en vois pas. Donc je vais céder la présidence de séance à Madame SPIERS et je reviendrai pour le point suivant. Merci Madame SPIERS.

MME SPIERS : Merci Monsieur le Maire, merci à tous pour votre confiance.

8. Approbation du Compte administratif de l'exercice 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le compte administratif est un document de synthèse qui retrace les mouvements financiers, dépenses et recettes, effectivement réalisés par la Ville sur une année civile. Il constitue le dernier acte qui vient clôturer le cycle budgétaire de la Ville.

Le compte administratif 2021 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- *de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers,*
- *de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice,*
- *d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 31 mars 2021 et des décisions modificatives votées les 28 juin et 15 décembre 2021.*

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat, généralement excédentaire en fonctionnement et un besoin de financement pour la section d'investissement.

Il doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se

rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations définies aux articles L.2313-1 et R.2313-1 et suivants du CGCT relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Pour le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection du Président de séance.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de l'année 2021 correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours cette même année : les rattachements de charges et de produits ainsi que les restes à réaliser sont donc intégrés.

a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 33 007KE

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021	CA 2021	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	CB
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	14 958	15 105	15 773	15 964	16 241	16 591	16 588	3,91 %	99,98 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 775	6 887	6 854	6 952	7 201	7 201	7 129	2,55 %	99,00 %
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 911	6 295	6 803	8 523	8 172	8 172	7 947	-6,76 %	97,25 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	887	641	750	584	723	793	770	31,85 %	97,10 %
66 CHARGES FINANCIERES	832	805	745	676	602	602	523	-22,63 %	86,88 %
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	680	0	20	350	20	20	20	-94,29 %	100,00 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	55	112	53	1 786	64	66	30	-98,32 %	45,45 %
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0		
Total général	30 098	29 845	30 998	34 835	33 023	33 445	33 007	-5,25 %	98,69 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 7 947KE

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel.

On notera la part prépondérante dévolue à six politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques, les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services supports).
2. l'enseignement (écoles maternelles et primaires).
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public).
4. les crèches (dépenses des sept crèches municipales).
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque).
6. le sport et la jeunesse (ce sont principalement les dépenses relatives aux centres de loisirs).

Les dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 011, en baisse de 6,76 % par rapport à 2020, sont ventilées ci-dessous :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C/A	C/B
FAMILLE - CRECHES	203	404	703	2 638	2 081	2 114	2 076	-21,30 %	98,20 %
SOCS GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	1 759	1 903	1 882	2 057	1 906	1 927	1 828	-11,13 %	94,85 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 374	1 327	1 376	1 600	1 600	1 643	1 641	2,56 %	99,88 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 486	1 532	1 550	1 062	1 329	1 293	1 272	19,77 %	98,38 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	488	461	457	463	437	414	404	-12,74 %	97,58 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	262	308	343	276	370	351	331	19,93 %	94,30 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	197	168	233	206	226	252	224	8,74 %	88,89 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	72	103	178	154	102	102	95	-38,31 %	93,14 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	56	70	64	64	73	73	73	14,06 %	100,00 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	14	19	17	3	48	3	3		100,00 %
Total général	5 911	6 295	6 803	8 523	8 172	8 172	7 947	-6,76 %	97,25 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. Certaines connaissent une baisse par rapport à 2020. Elles portent notamment sur :

- FAMILLE-CRECHE (- 562K€) qui correspond à la diminution des charges liées à l'intégration des ex-crèches départementales. Cette opération est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 1529K€ en 2021 contre 2083K€ en 2020. Pour information, le coût total du poste famille-crèche passe de 2 638K€ en 2020 à 2 076K€.
- ADMINISTRATION GENERALE (-229K€) et portent sur une diminution des achats de fournitures et consommables induite par le COVID
- CULTURE-MEDIATHEQUE (- 59K€) en raison des mesures sanitaires prises en 2021 et qui ont eu un impact sur le déroulé de la saison culturelle.
- INTERVENTION SOCIALE ET DE SANTE (-59K€) qui correspond à l'aide financière exceptionnelle accordée par la Ville, durant le premier confinement, pour soutenir les personnes en difficulté.

A contrario, des postes de dépenses ont augmenté entre 2020 et 2021 :

- ENSEIGNEMENT - FORMATION (+210K€) en raison de l'accompagnement à la reprise des activités périscolaires et de loisirs dans les écoles.
- SPORTS ET CENTRE DE LOISIRS (+55 K€) suite à l'amélioration de la situation sanitaire et la reprise des activités récréatives et sportives.
- AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (+41K€) et portent sur une augmentation des postes de nettoyage et d'entretien de la voirie.
- LOGEMENT-PARC PRIVE DE LA VILLE (+18K€) surcoût de taxe foncière suite aux acquisitions du 118 Leclerc et 65 Joffre.
- Le poste de dépense SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE (+9K€) et portent sur l'acquisition et le renouvellement des équipements de la police municipale.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 588K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C/A	C/B
621 PERSONNEL EXTERIEUR	114	173	136	103	107	107	172	66,99 %	160,75 %
641 REMUNERATION TITULAIRES (traitement NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence)	7 465	7 536	7 799	7 995	8 094	8 418	8 107	1,40 %	96,31 %
641 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 786	2 833	3 102	3 060	3 150	3 150	3 244	6,01 %	102,98 %
633 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (transport, cotisations FNAL, participation à la formation professionnelle continue, cotisations au centre national de gestion)	423	426	451	430	430	429	455	5,81 %	106,06 %
645 CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE (URSSAF, caisses de retraites, ASSÉDIC, Autres organismes sociaux)	4 170	4 137	4 285	4 376	4 460	4 487	4 610	5,35 %	102,74 %
Total général	14 958	15 105	15 773	15 964	16 241	16 591	16 588	3,91 %	99,98 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les dépenses 2021 sont en augmentation de 624 K€ par rapport à 2020 fait suite à la reprise des activités dédiés à la population dans les secteurs notamment de l'éducation, la santé, le social, l'animation, le sport et qui a eu nécessairement impact sur le chapitre 012. En effet, le confinement et les mesures sanitaires prises, en 2020, ont gelé une partie de l'activité des services entraînant d'une part, un arrêt des recrutements pendant une période de 5 mois et une diminution du recrutement des personnels extérieurs et d'autre part, une baisse des heures supplémentaires suite à l'annulation de nombreuses manifestations.

Le poste 621 – Personnel extérieur est en hausse de 69 K€ par rapport à 2020. Ce poste comprend la rémunération du personnel du SHYRE ainsi que l'ensemble des charges patronales et salariales associé.

Le poste 641 – Ce poste comprend la rémunération des personnels titulaires et non titulaires. La rémunération des titulaires augmente de 112 K€ et celle des non titulaires de 184 K€.

Plusieurs facteurs concourent à cette augmentation, le premier est d'ordre réglementaire et est lié au statut du fonctionnaire territorial avec notamment l'avancement catégoriel, la promotion interne ou via concours.

Le second est structurel et organisationnel et est lié au recrutement de personnels, au transfert des postes vacants des ex-crèches départementales vers la Ville et l'intégration des nouveaux agents recrutés dans la masse salariale et au paiement des heures supplémentaires.

Le poste 645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance augmente de 234 K€ pour les même raison que le poste 641.

Par ailleurs, la Ville poursuit sa politique de développement du capital humain encourageant ainsi la mobilité interne notamment dans le cadre de vacances de postes. Un appel à candidature, en interne, est systématiquement transmis par mail, ouvrant de nouvelles perspectives aux agents de monter en compétence et accéder ainsi à plus de responsabilités.

ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 770 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A	B (*)	C	C:A	C:B
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION			4	0	4	0		
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR SGP Dpt	1	2	2	7	6	3	-57,14 %	50,00 %
FPIC	491	477	496	457	470	460	0,66 %	97,87 %
REVERSEMENTS STATIONNEMENT	147	162	173	112	147	101	-9,82 %	68,71 %
REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEV DIVERS	249							
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE			70	0	100	148		143,00 %
AUTRES RESTIT SRU				8	70	58	625,00 %	82,86 %
Total général	888	641	746	584	793	770	31,85 %	97,10 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 460 K€

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bien que comptabilisé en dépenses de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source des recettes fiscales de la ville. Bourg-la-Reine est en effet contributrice en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieurs à la moyenne nationale.

Reversement stationnement : 101 K€

Il s'agit des sommes reversées au délégataire pour le stationnement sur voirie.

Le montant de 101K€ est en baisse de 10 % par rapport à 2020 et fait suite à la mise en place de la gratuité du stationnement en raison de l'épidémie de la COVID19.

Autre reversement de fiscalité : 148 K€

Il s'agit de l'impact de la dépenalisation du stationnement payant.

La dépenalisation du stationnement payant conduit à modifier la répartition du produit des amendes de police à destination des communes franciliennes. Jusqu'à la répartition effectuée au printemps 2018, les communes d'Ile de France ne percevaient que 25 % des sommes calculées sur la base de la valeur de point, puisque les autres parts revenaient au Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France Mobilité (IDFM)) et à la Région Ile de France (RIF).

Afin de permettre à IDFM et à la RIF de conserver le niveau de ressources perçues au titre des amendes de police, le législateur a décidé que les prélèvements au profit de ces deux entités seraient reconduits, au même niveau qu'en 2018, et viendraient minorer les produits qui auraient dû être perçus par les communes franciliennes.

Prélèvement SRU : 58 K€. La loi dite "SRU", relative à la solidarité et au renouvellement urbain, oblige certaines communes à atteindre un quota minimum de logements sociaux. A défaut, elles subissent des pénalités financières. Au 1^{er} janvier 2020, la Ville comptait 1716 logements sociaux, soit 18,65 % en dessous du seuil de 25 % fixé par la loi du 18 janvier 2013.

Reversement de la taxe de séjour : 3 K€

Il s'agit du reversement d'une partie des produits de la taxe de séjour au Département et à la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 129 K€

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65. Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2021 s'élève à 7 129 K€ contre 6 952 K€ en 2020, soit une augmentation de 2,54 %.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C:A	C:B
65541 - CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 917	5 028	5 104	5 078	5 278	5 278	5 280	3,98 %	100,04 %
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	1 067	1 067	974	989	980	980	934	-5,56 %	95,31 %
657362 - CCAS	387	387	370	453	321	321	321	-29,14 %	100,00 %
653 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	201	205	200	215	241	241	256	19,07 %	106,22 %
65548 ET 6558- CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT+ AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	192	190	194	198	209	209	207	4,56 %	99,04 %
6541 CRÉANCES ÉTEINTES- 6542 ANV 65888 SOLDE 65	11	10	12	19	22	22	8	-57,89 %	36,36 %
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES (depuis 2021)					150	150	123		82,00 %
Total général	6 775	6 887	6 854	6 952	7 201	7 201	7 129	2,55 %	99,00 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 452 K€

Il s'agit des contributions obligatoires aux organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	2017	2018	2019	2020	2021
EPT VALLEE SUD - GRAND PARIS	4 917	5 028	5 104	5 078	5 280
INSTITUT NOTRE DAME	155	141	138	121	129
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	14	16	17	11	26
SIPPÉREC - SIFUREP	10	8	13	13	13
SI DU CIMETIERE DE L'ORME A MOIN	6	3	3	0	0
SIGE IF	4	22	4	4	4
Total général	5 110	5 218	5 279	5 227	5 452

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les contingents et les participations obligatoires s'élèvent à 5 452K€ contre 5 227K€ en 2020.

Ce poste est composé du FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris (5 280 K€ en 2021 contre 5 078 K€ en 2020), soit une augmentation de 4 %. La baisse entre 2019 et 2020 correspond à la prise en charge des masques, par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales, dans le calcul du FCCT).

Outre le FCCT, ce poste est également composé des participations aux dépenses des écoles privées (129 K€ en 2021 contre 121 K€ en 2020), des contributions de la Ville aux frais de scolarité des élèves réginaburgiens scolarisés dans d'autres communes (26 K€ en 2021 contre 11 K€ en 2020) et des contributions aux syndicats intercommunaux (17 K€ en 2021).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 934 K€

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé s'élèvent à 934 K€ en 2021. Celles-ci ont été ajustées conformément aux conventions d'objectif.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 321 K€

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 20 K€;
- la subvention d'équilibre pour 301 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 264 K€

Elles regroupent des charges de natures différentes liées aux activités de l'assemblée municipale (indemnités, cotisations sociales, frais de mission et de formation des élus) mais aussi les créances admises en non-valeur.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 523 K€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Le remboursement des intérêts de la dette sur 2021 de 523 K€ est en baisse 153 K€ par rapport à 2020 (676 K€). Cette baisse est due aux opérations de renégociation de dettes et l'opportunité des taux bas.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 30 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C:A	C:B
6714 - BOURSES ET PRIX	29	31	27	16	39	39	21	31,25 %	53,85 %
673 - TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4	6	16	10	15	17	6	-40,00 %	35,29 %
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES : OPE DE GESTION	9	8	5	7	10	10	3	-57,14 %	30,00 %
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2	67	5	0	0	0	0		
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	1	21	1753	0	0	0	-100,00 %	
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0	0	0	0	0	0	0		
Total général	55	113	74	1 786	64	66	30	-98,32 %	45,45 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (21 K€);
- les prix lors de manifestations et concours (6 K€) ;

DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 K€

Elles font suite aux délibérations prises lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à constituer des provisions à hauteur de 20 K€ au titre des créances douteuses et qui se rajoute à la provision de 50 K€ déjà constituée en 2020 et permettant de couvrir le risque de non-paiement des créances dues par la société SIBM.

b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 35 644 K€

Les recettes réelles : (chapitres 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 – 013)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont arrêtées à 35 644 K€ au 31 décembre 2021.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C-A	C-B
73 IMPOTS ET TAXES	22 797	22 724	23 209	23 645	23 798	24 278	24 552	3,84 %	101,13 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 613	4 588	5 427	7 058	5 899	5 509	5 678	-19,55 %	103,07 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors cession)	1 562	2 161	4 915	2 876	136	287	338	-88,25 %	117,77 %
78 PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 643	3 746	4 000	2 813	3 685	3 685	3 409	21,19 %	92,51 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000	1 295	1 178	1 005	1 227	1 321	1 305	29,85 %	98,79 %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	319	253	259	302	220	220	204	-32,45 %	92,73 %
76 PRODUITS FINANCIERS	15	77	0	0	0	0	0		
R002 EXCEDEANT DE FONCTIONNEMENT					158	160	158		
Total général	33 289	34 784	38 988	37 699	35 123	35 460	35 644	-5,45 %	100,52 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

(*) Les recettes de cessions (chapitre 77 - nature 775) et les reprises de provisions (chapitre 78) sont intégrés aux recettes d'investissement

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Le chapitre 78) : 3 409 K€

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les réginauburgiens que sont la restauration scolaire, la fréquentation des accueils de loisirs, des crèches et des écoles municipales, les classes découvertes, l'occupation du domaine communal, la médiathèque, la culture, le cimetière...

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C-A	C-B
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 571	1 534	1 457	965	1 407	1 407	1 273	31,92 %	90,43 %
FAMILLE - CRECHES	719	1 184	1 271	932	1 256	1 256	1 082	16,09 %	86,15 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN	206	381	339	336	336	336	334	-0,60 %	99,40 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	270	321	410	279	385	385	360	29,03 %	93,51 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LO	179	164	162	144	142	142	135	-6,25 %	95,07 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	59	66	81	74	75	75	75	1,35 %	100,00 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0	38	163	38	40	40	116	205,26 %	290,00 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	47	51	54	40	44	44	34	-15,00 %	77,27 %
Total général	3 051	3 739	3 937	2 808	3 685	3 685	3 409	21,40 %	92,51 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les produits des services s'élèvent en 2021 à 3 409 K€ alors qu'ils étaient à 2 808 K€ en 2020. Si les recettes augmentent en 2021, le niveau de 2019 de 3 937 K€ n'est toujours pas atteint.

PRODUITS DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 24 552 K€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C/A	C/B
73111 - TAXES FONCIERES ET D'ASSIÉTATION	17 544	17 883	18 354	18 663	18 950	19 350	19 399	3,94 %	100,25 %
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956	2 956	2 952	2 952	2 950	2 950	2 952	0,00 %	100,07 %
7331 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FON	1 061	1 447	1 465	1 647	1 600	1 600	1 744	5,89 %	109,00 %
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	329	333	330	293	290	290	320	9,22 %	110,34 %
7312 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	93	82	80	81	0	81	121	49,38 %	149,38 %
7362 - TAXES DE SEJOUR	9	19	23	5	4	4	12	140,00 %	300,00 %
7363 - TAXES SUR PUBLICITE	5	4	5	4	4	3	4	0,00 %	133,33 %
Total général	22 797	22 724	23 209	23 645	23 798	24 278	24 552	3,84 %	101,13 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les principales recettes fiscales sont :

Taxe foncière : 19 399 K€

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

On constate une évolution de 3,94% entre 2020 et 2021 liée au dynamisme des bases de calcul de la taxe foncière.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 1 744 K€

Les droits de mutation sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles et le volume de transactions réalisées. Les recettes des droits de mutation dépendent donc du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Ces revenus sont caractérisés par leur irrégularité et leur impact financier, compte tenu de la situation économique du département. Pour rappel, le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % (article 1594 D du CGI). Quant au taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, il est fixé à 1,20 %. (articles 1584 et 1595 bis du CGI).

On constate une hausse des produits de ces taxes de 182 K€ entre 2019 et 2020 et de 97 K€ entre 2020 et 2021 et ce malgré la situation sanitaire liée à la COVID19, ce qui confirme le dynamisme et l'attractivité de la Ville.

Attribution de compensation : 2 952 K€

L'attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité économique perçu par la commune en 2015. Elle est majorée de la dotation de compensation de la part salaires et peut être minorée par le montant des charges transférées à la MGP. Cette compensation est stable depuis 3 ans.

€	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation au titre de l'exercice 2015	1 831 539,00 €	1 827 406,00 €	1 827 406,00 €	1 827 406,00 €	1 827 406,00 €
Dotation de la compensation de la part salaires	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €
Charges transférées	0,00 €				
TOTAL	2 956 228,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €

Taxe de séjour 12 K€

La taxe de séjour perçue par la Ville est en augmentation de 7 K€ en 2021 sans pour autant atteindre le niveau de 2019 de 23 K€.

Cette taxe est mise à la charge de l'occupant et est collectée par le service hôtelier (ALIXIA) au moment du paiement de la prestation de location.

Taxe sur la consommation finale d'électricité 320 K€

Cette taxe est assise sur la quantité d'électricité consommée par les usagers. Elle est collectée par les fournisseurs d'électricité et reversée en partie à la Ville. Cette taxe est en hausse de 9 % sur 2021. Cette recette est aléatoire et dépend principalement des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 678 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du Conseil Départemental ainsi que des participations CAF. Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 20	CA 20	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	C:B
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 334	1 369	2 259	1 873	1 330	1 330	1 438	-23,22 %	108,12 %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 232	2 181	2 115	2 047	1 950	2 000	1 978	-3,37 %	98,90 %
7473 - DÉPARTEMENTS	357	357	401	2 468	1 903	1 851	1 911	-22,57 %	103,24 %
74835 - ETAT - COMPENSAT EXONERATIONS TAXE HABITATION	356	352	396	417	400	0	0	-100,00 %	
74718 - AUTRES	98	100	104	126	140	140	158	25,40 %	112,86 %
74832 - ATTRIB FONDS DEPARTEMENT DE TAXE PROF	185	162	92	92	90	90	93	1,09 %	103,33 %
744-FCTVA DEP FONCT	0	30	24	17	49	49	49	188,24 %	
74748 - AUTRES COMMUNES	24	15	16	8	13	13	8	0,00 %	61,54 %
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	0	8	8	2	8	8	11	450,00 %	137,50 %
74334 - ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4	6	7	7	15	27	31	342,86 %	114,81 %
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	4	4	4	0	0	0	0		
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0	1	1	1	1	1	1	0,00 %	
7461-D G D	0	0	0	0	0	0	0		
748314 - DOTAT UNIQUE DES COMPENS SPECIFIQUES A TAXE PROF	5	0	0	0	0	0	0		
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3	2	0	0	0	0	0		
748388 - AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENS	1	0	0	0	0	0	0		
Total général	4 613	4 587	5 427	7 058	5 899	5 509	5 678	-19,55 %	103,07 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les dotations et participations est en baisse de de 19 % entre 2020 et 2021.

La baisse des subventions CAF de 23,22 % est liée aux modalités de calcul des subventions accordées aux crèches de la Ville qui reposent sur l'activité réelle des crèches en 2020, fortement impactée par l'épidémie de la COVID19 ainsi que la diminution du nombre des assistantes maternelles.

La baisse des subventions du département de 22,57 % est en lien avec la diminution des charges payées par la Ville dans le cadre de l'intégration des ex-crèches départementales. La Ville paye les charges de fonctionnement des ex-crèches départementales et se fait rembourser par le Département.

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement est en très légère baisse. La contribution de la Ville de Bourg-la-Reine est de 69 K€.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75) : 1 305 K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Evolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	C:B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	521	605	603	654	754	715	683	4,43 %	95,52 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	246	339	247	208	230	362	362	74,04 %	100,00 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	132	154	130	49	2	3	17	-65,31 %	566,67 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	101	197	198	94	241	241	243	158,51 %	100,83 %
Total général	1 000	1 295	1 178	1 005	1 227	1 321	1 305	29,85 %	98,79 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Le poste aménagement et service urbain, environnement comprend les recettes issues de la DSP stationnement 197 K€ en 2021 ainsi que le SIPPEREC pour 53 K€,

Le poste services généraux comprend les produits de locations des salles municipales pour 16 K€. Ce montant est bien en deçà du niveau des recettes perçues en 2019 de 130 K€ en raison des mesures sanitaires prises dans le cadre de l'épidémie de la COVID19.

Le poste action économique – marché porte sur la redevance de la DSP marché.

PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 338 K€

Les principales recettes exceptionnelles concernent l'un reliquat de recettes de voirie 2020 de 153 K€, bloqué chez la Brink's, à la suite du changement de modalités de dépôt des fonds par la Banque de France, des subventions pour 46 K€ (39 K€ de la Préfecture pour l'achat de masques et 7 K€ du Centre National du Livre au titre de l'aide à la relance des bibliothèques) et des régularisations comptables

ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 204 K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	CB
6455 - REMBOURSEMENTS - CHARGES DE S S ET PREVOYANCE	241	198	228	227	170	170	166	-26,87 %	97,65 %
6415 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	79	55	31	75	50	50	38	-49,33 %	76,00 %
629-RABAIS REMISE OBTENUS SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0	0	0	0	0	0	0		
Total général	320	253	259	302	220	220	204	-32,45 %	92,73 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 10 947 K€

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 – 23) :

Emprunt et dettes

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 571 K€

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 2 571 K€ et le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales pour le CAEL (15 K€) et la petite enfance (14 K€).

Le remboursement du capital de la dette est en diminution de 582K€ par rapport à 2020 (3 153 K€) à la suite de la renégociation des emprunts en cours avec l'obtention de taux très favorables et l'extinction de certains emprunts.

Les dépenses d'intervention :

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Ces dépenses d'intervention sont composées des dépenses d'équipement brut d'un montant total de 8 106 K€ au lieu de 7 603 K€ en 2020.

ÉTUDES (chapitre 20) : 337 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	CB
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	335	266	107	132	98	286	131	-28,02 %	45,96 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	459	279	59	27	8	24	25	-7,41 %	104,17 %
SCEAUX GENERAUX ADM.PUBLICQUES LOCALES	112	46	50	103	146	290	139	34,95 %	47,93 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	11	16	26	6	10	3	9	50,00 %	112,50 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	47	24	18	0	10	12	26		216,67 %
ACTION ECONOMIQUE	0	0	4	4	40	7	7	75,00 %	100,00 %
FAMILLE - CRECHES	5	24	3	49	0	0	0	-100,00 %	
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	14	4	2	0	0	0	0		
Total général	1 023	661	349	371	312	626	337	-9,16 %	53,83 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les crédits ont été nécessaires pour financer des études relatives à la cartographie des réseaux 54 K€, les études sur la voirie et l'aménagement de l'espace public 69 K€, l'extension de la vidéo protection 8 K€.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 288 K€

Les montants correspondent principalement à la subvention accordée à Sceaux Bourg-la-Reine de 265 K€ dans le cadre du projet de construction de 15 logements sociaux familiaux et 80 logements pour étudiants au 68 bd Joffre ainsi qu'une subvention de 22 K€ pour l'organisation de la tombola des commerçants.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 3 606 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C-A	C-B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	32	52	1 480	49	98	145	34	-30.61 %	23.45 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 517	715	825	1 378	2 024	2 714	2 035	47.68 %	74.98 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	708	1 128	740	567	999	1 285	728	28.40 %	56.65 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	242	821	563	108	273	412	243	125.00 %	58.98 %
CULTURE - MED ATHEQUE	25	238	488	41	305	368	256	524.39 %	69.57 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	549	262	188	244	262	394	179	-26.64 %	45.43 %
FAMILLE - CRECHES	124	142	147	75	343	359	97	29.33 %	27.02 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	4	15	36	27	5	8	6	-77.78 %	75.00 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	4	14	31	6	29	36	13	116.67 %	36.11 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	8	0	17	0	80	96	15		
Total général	3 263	3 387	4 507	2 495	4 418	5 817	3 606	44.53 %	61.99 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les dépenses relatives au logement et parc-privé de la Ville portent sur le paiement des travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments municipaux.

Les dépenses relatives à l'aménagement et service urbain portent principalement sur les travaux de rénovation de l'éclairage public 325 K€, d'enfouissement des réseaux 125 K€, des travaux de voirie 117 K€, la fourniture et pose de caméras 145 K€, l'acquisition d'un bien immobilier sis 2 villa Maurice à 953 K€ en vue de réaliser un projet de construction d'habitation.

Les dépenses relatives aux services généraux concernent principalement les travaux d'entretien du réseau de chauffage et de mise en conformité des bâtiments publics 414 K€, les travaux d'installation et de maintenance informatique 151 K€, travaux de reprises des concessions funéraires 68 K€.

Les dépenses relatives aux sports et centres de loisirs portent principalement sur des travaux d'entretien des équipements 173 K€ ainsi que l'acquisition de fournitures, d'équipements et mobiliers 70 K€.

Les dépenses relatives à l'enseignement - formation correspondent principalement aux travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments scolaires 169 K€ et à l'acquisition d'équipement 10 K€.

TRAVAUX (chapitre 23) : 3 873 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	CA	CB
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN ENVIRONNEMENT	1 358	571	5 957	2 782	658	917	582	-79.08 %	63.47 %
CULTURE - MED ATHEQUE	0	966	3 332	1 406	1 124	3 248	1 955	39.05 %	60.15 %
SCES GENERAUX ADM PUBLIQUES LOCALES	0	89	30	47	50	0	0	-100.00 %	
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	517	0	0	0	0	0	0		
ENSEIGNEMENT - FORMATION	421	0	0	0	0	0	0		
FAMILLE CRECHES	0	0	0	118	508	264	65	-44.92 %	
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	0	0	0	17	935	1 535	1 271	7376.47 %	
Total général	2 296	1 626	9 319	4 370	3 259	5 964	3 873	-11.37 %	64.94 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les travaux portent principalement sur la construction du complexe sportif des Bas Coquarts 910 K€, l'aménagement du bouledrome 315 K€ et la construction d'un bâtiment Joséphine BAKER pour le CAEL (1 955 K€).

AUTRES DEPENSES (D001 et chapitre 10)

Le résultat d'investissement 2020 reporté sur 2021 s'élève à 197 K€,

Le montant inscrit au chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves s'élève à 72 K€ correspondant à deux remboursements de trop-perçu de taxe d'aménagement.

b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 9 733 K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 23 – 77 (775) - 78). Elles comprennent :

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 4 086 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	BP 21	Budget total 21	CA 21	Évolution en %	Exécution en %
				A		B (*)	C	C/A	C/B
10228 - AUTRES FONDS	0	8500	5664	0	0	0	0		
10688 - EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	0	1993	2245	1 342	2797	2797	2 797	108,42 %	100,00 %
10222 - FCTVA	623	925	952	2 130	1089	1089	1 089	-48,87 %	100,00 %
10226 - TAXE D'AMÉNAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITÉ	213	228	169	89	353	353	200	124,72 %	56,66 %
10227 - VERSEMENT POUR SOUS-DENSITÉ	2	0	0	0	0	0	0		
Total général	838	11 646	9 030	3 561	4 239	4 239	4 086	14,74 %	96,39 %

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Le FCTVA : 1 089 K€

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2020, s'est élevé à 1 089 K€ en 2021 contre 2 130 K€ en 2020. Cette baisse de plus de 50 % est due à la fin des grands projets d'investissement de la Ville notamment les projets Gare et CAEL.

Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 200 K€

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) est remplacée par la taxe d'aménagement (TA).

Le produit de cette taxe, assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable ce qui explique ces évolutions erratiques depuis 2014.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13) : 1 154 K€

La Ville a perçu en 2021 le soutien financier de ses divers partenaires pour la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de 1 154 K€ contre 3 257 K€ en 2020, dont 566 K€ du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (construction du CAEL et vidéo protection), 69 K€ de la Région Ile-de-France (Terrain synthétique, vidéoprotection...), 164 K€ de la Préfecture des Hauts-de-Seine (construction du CAEL, vidéo protection, plan triennal Vélo et véhicule électrique), 19 K€ de la MGP (Micro folies, gare), 75 K€ de la CAF pour le mobilier du CAEL, 18 K€ par l'association syndicale des propriétaires pour les études relatives à l'enfouissement des réseaux aériens dans les copropriétés.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (chapitre 16) : 3 434 K€

Les recettes du budget principal inscrites au compte 16 correspondent aux emprunts contractés auprès de la Banque des territoires 2 000 K€, la banque postale pour 1 300 K€ ainsi que la CAF 130 K€ dans le cadre des travaux du CAEL.

IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 90 K€

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés. Cette année, leur montant s'élève à 90 K€ en recettes.

AUTRES RECETTES (775 et 781)

Le montant des cessions s'élève à 485 K€ correspondant à la vente de deux locaux commerciaux sis 65 Bd Joffre et 118 Leclerc

Le montant de la reprise de provisions (chapitre 78) qui s'élève à 484 K€ a été transféré en recette d'investissement.

La reprise sur provision porte sur :

- 100 K€ provisionnés, en 2017, afin de couvrir la charge liée à la réalisation, en régie, des aménagements aux abords du foyer d'accueil médicalisé,
- 380 K€ provisionnés en 2019 afin de couvrir le montant de la taxe sur les bureaux suite à la transformation du local de l'ancienne médiathèque en espace de co-working.
- 4 K€ provisionnés en 2020 afin de couvrir le montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public en 2020.

C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	CA 21
Recettes de fonctionnement	52	65	354	353	379
Dépenses de fonctionnement	1 744	3 524	6 729	2 186	2 687
Solde fonctionnement (a)	-1 692	-3 459	-6 375	-2 308	-2 308
Recettes d'investissement	1 946	4 374	7 556	2 484	2 911
Dépenses d'investissement	254	915	1 181	651	603
Solde investissement (b)	1 692	3 459	6 375	2 308	2 308
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-	-

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

D/ LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser 2021 à reporter sur le budget 2022 se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 254 238,84 €	2 015 534,93 €
10	DOTATION FOND DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 928 844,53 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 141 16 €	36 690,40 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 036,82 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	777,27 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 223 436,49 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 574 847,10 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	150 000,00 €	

E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le Compte Administratif 2021 présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 296 859,76 € et d'investissement de 125 144,49 €

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élève à 1 238 703,91 €.

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 183 300,34 €.

F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal s'établit à 28 322 K€ en 2021 en légère hausse par rapport à 2020 (27 720 K€ en 2020).

La dette est constituée de 23 emprunts auprès de 7 organismes.

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	11 290 905 06 €	7	39,87 %
Société de Financement Local	5 689 797 31 €	4	20,09 %
Caisse d'épargne Ile de France	5 409 465 26 €	6	19,10 %
La banque postale	2 048 750 00 €	2	7,23 %
Banque des territoires	2 000 000 00 €	1	7,06 %
Crédit Foncier	1 600 000 00 €	1	5,65 %
Caisse d'Allocations Familiales	281 212 00 €	2	0,99 %
Total	28 322 149,85 €	23	100,00 %

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement.

Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité. Le plafond national de référence défini à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques a été fixé à 12 années pour les communes.

Pour l'exercice 2021, la capacité de désendettement de la ville est de 10,8 années.

Ainsi, il est proposé au conseil d'examiner le compte administratif 2021 de la Ville tel que décrit ci-dessus.

MME SPIERS : Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions, des remarques ? Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI.

M. LETTRON : Ma remarque porte sur les économies faites pour la restauration de La Vallée, pourquoi est-ce qu'on fait des économies ? C'était un service, et le fait de faire des économies, ce n'est pas que les résidents vont manger moins, ce n'est pas que la nourriture, les prix ont baissé, ce que nous on retire, il y a bien quelqu'un qui le met. Et quand est-ce qu'on a décidé de faire des économies ? Sur ce point-là, je ne me rappelle pas avoir voté quelque chose là-dessus. On pourrait également gagner de l'argent en supprimant les indemnités aux maires adjoints, ça pourrait être aussi une façon de faire des économies ; on pourrait fermer la Mairie, mettre des toiles de tente... Quel était le but de faire des économies à La Vallée ? Est-ce qu'on était vraiment endettés à ce point-là, d'empêcher les personnes âgées de manger au prix où ils mangeaient ? Qui a décidé ? Pourquoi ? Et qui compense ?

M. BONAZZI : Merci, j'ai plusieurs questions. Premièrement, sur la présentation générale, c'est clair, vous énoncez les gros chiffres, très bien. Ce serait intéressant, quand il y a des + 300 %, - 400 %, etc., aussi d'en parler, même s'il s'agit de pas grand chose, pas grand chose qui quadruple ou pas grand chose qui disparaît, en général ça a un sens. Je voudrais que les présentations soient un petit peu étendues, dans les tableaux pour les choses qui varient beaucoup dans un sens ou dans un autre.

Deuxièmement, j'abonde dans ce que vient de dire Jean-Pierre LETTRON, mais dire « on fait des économies sur la nourriture », c'est presque toujours mauvais. Alors soit c'est compensé d'une case à une case, et je parle de ça aujourd'hui avec une idée en tête sur le futur, c'est que quand on va parler

de la cuisine centrale, on aura à avoir une position politique et de santé publique et d'éducation des jeunes et du personnel aussi, de la manière dont est traité le personnel, et ça correspondra à la manière dont on voudra bien ou non financer la qualité des repas. Ce n'est pas un sujet neutre, si on fait des économies sur le papier A4, ça ne change pas la qualité de vie des gens. Les économies ou le contraire des investissements sur la qualité de la nourriture, c'est tout à fait autre chose.

Après, j'ai des questions un peu d'explication, les immobilisations corporelles pour 2 millions, si c'est une dépense dans les charges, pour moi ce serait plutôt un amortissement. C'est une question.

Après, vous avez dit deux choses qui sont, je pense, très significatives, mais c'est passé comme le reste. Vous avez l'honnêteté de dire « on a puisé sur nos réserves », ce sont quand même des phrases un peu alarmantes, 2 797 000 € pris sur les excédents de fonctionnement, si ce sont les excédents de fonctionnement, sauf si je ne comprends pas aussi, ce ne sont pas des réserves, c'est un transfert de l'un à l'autre. Ce qui est une habitude, c'est la réponse qu'a faite Jean-Pierre LETTRON, contrairement à ce qu'on nous disait jadis, les deux sont liés puisqu'on se sert de l'un pour financer l'autre. Mais vous avez parlé réserve, pour moi, excédent n'est pas égal à réserve. Et d'autre part, sur la valeur de la dette levée cette année, 3 434 000, quelle est globalement cette évolution ?

Et la dernière question, quelle est l'anticipation du sujet de l'inflation qui commence à être un sujet presque évident pour tout le monde ? Comment est-ce que l'inflation croissante sur l'exercice 2022 va affecter les comptes de la Ville et va être pris en compte par vous-même, adjoint aux finances ? Merci beaucoup.

MME SPIERS : Merci. Monsieur EL GHARIB, si vous voulez bien répondre, peut-être quelques compléments par Madame LE JEAN.

M. EL GHARIB : Sur l'organisation de la restauration, il y a eu des décisions en Conseil de CCAS, je pense que Lise va compléter.

MME LE JEAN : Ce sujet a été largement abordé au niveau du CA du CCAS, dont font partie certains de vos collègues. Il ne s'agit pas du tout d'une économie, il s'agit d'un transfert financier. Nous assumions la restauration à La Vallée depuis de très nombreuses années. Le cuisinier était un cuisinier émérite et il est parti à la retraite. Nous avions ce projet de le remplacer et de ne pas laisser le jeune cuisinier seul. De fait, nous avons essayé de trouver quelqu'un de qualifié, non seulement pour aider à la restauration localement, mais aider également à la fonction d'aide du cuisinier. Au bout de plus de 20 entretiens réalisés au niveau du CCAS, la seule personne que nous avons trouvée est une jeune femme qui n'était hélas pas vaccinée, vous savez que c'est une obligation et, au moment des entretiens, qui était enceinte, et qui s'est désistée. Nous avons donc changé notre fusil d'épaule, il ne s'agit pas d'une économie budgétaire, il s'agit d'un repositionnement des finances au niveau du CCAS entre ce qui demeure la gérontologie et surtout au niveau des repas livrés au domicile. J'attire votre attention sur le fait que, au niveau de La Vallée, grosso modo il y avait à peine 40 personnes qui bénéficiaient de ce service de restauration, qui étaient très heureuses de déjeuner sur place. Néanmoins, sur le plan budgétaire, les repas livrés à tous nos citoyens, c'est une proposition que nous avons faite déjà depuis de longue date, c'est une proposition effective qui, lors du confinement, a servi énormément à nos concitoyens qui étaient soit confinés, soit malades, soit handicapés ; c'est un service qui est un véritable essor. Or, ce service exige, et j'en fais une question formelle, une qualité, on ne sert pas des repas à domicile pour être jetés à la poubelle. Donc nous avons étudié les prestations, selon les règles en vigueur à l'heure actuelle, y compris sur la question du repas dit écologique, également sur la question du pain, un bon pain livré à domicile. Et nous avons aussi été obligés de travailler sur le budget lié au transport, puisque nous avons un véhicule écologique, c'est-à-dire nous avons abandonné le gazoil et nous optons pour l'instant sur l'essence et, prochainement, sans doute, sur l'électricité ; donc ça a un gros coût. Nous faisons également attention à ce service en doublant la plupart du temps le personnel qui y est affecté. C'est-à-dire que nous avons un conducteur et nous avons quelqu'un qui monte dans les étages livrer les repas. Tout cela a un coût assez important. Il ne s'agit pas du tout d'une économie, il s'agit d'un

repositionnement financier qui sert à un plus grand nombre.

Et, pour terminer, au niveau de La Vallée, nous avons eu des transactions concernant la personne qui reste en place, c'est-à-dire le jeune cuisinier, Monsieur LAVAL ; le CCAS a été d'un très grand appui pour Monsieur LAVAL, et je peux affirmer que ce cuisinier ne perd aucunement son avantage, puisqu'il est toujours situé sur son ancienneté au niveau de la Ville. Donc il ne perd absolument aucune des caractéristiques de son emploi alors qu'il est rémunéré par Arpavie. Nous avons été très soucieux que ce cuisinier, qui est quelqu'un de qualifié, reste sur place, puisque c'était sa volonté et nous l'avons accompagné dans toutes ses démarches pour qu'il ne perde ni sur le plan de son salaire, ni sur le plan de son ancienneté, ni sur le plan de sa qualité de vie. Merci beaucoup.

M. EL GHARIB : Merci Lise. Ensuite, l'explication sur les immobilisations corporelles, ce sont essentiellement celles des achats de matériel qui peuvent passer en immobilisation et des achats d'équipement qui sont derrière, d'où le terme immobilisation.

Sur la question d'excédent de fonctionnement, on cumule le résultat d'une année à l'autre, et cette année, on a dû aller chercher en partie pour financer dans cet excédent de fonctionnement.

Et puis, sur l'inflation croissante, je pense que c'est un peu anticipé sur le point sur la fiscalité. On a un vrai écrasement de la section fonctionnement, j'ai cité la dotation de l'Etat qui baisse d'une année à l'autre et on parle à 1,9 million ; et par ailleurs, on a un écrasement par le bas par les augmentations des dépenses, dont l'inflation, dont les contrats de service, etc. Cette année, typiquement, on prend à peu près 400 K€ de plus et on n'a pas encore fini, les éléments arrivent progressivement sur l'année.

Et pour les écarts utiles à l'explication, j'y veillerai la prochaine fois, merci pour la remarque.

MME SPIERS : Merci. Nous allons procéder au vote de ce compte administratif 2021.

Résultat du vote : Votants : 33 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

9. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, après approbation du compte administratif, le Conseil Municipal doit affecter le résultat de fonctionnement du Budget Principal de la Ville de Bourg-la-Reine.

Le compte administratif 2021 de la Ville de Bourg-la-Reine présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 296 859,76€ et d'investissement de 125 144,49€.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 238 703,91€ en 2021.

Le résultat doit être affecté par ordre de priorité :

- 1) à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;*
- 2) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;*
- 3) et pour le solde : soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en réserves d'investissement.*

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de 1 461 943,57 € au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

MAJORITE

10. Approbation de l'attribution de subventions exceptionnelles à l'Office de Tourisme et à l'ARAI

Monsieur le Maire présente le rapport

En raison de la crise ukrainienne, notre ville jumelle de Sulejówek (Pologne) est amenée à accueillir de nombreux déplacés ukrainiens, femmes et enfants. La Ville fait face à l'urgence humaine, sanitaire, logistique. Dans ce cadre, la ville de Bourg-la-Reine a proposé son aide pour des dons matériels (produits de première nécessité) et financiers.

L'urgence de la situation n'a pas permis le versement d'un don direct par la Ville puisque celui-ci doit être approuvé par le Conseil Municipal. Les associations ARAI et Office de Tourisme se sont donc portées volontaires pour verser une somme à la ville de Sulejowek et accélérer ainsi l'aide apportée.

La ville de Bourg-la-Reine régularise maintenant ce transfert et subventionne ces deux associations à hauteur de 5000 € chacune.

Le versement de ces subventions exceptionnelles est conditionné à la transmission, par les associations concernées, de la preuve du versement de l'aide financière à la ville de Sulejowek. La subvention accordée pourra être retirée s'il est démontré que les aides versées par les associations à la Ville n'ont pas contribué à aider les réfugiés ukrainiens.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de questions.

Mme FERNAND-DETRIE : En ce qui concerne l'Office du Tourisme, ne peuvent pas participer au vote, Madame NED, Monsieur ANCELIN et moi-même ; et en ce qui concerne l'ARAI, la personne qui vote pour Madame DANWILLY, puisqu'elle est adhérente de l'ARAI.

M. HAYAR (hors micro) : Et puis moi, puisque je suis adhérent de l'ARAI.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Résultat du vote :

- Office de tourisme :

Votants : 31 (M. ANCELIN, Mme FERNAND-DETRIE, Mme NED ne prennent pas part au vote)

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITÉ

- ARAI :

Votants : 32 (Mme DANWILLY et M. HAYAR ne prennent pas part au vote)

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

11. Approbation des subventions aux associations pour l'exercice 2022

Madame FERNAND-DETRIE présente le rapport

Les associations souhaitant solliciter une subvention ont téléchargé sur le site internet de la Ville le formulaire de subvention unique faisant apparaître la subvention municipale annuelle et incluant les subventions relevant du périmètre du Contrat de développement triennal signé entre la Ville et le CD92 (2020-2022).

L'examen de tous les dossiers a été réalisé avant le vote du Budget 2022, afin de tenir compte des crédits nécessaires dans le cadre de l'élaboration budgétaire. De ce fait, toute demande de subvention de fonctionnement postérieure au vote du budget ne pourra être examinée que l'année suivante.

51 associations + 1 Fonjep ont envoyé un dossier à la Ville pour une demande totale de subventions (fonctionnement et investissement) de 1 050 004 €. Pour rappel, en 2021, 953 313 € ont été attribués aux associations (en fonctionnement et investissement).

Les montants ci-dessous sont proposés pour approbation par le Conseil municipal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement et investissement.

ASSOCIATIONS Nbre de demandes 2022		Proposition pour le CM du 13/04/22
ASSOCIATIONS CULTURE EVENEMENTIEL	19	520 728 €
ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	1	4 500 €
ASSOCIATIONS ENFANCE ET SCOLAIRE	7	6 750 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORT	6	153 000 €
ASSOCIATION MUNICIPALE	1	41 000 €
ASSOCIATIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES	18	169 450 €
PROVISION INVESTISSEMENT		32 000 €
DEMANDES EXCEPTIONNELLES		72 572 €
TOTAL GÉNÉRAL	52	1 000 000€

Afin de faciliter la lecture et l'analyse des dossiers, **les informations principales** ont été reportées sur un tableau annexé.

Les associations sont classées **en 6 catégories** :

- Associations Culture et Événementiel
- Associations Développement durable
- Associations Enfance
- Associations Sport et Jeunesse
- Association Municipale
- Associations Sociales et Solidarité

Dans ces différentes catégories, **conformément** à l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, **7 associations (+ 1 contrat FONJEP)**, qui bénéficieront d'une subvention dont le montant dépasse 23 000 euros, devront conclure une convention d'objectifs avec la Ville définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée. Il s'agit de :

- A.S.A.D. l'Association de Soins à Domicile
- A.S.B.R. l'Association Sportive de Bourg-la-Reine
- C.A.E.L. le Centre d'Animation et de Loisirs
- G.E.P.S.M. le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux
- L'Office de Tourisme
- L'A.U.F.E.M. Associer et Unir les Femmes du Monde
- E.B.R. Esperance de Bourg-la-Reine

Les conventions d'objectifs avec l'ASAD et l'AUFEM ont été approuvées au Conseil municipal du 31 mars 2021 pour une durée de 3 ans. Pour les autres associations (l'ASBR, le CAEL, le GEPSM, L'Office de Tourisme et l'EBR Espérance), des conventions d'objectifs pour une durée d'un an seront soumises pour approbation au Conseil Municipal.

28 associations qui bénéficieront d'une subvention inférieure à 23 000 euros, sont **domiciliées à Bourg-la-Reine**. Quelques unes de ces associations entrent également dans le périmètre du Contrat Ville/Département 92 (2020-2022) par les actions qu'elles mènent en lien avec les thématiques retenues dans le contrat.

16 autres associations non domiciliées à Bourg-la-Reine ont néanmoins des activités sur le territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions à attribuer aux associations pour 2022.

MME FERNAND-DETRIE : Ne peuvent pas participer au vote, pour l'ADS, Madame BROUTIN, Monsieur LACOIN. Pour APIMEO, qui n'a pas demandé pour l'instant de subvention, mais qui risque d'en demander dans l'année, Madame CLISSON-RUSEK et Madame NED ; pour l'ASAD, Monsieur HOUERY, Madame LE JEAN et Madame BARBAUT ; pour l'ASBR, Monsieur GELARDIN ; pour l'association Jeunesse, foyer de jeunes travailleurs, Monsieur LACOIN et moi-même ; pour l'AUFEM, Madame AWONO, Madame MAURICE, Madame LE JEAN et moi-même ; pour le CAEL, Madame MAURICE et Monsieur ANCELIN ; pour le GEPSM, Monsieur le Maire et Monsieur RUPP ; pour Ile-de-France en Varsovie, Madame LE JEAN, Madame SPIERS ; pour l'Office du Tourisme, Madame NED, Monsieur ANCELIN et moi-même ; pour l'Union Nationale des Combattants, Madame SPIERS ; et pour l'ARAI, Madame DANWILLY et Monsieur HAYAR.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. J'ai compris que vous aviez des questions. Monsieur BONAZZI, Madame BROUTIN et Madame CŒUR-JOLY.

M. BONAZZI : Ce seront plutôt des remarques, et en fait c'est un regret. On a effectivement eu un Conseil privé la semaine dernière sur les associations, où on a longuement égrené des chiffres et il y a deux choses à dire. D'une part, les chiffres sur la colonne de gauche sont liés à des conventions comptables qui sont différentes d'une association à l'autre, ce qui veut dire qu'on a comparé des choux et des carottes et ça pose un problème quand on fait réfléchir des gens à des chiffres avec un

fort niveau de précision, parce que c'est à l'euro près, on ne nous parle pas des conventions comptables, donc on ne sait pas très bien de ce dont on a parlé, notamment pour la prise en compte des contributions en nature.

La deuxième chose, on a parlé de subventions aux associations sans parler de leur vie, et dans la semaine qui vient de s'écouler, je me suis intéressé à certaines d'entre elles comme l'ASBR. Il y a un point majeur qui est l'éventuelle ou probable sortie du foot de l'ASBR, qui changera complètement l'économie et le projet. C'est le signe d'un problème dans l'ASBR, qui a été une association qui a concentré, progressivement, au cours des années, tous les clubs, sauf deux, le basket et le judo de la rue de la Bièvre, et qui maintenant, visiblement, ne satisfait pas certaines des sélections, dont la plus grosse. Et ça pose une deuxième question, la constitution de l'ASBR s'est faite par une convention d'origine de 1974, qui stipulait que les entrées et sorties de section devaient être votées en Conseil Municipal. Et on n'en a pas parlé. Aussi, je pose cette question officiellement, est-ce qu'on peut regarder au niveau des services des choses qui ne sont sans doute pas numériques mais du papier et respecter ça, si ça existe ? Et, de façon générale, quand on parle des associations, il serait quand même bien, au moment où on parle de distribuer beaucoup d'argent, d'avoir un petit quelque chose sur la vie des associations en question. Merci.

MME BROUTIN : J'ai posé déjà la question au Conseil privé mais je souhaite en parler en Conseil Municipal, pour que ce soit officiellement acté, j'ai posé une question sur la situation de l'ASAD. On avait décidé, il n'y a pas très longtemps, d'accorder une subvention exceptionnelle compte tenu des difficultés dans lesquelles était cette association, suite à des malversations. Mais quand on avait décidé ça, on avait précisé qu'on souhaitait avoir un point régulier sur la situation de cette association ; point qui nous a été effectivement présenté par Monsieur HOUERY en réunion. Mais on avait également demandé à avoir un budget prévisionnel et voir vers quoi on s'orientait, ce qu'on n'a pas eu en termes plus précis. Par ailleurs, à l'occasion de cette discussion, on a compris que l'ASAD était en difficulté aujourd'hui, indépendamment des questions antérieures liées aux malversations, pour rémunérer les personnels en respectant les décisions qui ont été prises dans le cadre du Ségur de la santé. Vous nous avez indiqué que des dotations avaient été prévues par l'Etat et reversées au Département aux fins de contribuer à ces augmentations et que le Département aurait décidé de ne pas verser à l'ASAD ces montants. Quand on a essayé d'en savoir un peu plus, on vous a même demandé, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès du Département, vous n'avez pas souhaité le faire, vous avez laissé entendre que le Département avait sans doute de bonnes raisons. Et quand on a voulu en savoir un peu plus, on n'a pas eu de réponse, vous avez dit « on verra ça plus tard ». Moi, je considère qu'il y a vraiment une opacité sur ce point-là, si l'Etat a versé de l'argent pour un objectif précis, pourquoi le Département ne le verse-t-il pas ? On a besoin d'avoir des réponses.

MME CŒUR-JOLY : Je voulais intervenir sur le même point de l'ASAD, parce qu'apparemment le Département a effectivement ses raisons, mais c'est un Département qui a un excédent budgétaire de 540 millions d'euros pour cette année encore, donc je pense qu'il a les possibilités d'aider largement des associations.

Monsieur le Maire : Merci. Au niveau du tableau, effectivement on a mis les contributions en nature, c'était la première fois, elles ne sont pas consolidées et c'est à titre indicatif. Le seul moment où on le prend en compte, c'est que, au-delà de 23 000 €, il faut une convention, et la contribution en nature est incluse, ce n'est pas au niveau des attributions.

Pour l'ASBR, le foot, je vais laisser Monsieur MELONE répondre et pour l'aspect juridique d'entrée-sortie des sections, qui doit être pris au niveau du Conseil Municipal et qui date de 1974, on regardera au niveau des archives.

M. MELONE : S'agissant de l'ASBR, je confirme simplement qu'il y a une demande d'autonomie qui a été faite par la section football. Un processus de sortie à l'amiable est en cours au sein de l'ASBR, dans le respect des statuts de l'association. A ma connaissance, ce à quoi vous avez fait référence ne fait pas partie des statuts de l'ASBR. Il y a eu la création de la section cyclotourisme et celle de la

section golf au début des années 2000 qui n'ont pas fait l'objet de vote en Conseil Municipal, mais on vérifiera ce point. Aujourd'hui, par rapport à cette demande d'autonomie du foot, la Ville se contente d'accompagner l'ASBR et le club de foot dans ce mouvement de séparation à l'amiable. Et s'il faut une délibération du conseil municipal, on fera une délibération.

Monsieur le Maire : Pour la sortie, on va regarder les archives.

Pour ce qui est de l'ASAD, on vous a répondu la dernière fois qu'effectivement, on proposait une subvention de 100 000 € et une subvention au titre conservatoire, parce qu'on n'a pas la situation, on n'est pas en mesure de faire correctement un budget prévisionnel, pour un certain nombre de raisons, les charges supplémentaires au niveau salarial liées au Ségur de la santé, également les malversations pour lesquelles la personne a été condamnée à payer un montant important. Les comptes aujourd'hui, ils sont propres, mais on a un peu de mal pour extrapoler.

Pour ce qui est de la subvention liée à ces augmentations salariales, l'Etat a donné une subvention au Conseil Départemental, le Conseil Départemental est en réflexion globalement sur tous les aspects sociaux. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui de ce qui a été décidé mais je peux vous dire que le Conseil Départemental ne va pas mettre cet argent dans sa poche. Il y a une réflexion globale, et je suis persuadé que nous ne serons pas lésés à ce niveau-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

- ADS association dynamique et solidaire de Bourg-la-Reine : Votants : 32 (Mme BROUTIN et M. LACON ne prennent pas part au vote)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

MAJORITE

- APIMEO : Votants : 32 (Mme CLISSON-RUSEK et Mme NED ne prennent pas part au vote)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- ASAD : Votants : 31 (Mme LE JEAN, Mme BARBAUT et M. HOUERY ne prennent pas part au vote)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- ASBR : Votants : 33 (M. GELARDIN ne prend pas part au vote)

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- Association Jeunesse FJT - Votants : 32 (Mme FERNAND-DETRIE et M. LACON ne prennent pas part au vote)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

MAJORITE

- AUFEM : Votants : 30 (Mme LE JEAN, Mme FERNAND-DETRIE, Mme AWONO et Mme MAURICE ne prennent pas part au vote)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- CAEL - Votants : 32 (Mme MAURICE et M. ANCELIN ne prennent pas part au vote)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- GEPSM : Votants : 32 (M. DONATH et M. RUPP ne prennent pas part au vote)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- IDF en Varsovie : Votants : 32 (Mme LE JEAN et Mme SPIERS ne prennent pas part au vote)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- Office de tourisme - Votants : 31 (M. ANCELIN, Mme FERNAND-DETRIE et Mme NED ne prennent pas part au vote)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- UNC - Votants : 33 (Mme SPIERS ne prend pas part au vote)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACON)

MAJORITE

- ARAI : Votants : 32 (Mme DANWILY et M. HAYAR ne prennent pas part au vote)

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE,

M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACONIN)

MAJORITE

- Autres associations – Votants : 34

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. LACONIN)

MAJORITE

12. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et des associations ainsi que de l'avenant à la convention FONJEP pour le financement du poste de Directeur du CAEL

Monsieur le Maire présente le rapport

Selon l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention fixe notamment le montant et les modalités de versement de la subvention.

A la suite de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, une définition législative de la subvention a été introduite, comme étant l'ensemble des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées par les autorités administratives à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'une activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire.

Il convient donc d'établir une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et chacune des 5 associations suivantes :

- l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR)*
- le Centre d'Animations, d'Expressions et de Loisirs (CAEL)*
- le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPSM)*
- l'Office de Tourisme (OT)*
- l'Espérance de Bourg-la-Reine (EBR)*

Les projets de conventions sont annexés au présent rapport.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un an (2022).

Concernant le CAEL, conformément aux dispositions du contrat de partenariat (signé en 1988) dans le cadre du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire), les « MJC en Ile-de-France » ont adressé, comme chaque année, à la Ville un avenant pour le financement du poste de direction du C.A.E.L.

Au titre de l'année 2022, la participation de la Ville s'élève à :

- pour le poste de direction du CAEL de : 88 609 €*
 - pour les frais de gestion de : 59 €*
- Participation totale demandée : 88 668 €**

La participation de la Ville pour l'année 2022 est identique à celle de l'année 2021.

Détails de la participation FONJEP	2020	2021	2022	% d'augmentation par rapport à 2021
Accompagnement fédéral	15 404	15 404	15 404	0,00 %
Cotisations sociales et taxes	26 251	26 251	26 251	0,00 %
salaires bruts	46 954	46 954	46 954	0,00 %
Total (hors frais de gestion)	88 609	88 609	88 609	0,00 %
Frais de gestion	59	59	59	0,00 %
Total demandé à la Ville	88 668	88 668	88 668	0,00 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations mentionnées ci-dessus ainsi que l'avenant à la convention de partenariat avec le FONJEP et d'autoriser Monsieur le Maire, ou la Conseillère Municipale déléguée à la Vie associative, à signer ces documents et engager les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire : Il faut un vote par convention, sauf si vous acceptez de faire un vote global pour l'ensemble des conventions. Vous avez des questions ? Madame FERNAND-DETRIE.

MME FERNAND-DETRIE : Monsieur le Maire, je m'excuse, il y a une petite correction à apporter dans la convention d'objectifs de l'Office du Tourisme, au niveau de la taxe de séjour le chiffre exact c'est 7 181 €, au lieu du chiffre qui est indiqué dans la convention.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI, vous avez une question ?

M. BONAZZI : C'est plutôt une demande, je n'ai rien contre le vote global, par contre, j'aimerais bien que sur chacune des conventions d'objectifs, soient exprimés en Conseil les objectifs que le Conseil Municipal donne à chacune de ces associations. Avant de voter les conventions, j'aimerais qu'il y ait un petit exposé sommaire, mais clair, des objectifs de la politique correspondante pour chacune des associations.

MME FERNAND-DETRIE : Dans la convention d'objectifs, vous avez les objectifs fixés par la Ville à chacune des associations qui bénéficient de la convention d'objectifs.

M. BONAZZI : J'en suis conscient, mais on est en Conseil Municipal, sinon on nous livre les papiers à la maison et puis on dit c'est bon et après on dit que c'est voté.

MME FERNAND-DETRIE : Mais les conventions d'objectifs ont déjà été remises à la réunion de la semaine du 7 avril, donc vous les avez déjà depuis le 7 avril.

M. BONAZZI : Je sais également Madame, mais la dernière fois, c'était un Conseil privé, ce n'était pas un Conseil Municipal, ici c'est un Conseil Municipal, la Mairie s'exprime en public, il y a un compte rendu et donc, ma question a un sens, même si, de fait, les annexes ont été livrées, je ne conteste pas ça. J'aimerais qu'il soit exprimé par les gens qui sont porteurs d'une politique, correspondant à chacune de ces associations majeures, quelque chose qui soit exprimé d'un point de vue politique. Notre objectif de la Ville pour le sport, c'est ça, en quelques mots ; notre objectif pour l'ASAD c'est ça, etc. Ce n'est pas la même chose que de livrer des annexes.

MME FERNAND-DETRIE : Alors, attention, il y a deux associations, l'AUFEM et l'ASAD, qui avaient une

convention d'objectifs triennale, qui a été adoptée l'année dernière, en 2021, donc qui est reconduite, c'est pour ça qu'elles ne sont pas soumises au vote de cette année. Pour les associations pour lesquelles on demande un renouvellement de la convention d'objectifs, c'est-à-dire le CAEL, l'Office du Tourisme, l'EBR, l'ASBR et le GEPSM, ce sont des conventions d'objectifs d'un an, c'est-à-dire uniquement pour l'année 2022.

Monsieur le Maire : Non, mais je crois qu'il y a un problème pour procéder. Vous avez des documents, il vous appartient de les lire, de les analyser et de poser des questions. On ne peut pas faire un exposé sur tous les sujets.

M. BONAZZI : Je le répète, un Conseil Municipal, c'est public, c'est fait pour parler des sujets. Par exemple, l'ASBR, c'est la politique sportive de la Ville, ça n'est débattu nulle part ailleurs.

Monsieur le Maire : Je propose de voter, comme vous l'avez accepté, ces conventions d'objectifs, l'autorisation de les signer en bloc, ainsi que celle du FONJEP.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ces conventions d'objectifs ? Monsieur BONAZZI, Monsieur LETTRON, Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Je ne suis pas contre les conventions, je suis contre le fait qu'on n'ait pas répondu positivement à la demande d'explications et je souhaite que ce soit au procès-verbal.

Monsieur le Maire : Vous votez quand même contre et on marquera au Conseil que c'est parce qu'on n'a pas répondu aux questions de Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Ce que nous disons, c'est que la politique de la ville doit être exprimée en public, dans un Conseil Municipal.

MME BROUTIN : Je souhaite que ma position ne soit pas pervertie et je vous demande de mettre au procès-verbal que je ne vote pas contre les conventions elles-mêmes, mais contre le fait qu'il n'y ait pas d'exposés sur les grands axes de ces conventions. Merci.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

- CAEL : Votants : 32 (M. ANCELIN et Mme MAURICE ne prennent pas part au vote)

Pour : 28

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

- ASBR : Votants : 33 (M. GELARDIN ne prend pas part au vote)

Pour : 29

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

- Office de tourisme : Votants : 31 (M. ANCELIN, Mme Jacqueline FERNAND-DETRIE et Mme Alice NED ne prennent pas part au vote)

Pour : 27

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

- GEPSM : Votants : 32 (M. DONATH et M. RUPP ne prennent pas part au vote)

Pour : 28

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

- EBR : Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

- Avenant FONJEP : Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, M. BONAZZI, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

13. Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Madame AWONO et Monsieur le Maire présentent le rapport

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le présent rapport expose dans un premier temps les chiffres clés de la population rëginaburgienne puis les orientations sur le territoire en matière de promotion de l'égalité femmes hommes et enfin les chiffres et actions menées en matière de ressources humaines par la Ville.

I- Les chiffres clés de l'INSEE

L'INSEE établit des statistiques annuelles sur de nombreux thèmes : population, logement, revenus, emploi-chômage, diplômes-formation, ménages, etc. Cet ensemble de données statistiques décrit les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire. Les chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

*Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Ce recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. **Ainsi, pour le présent rapport, la période quinquennale de référence est celle courant de 2015 à 2019, avec pour année centrale 2018 qui servira de référence dans les tableaux présentés ci-dessous.***

La population de la ville en 2018 s'élève à 20 769 habitants.

Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9922	100,0	10847	100,0
0 à 14 ans	1909	19,2	1819	16,8

15 à 29 ans	2167	21,8	2154	19,9
30 à 44 ans	2131	21,5	2217	20,4
45 à 59 ans	1731	17,4	1927	17,8
60 à 74 ans	1337	13,5	1469	13,5
75 à 89 ans	584	5,9	1055	1,9
90 ans ou plus	63	0,6	205	1,9

La commune présente une pyramide des âges équilibrée : on note que les moins de 30 ans représentent 36,7 % de la population totale.

Ménages selon leur composition

NB : un ménage peut être composé de une ou plusieurs familles. Il regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2018	%	2013	%	2018	2013
Ensemble	9 176	100,0	8 910	100	20 553	19 427
Ménages d'une personne	3388	36,9	3 423	38,4	3388	3423
hommes seuls	1335	14,5	1342	15,1	1335	1342
femmes seules	2053	22,4	2081	23,4	2053	2081
Autres ménages sans famille	239	2,6	311	3,5	531	707
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5549	60,5	5176	58,1	16634	15297
un couple sans enfant	2204	24,0	2059	23,1	4519	4226
un couple avec enfant(s)	2515	27,4	2349	26,4	9923	9018
une famille monoparentale	830	9,0	769	8,6	2192	2053

Composition des familles

NB : une famille est forcément rattachée à un ménage. Plusieurs familles peuvent être rattachée à un même ménage

	2018	%	2013	%
Ensemble	5607	100	5227	100
Couples avec enfant(s)	2516	44,9	2349	44,9
Familles monoparentales	863	15,4	789	15,1
hommes seuls avec enfant(s)	173	3,1	111	2,1
femmes seules avec enfant(s)	690	12,3	678	13,0
Couples sans enfant	2227	39,7	2090	40,0

Sur le territoire, on constate que le nombre des familles augmentent depuis 2013. Les familles formées d'un couple avec enfant(s) restent majoritaires (45%). Cependant, on note une augmentation des familles monoparentales dont les hommes seuls avec enfants.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	8012	9035	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	3	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	279	76	0,2	2,7	2,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2989	2271	6,1	49,0	15,7
Professions intermédiaires	936	1484	9,1	20,7	7,0

Employés	541	1229	8,1	14,7	5,2
Ouvriers	513	137	3,5	5,3	1,7
Retraités	1499	2145	0,0	0,2	61,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1254	1690	73,0	7,3	6,7

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018

	Population	Actifs (avec emploi ou en recherche)	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	13492	10360	76,8	9460	70,1
15 à 24 ans	2625	749	28,5	625	23,8
25 à 54 ans	8527	7950	93,2	7283	85,4
55 à 64 ans	2340	1661	71,0	1151	66,3
Hommes	6599	5187	78,6	4762	72,2
15 à 24 ans	1350	400	29,6	322	23,9
25 à 54 ans	4150	3951	95,2	3660	88,2
55 à 64 ans	1099	836	76,1	780	71,0
Femmes	6893	5172	75,0	4698	68,2
15 à 24 ans	1274	349	27,4	303	23,8
25 à 54 ans	4377	3999	91,4	3624	82,8
55 à 64 ans	1241	824	66,4	771	62,1

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2018	2013
Nombre de chômeurs	900	896
Taux de chômage en %	8,7	9,4
Taux de chômage des hommes en %	16,5	18,8
Taux de chômage des femmes en %	8,4	9,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	6,6	5,5

Salariés (ne comprend pas les actifs sous autre statut) de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	4207	6,4	4320	20
15 à 24 ans	298	29,4	292	31,7
25 à 54 ans	3293	3,8	3349	17,9
55 à 64 ans	616	9,2	679	25,0

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2019

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	21,1	12,0	12,1
De 26 à 50 ans	22,9	20,8	24,6
Plus de 50 ans	33,4	28,7	37,2

Le taux de chômage à Bourg-la-Reine est en baisse en 2018, et en deçà du taux de chômage national de 8,8 %. Les femmes (8,4%) sont moins touchées que les hommes (16,5%). On note cependant qu'elles disposent d'un taux d'emploi moins important sur la tranche 55-64 ans.

Les femmes en situation de travail à temps partiel, subi ou choisi, sont majoritairement représentées sur la tranche 15-64 ans.

Les femmes bénéficient d'un salaire net horaire moins important que les hommes sur toutes les tranches d'âge. Au niveau national, selon les chiffres de l'Observatoire des inégalités, tous âges confondus, les hommes perçoivent en moyenne un salaire supérieur de 20,3 % à celui des femmes.

Emplois selon le secteur d'activité

	2018				2017			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	5905	100	54,3	85,3	5508	100	54,7	85,2
Agriculture	23	0,4	78,1	43,0	23	0,4	74,9	41,7
Industrie	205	3,9	18,8	93,4	222	4,0	20,4	88,1
Construction	178	3,3	17,3	75,7	180	3,3	12,9	73,8
Commerce, transports, services divers	2806	52,7	45,8	82,6	2796	50,8	46,6	83,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2116	39,7	71,9	89,3	2288	41,5	70,9	88,9

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2018	%	2013	%
Ensemble	9 655	100	8834	100
Travaillent dans la commune de résidence	1 215	12,6	1135	12,8
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	8 440	87,4	7699	87,2

En 2018, 41,5 % des emplois pourvus dans la commune relèvent des secteurs administration publique, enseignement, santé, action sociale. 70,9 % de ces emplois sont occupés par des femmes. 50,8 % des emplois se trouvent dans le secteur commerce, transports, services divers. 46,6% de ces derniers sont tenus par des femmes. A noter, enfin, que 87,3 % des actifs travaillent en dehors de la commune.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	14 323	6 664	7 663
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	8,6	7,1	10,0
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,9	2,2	5,4
CAP, BEP ou équivalent	8,6	8,8	8,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,1	10,6	13,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	10,0	8,6	11,2
Diplôme de l'enseignement sup de niveau bac +3 ou +4	14,9	11,9	17,4
Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus	42,0	50,8	34,3

Les femmes disposant d'un niveau infra V (CAP/BEP) sont plus nombreuses que les hommes.

On remarque cependant que ces dernières sont plus représentées dans les niveaux bac à bac +4. Au-delà du bac +5, on note une part plus importante chez les hommes.

II- Les orientations suivies sur le territoire pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

Depuis la création en 2018 d'une délégation à l'égalité femmes/hommes, la Ville a poursuivi cette politique volontariste à travers le pilotage de plusieurs actions locales concrètes et ciblées sur cette thématique. Dans ce cadre, voici les actions poursuivies durant l'année 2021 :

1) Lutte contre les violences faites aux femmes :

- finalisation du diagnostic relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, avec l'élaboration d'un plan d'actions.
- élaboration d'une plaquette d'information dédiée aux femmes victimes de violences et à leurs proches.
- dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), mise en place d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales. Cette instance partenariale a pour mission le pilotage d'actions de sensibilisation et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences en lien avec le diagnostic.
- prise en compte des situations de violences par l'accueil en logements temporaires des femmes victimes et de leurs enfants et par l'accès à des places d'urgence en crèche.
- à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, organisation d'un théâtre-débat « la ligne rouge » à l'Agoreine destiné au grand public et aux partenaires locaux.

2) L'égalité Femmes-Hommes et Filles-Garçons

- tenue de trois Points Ecoute Jeunes au sein collège Evariste Galois et La Fontaine et à l'Institut Notre-Dame depuis novembre 2021, lieu d'écoute anonyme et de proximité aux jeunes animé par une psychologue afin de leur permettre de partager sur un état de mal-être,
- mise en place d'ateliers aux collèges Evariste Galois et La Fontaine. La psychologue des points écoute anime un atelier « gestion des émotions » pour les 6ème. L'objectif de cet atelier est de reconnaître, nommer, maîtriser ses émotions mais aussi de prendre en compte celles des autres et d'encourager l'empathie notamment pour favoriser les liens filles-garçons. Elle anime également avec les professeurs de SVT des ateliers « Vie sexuelle et affective » pour toutes les classes de 3ème afin de permettre un moment de réflexion, d'échanges et de prévention sur les thématiques telles que le consentement, l'homophobie, le sexisme.
- actions de soutien à l'insertion professionnelle des femmes ont été poursuivies par :
 - l'accès aux places en crèche à des femmes en recherche d'emploi
 - la poursuite du « permis civique » permettant le co-financement du permis de conduire pour des jeunes et des familles mono-parentales dans le cadre de leur projet professionnel
 - l'intervention d'une coach en insertion professionnelle.

3) Perspectives pour l'année 2022

- 1- coordination d'une semaine dédiée à l'égalité femme-homme autour de la journée internationale du droit des femmes, avec ses partenaires associatifs (AUFEM, CAEL, ADS), et l'organisation d'un théâtre forum suivi d'un débat sur la thématique de la charge mentale.
- 2- poursuite du groupe de travail sur les violences intrafamiliales et mise en œuvre d'actions.
- 3 – mise en place d'une formation à destination des agents de la police municipale sur les violences faites aux femmes
- 4 - mise en place d'une formation à destination des référents du groupe de travail CLSPD sur les violences faites aux femmes
- 5 - poursuite de la mise en place de manifestations visant à sensibiliser le grand public à ces situations de violences sont prévues en 2022 en collaboration avec des associations partenaires.

III- Les chiffres clés de la population salariée par la collectivité et les actions menées

Les données chiffrées sont issues d'extractions au 31/12/2021 du logiciel de paie au moyen de l'outil Business Intelligence.

1 / LES EFFECTIFS

La mixité professionnelle est atteinte lorsqu'un nombre minimum d'hommes et de femmes sont en présence sur un même lieu de travail. Les études s'entendent pour fixer ce taux à 40% minimum.

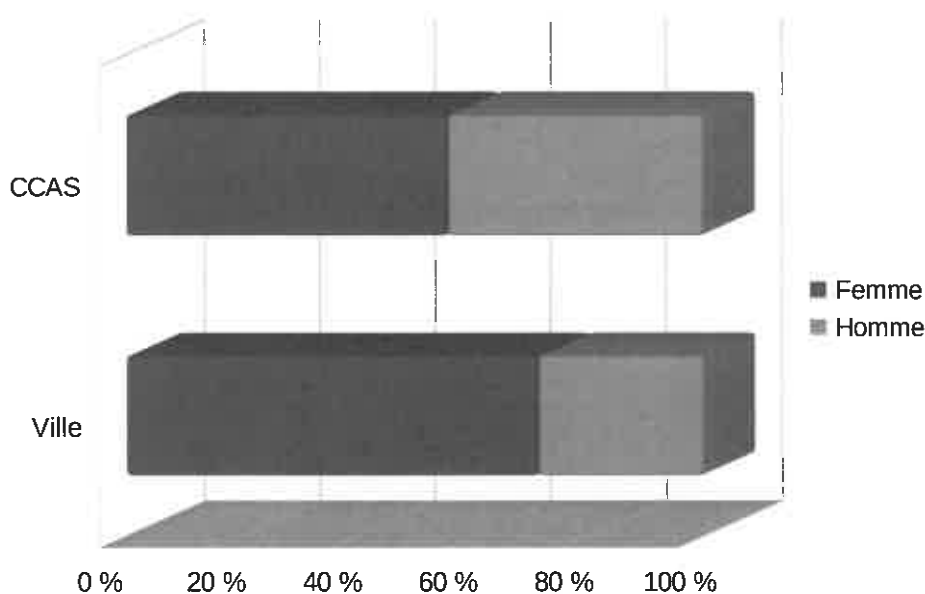
La collectivité de Bourg-la-Reine comptabilisait 471 agents (507 en 2020) payés au 31 décembre 2021 dont 323 femmes et 148 hommes, soit 69 % d'effectifs féminins et 31% de masculins. Ce pourcentage est stable depuis des années.

Les emplois sont répartis en 349 emplois permanents et 122 emplois temporaires tous budgets :

- Les 349 emplois permanents sont occupés par 276 fonctionnaires et 73 contractuels.
- Les emplois temporaires sont occupés par 122 contractuels de droit public, de droit privé ou vacataires horaires.

Concernant les effectifs du CCAS : 5 agents sont employés sur des postes permanents (4 femmes et 1 homme), tous titulaires. Seul un agent (masculin) a été employé en temporaire.

1-1 Répartition des effectifs par genre tous emplois confondus et tous budget :



TABEAU DES EMPLOIS*

EFFECTIF 31-12-2021

Emplois permanents	403	Agents payés en décembre	349
dont postes à temps non complet	18	dont à temps partiels	16
		Equivalent temps plein-ETP	341,31
dont agents en détachement extérieur	8		
dont agents en disponibilité	26	Titulaires	276
dont postes vacants	35	Contractuels	73
		Femmes	244
		Hommes	105

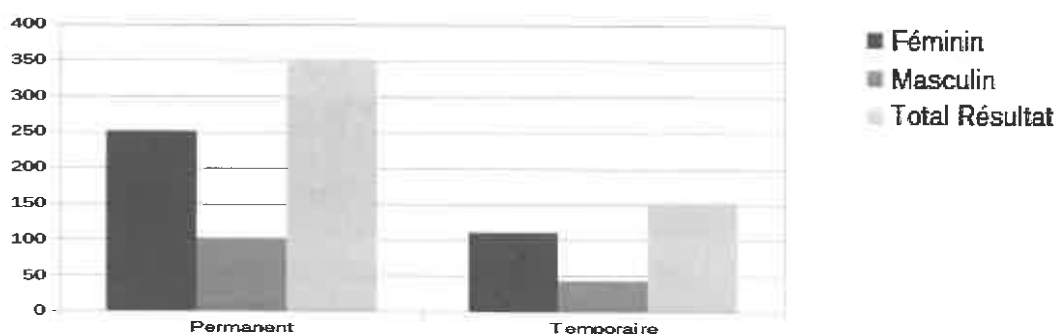
Emplois temporaires	122	Agents payés en décembre	122
		<i>Equivalent temps plein-ETP</i>	90,4
<i>Dont 13 Ass Mat</i>	11		
<i>Dont 31 instituteurs</i>	31	<i>Femmes</i>	79
<i>Dont 78 vacataires</i>	78	<i>Hommes</i>	43
<i>Dont un apprenti</i>	1		
<i>Dont un CUI</i>	1		
		Total agents payés en décembre	471
		<i>Equivalent temps plein-ETP</i>	431,71
		<i>Total femmes</i>	323
		<i>Total hommes</i>	148
		<i>% femmes du total</i>	68,58 %
		<i>% hommes du total</i>	31,00 %

1-2 Répartition globale entre Hommes Femmes des emplois permanents et temporaires :

Genres	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage par type d'emploi
Emplois permanents	105	244	349	74 %
Emplois temporaires	43	79	122	26 %
Total des genres	148	323	471	100 %

Les emplois temporaires sont en nombre au sein de la collectivité du fait du choix de gérer en direct les animateurs des centres de loisirs.

Part des femmes et des hommes dans les effectifs :



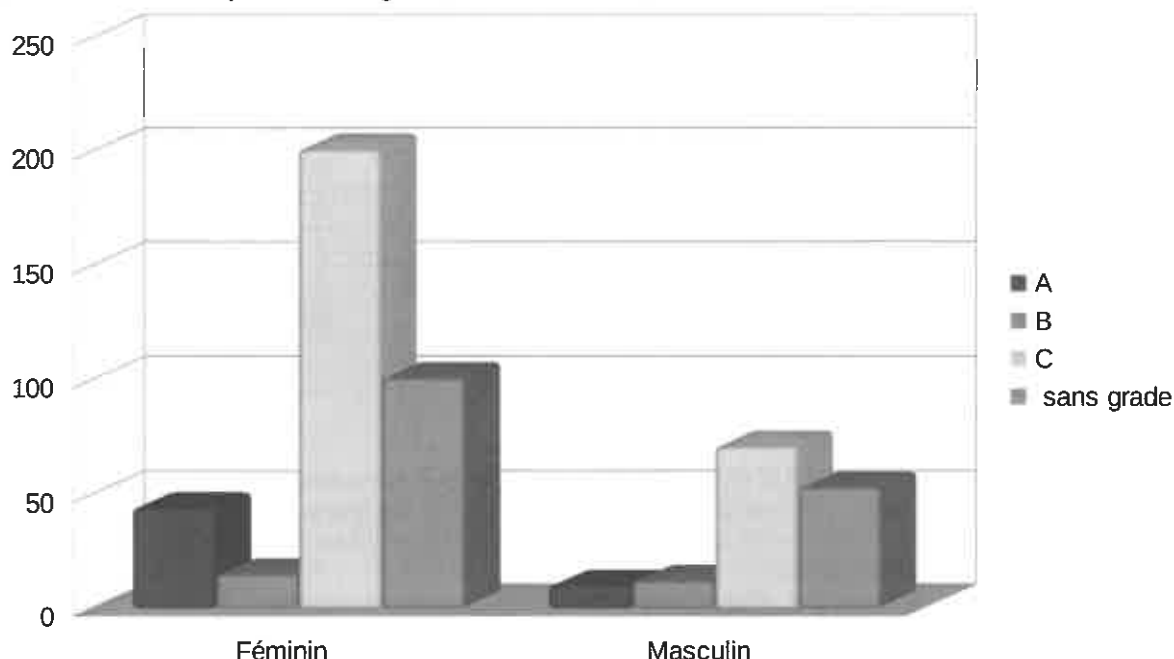
1-3 Répartition des fonctionnaires et contractuels par catégorie d'emplois :

GENRE	Hommes	Femmes	Total par catégorie	Part par catégorie
Catégorie A	8	39	47	13,4 %
Catégorie B	13	19	32	9,2 %
Catégorie C	83	187	270	77,4 %
Agents non payés sur un grade *	43	79	122	

* Agents en contrat de droit privé : CUI, apprentis, vacataires, stagiaires de plus de 2 mois, volontaires de service civique, assistante maternelle

Les agents de catégorie C sont majoritaires aussi bien chez les femmes que parmi les hommes. Ce type de catégorie est lié à la structure de notre activité : La moitié de notre effectif

est tournée vers la pris en charge des enfants de 0 à 6 ans.



2 / LE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement mis en place par la collectivité s'effectue sur la base des candidatures internes et/ou extérieures. Une demande officielle de recrutement est émise par les services demandeurs et doit être validée par le Directeur Général des Services. Une fiche du poste est définie par le responsable du service recruteur.

L'annonce est rédigée par la direction des ressources humaines en concertation avec les responsables du service demandeur et est diffusée :

- dans la collectivité par messagerie et affichage dans les services,
- à l'extérieur, l'annonce est publiée sur le site internet de la ville, dans le magazine de Bourg-la-Reine, sur les réseaux sociaux, et sur des media spécialisés (Pôle emploi, rdv emploi public, la Gazette,...).

Les candidatures sont étudiées à partir des critères de sélection définis dans l'offre : qualification ou niveau d'étude, expérience professionnelle ou potentiel à apprendre, savoirs-faire indispensables au poste, comportement durant l'entretien, etc.

62 actes de recrutement, hors direction de l'éducation, ont été effectués en 2019.

71 actes de recrutement, hors direction de l'éducation, ont été effectués en 2020.

105 actes de recrutement, hors direction de l'éducation, ont été effectués en 2021.

Bilan recrutement par répartition H/F						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	29	28	48	35	51	79
Hommes	24	25	34	27	20	26
TOTAL	53	53	82	62	71	105

Ces actes de recrutement correspondent aux mouvements des agents en raison des mutations, prises d'années de disponibilité de droit et disponibilités pour convenances personnelles, absences de longue durée, mais également à des créations de poste, des remplacements temporaires (maladie, maternité,...) ou des renforts temporaires (saisonniers, vacations, accroissement temporaire d'activité).

Voici la répartition des recrutements 2021, par motifs :

Répartition par motifs de recrutement – 2021			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Postes vacants – Art 3.2	50	14	64
Créations de poste	7	3	10
Remplacements temporaires – Art 3.1	11	2	13
Renforts/saisonniers/vacations	11	7	18
TOTAL	79	26	105

3/ LA REMUNERATION

Le système de rémunération inclut la rémunération principale et la rémunération accessoire.

La rémunération principale comprend le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. S'y ajoutent les prestations familiales obligatoires.

La rémunération accessoire ou régime indemnitaire est un complément du traitement, distinct des autres éléments de rémunération. Dans la fonction publique territoriale il obéit au principe de parité avec la fonction publique de l'Etat

Le prélèvement à la source : qui a été mis en place à compter du 1er janvier 2019. Les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et les établissements publics de santé deviennent, en tant qu'employeurs publics, des acteurs du dispositif de prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu.

La rémunération des agents de la collectivité est déterminée au moment du recrutement, selon les critères suivants :

- La position de l'agent dans l'organigramme hiérarchique,-
- Les spécificités techniques de l'emploi occupé,
- Les acquis de l'expérience et le niveau de qualification de l'agent,
- La carrière ou le parcours professionnel de l'agent,
- La rareté des candidats pour exercer certains métiers.

La rémunération évolue dans la limite du cadre réglementaire prévu par le statut de la Fonction publique territoriale. Les salaires s'analysent en termes de grade et d'ancienneté dans le grade, **aucun écart substantiel ne ressort de l'analyse des rémunérations entre hommes et femmes à grade, ancienneté et responsabilités équivalentes.**

Les cadres de direction de pôle au 31 décembre 2021 :

Directions à Bourg-la-Reine	Hommes	Femmes
3 Attachés principaux	1	2
2 Ingénieurs		2

4 / POLITIQUE SOCIALE

La collectivité met en œuvre une politique sociale et soutient :

- l'accès à la complémentaire santé
- l'accès à la prévoyance
- l'accès au temps partiel
- l'accès au télétravail
- un service de restauration
- le groupement du personnel (association subventionnée)

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents et auprès de la mutuelle HARMONIE pour le risque « santé », par délibération du 16 décembre 2019.

La convention de participation pour les risques "santé" et "prévoyance" est mise en place depuis le

1er janvier 2020. La ville a conventionné avec le CNAS pour le 1^{er} janvier 2022. Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations. Il s'agit notamment de faire bénéficier de tarifs préférentiels en matière de billetterie et loisirs sur l'ensemble du territoire national, de prix très avantageux pour les vacances, d'aides sociales diverses (logement, décès, handicap, ...), de chèques cadeaux pour Noël, le sport et autres activités.

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, renforce l'implication des employeurs publics dans le financement des complémentaires santé et prévoyance de leurs agents.

A compter du 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux devront financer au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret pour les garanties souscrites par leurs agents destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance).

L'obligation de participation au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50% d'un montant de référence qui sera également fixé par décret en Conseil d'Etat. Sa mise en application est prévue à compter du 1er janvier 2026.

5 / LA FORMATION

La formation des agents est une priorité de la collectivité.

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation proposés aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le plan de formation est élaboré depuis 2019 lors d'un travail complexe de recueil des besoins et d'échange : la priorité donnée à la formation à la sécurité et aux conditions de travail définie en 2019 continue d'être le marqueur des formations organisées en intra.

Le plan de formation est élaboré par une rencontre annuelle avec chaque directeur, l'analyse des demandes de formation, les projets de la collectivité. Chaque demande de formation individuelle CNFPT fait encore l'objet en 2021, d'un retraitement par les RH afin que tous les agents soient inscrits au plus vite. La mise en place de l'IEL en septembre 2021 permettra une plus grande autonomie des agents dans leur souhait d'inscription et une meilleure réactivité dans la validation de ces formations en 2022.

Cette année, et suite au groupe de travail mis en place en 2020, nous avons communiqué sur le compte personnel de formation afin que les agents puissent également présenter des projets de formation à visée d'évolution professionnelle ou de reconversion. Pour cela, un budget formation supplémentaire de 10 000€ a été prévu. Tous les dossiers CPF validés en 2021 seront imputés sur le budget CPF 2022.

Pour rappel, la formation est un moyen pour adapter les savoir-faire aux besoins et projets de la collectivité. C'est en même temps un moyen d'évolution de carrière pour l'agent, de répondre à ses obligations de formations statutaires et de prendre en main son parcours professionnel.

Le plan de formation vise à accompagner les évolutions des métiers, de leurs technicités, les modernisations technologiques de l'information et de la communication. C'est aussi un outil de prévention des risques professionnels. La formation peut prévenir certaines usures ou pénibilités au travail et faciliter des reclassements professionnels. Il sert également les besoins en qualification et en certification des agents lorsque la réglementation nous l'impose.

C'est encore un outil de mobilité et un moyen de développer l'employabilité de tous les agents.

5-1 La formation 2021 en chiffres

Dans la continuité de la pandémie, de nombreuses formations ont été annulées mais d'autres ont pu être organisées et notamment, grâce aux outils informatiques qui ont permis le déploiement des webinaires ou formations à distance.

Ces formations ont été dispensées soit par le CNFPT, organisme collecteur de la Fonction publique territoriale dans le cadre de la cotisation annuelle, soit par un organisme privé moyennant convention de formation et facturation (budget 30 000€ - Budget utilisé sur 2021 : 46 504,02 € dont 7 550 € de budget formation 2020, dont 5 400 € de budget apprentissage).

Les formations 2021 prises sur le budget 2020 sont les suivantes :

- Journée pédagogique de la crèche Carnot – Organisme L'HORIZON - « Accueil des enfants en section multi-âges » pour un budget de **1050 €**, reportée le 21 mai 2021
- Journée pédagogique de la crèche des Rosiers – Organisme L'HORIZON - « Des espaces pour les multi-âges » pour un budget de **1000 €**, reportée le 28 mai 2021
- Journée pédagogique de la crèche Joffre – Organisme L'HORIZON - « Les clés pour des pédagogies positives » pour un budget de **1050 €**, reportée le 31 mai 2021
- Journée pédagogique de la crèche familiale – Organisme L'HORIZON - « Maintenir une attitude éducative bienveillante » pour un budget de **1050 €**, reportée le 07 juin 2021
- Formation individuelle « Menaces sur les liens : amour du lien, amour de l'objet » - Organisme LE CARNET PSY, pour un budget de **200 €**, reportée le 27 novembre 2021
- Formation collective « Recevoir du public – accueil et gestion des situations difficiles » - Organisme FORMASSAD, pour un budget de **3 200 €**, reportée le 16 mars 2021 pour la phase 1 et du 12 au 13 avril 2021 pour la phase 2 (seule cette phase est prévue sur le budget 2021).

Soit un budget total reporté de **7 550 €**.

Les contrats d'apprentissage pris en charge en 2021 sont les suivants :

- 1 contrat pour la formation d'auxiliaire de puériculture – CNFPT – 2 500 euros
- 1 contrat pour la formation de Technicien de système - CFA ASTON INSTITUT – 2 900 euros
- **Total = 5400 €**

CNFPT			
Tableau récapitulatif - Agents titulaires, stagiaires et contractuels dont les INTRA			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Apprenti	1	0	1
AssMat	0	0	0
Catégorie A	42	15	57
Catégorie B	13	23	36
Catégorie C	53	83	136
TOTAL	109	121	230
Autres organismes			
Tableau récapitulatif - Agents titulaires, stagiaires et contractuels dont les INTRA			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Apprenti	1	1	2
AssMat	9	0	9
Catégorie A	25	1	26
Catégorie B	4	3	7
Catégorie C	57	32	89
TOTAL	96	37	133

5-2 Les formations organisées en Intra en 2021

Du fait de la crise sanitaire en 2020-2021, les formations en INTRA ont rarement pu regrouper plus de 6 à 10 personnes. Néanmoins, nous avons pu en organiser quelques une dans le respect des gestes barrières.

BILAN INTRAS			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Apprenti	1	0	1
AssMat	9	0	9
Catégorie A	32	2	34
Catégorie B	5	7	12
Catégorie C	72	64	136
TOTAL	119	73	192

- Journées pédagogiques en crèche dont celles qui ont été reportées de 2020
- Formations à la sécurité dont divers recyclages
- Le rôle du manager pour favoriser le bien être au travail : cette formation a débuté en 2020 et rentre dans un programme de formation des managers et la prévention des RPS. Une des thématiques abordées est la lutte contre le sexisme, la violence, la discrimination. D'ici 2022, l'ensemble des managers sera formé à ces questions, soit 40 agents.
- Des formations à des outils de travail
- La formation « recevoir du public – Accueil et gestion des situations difficiles »
- La sensibilisation à la gestion de la violence et du stress
- Prévention et secours civiques de niveau 1
- Le la sauveteur.euse secouriste du travail
- Maintien et actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail

5-3 Préparation à concours ou examen professionnel

Une communication active d'incitation de l'ensemble des agents à être davantage acteur de sa carrière a été réalisée tout au long de l'année. Elle s'est traduite par un nombre conséquent d'inscriptions aux dispositifs de préparation à concours mis en place par le CNFPT.

Ces dispositifs sont accessibles à l'issue d'un test de positionnement positif ou négatif et dans ce cas avec un programme de préconisations pour se préparer à une prochaine épreuve. Les formations de préparation représentent une moyenne de 20 jours et permettent de capitaliser sur une montée en compétence des agents qui les suivent quels que soient les résultats au concours.

Tableau de suivi des inscrits aux différents dispositifs de préparation en 2021 :

Récap des prépa	Femme	Homme	TOTAL
Tremplin C - résolution mathématique de problèmes courants de la vie professionnelle - groupe 2		1	1
Concours adjoint technique 2nd classe		1	1
Concours interne et 3ème voie de Technicien principal de 2ème classe : Test d'orientation		1	1
Prépa oral TP2 concours externe – groupe 3 : Méthodologie de l'entretien avec le jury		1	1
Préparation à l'examen professionnel d'Attaché Principal : Attaché principal		1	1
Préparation à l'examen professionnel de conservateur du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe		1	1
Préparation au concours d'adjoint technique principal de 2e classe Session 2022		1	1
Préparation au concours d'éducateur de jeunes enfants	1		1
Préparation au concours d'éducateur de jeunes enfants – Evry	1		1
Préparation au concours interne d'ingénieur et/ou ingénieure en chef territorial	1		1
Préparation aux concours interne d'animateur : Accompagnement aux connaissances liées aux spécialités B		1	1
Préparation aux concours interne d'animateur : méthodologie note sur dossier		1	1
Préparation aux concours interne d'animateur : Apprendre en autonomie		1	1
Préparation aux concours interne et 3e concours d'agent de maîtrise Session 2023 ISSY LES MOULINEAUX		3	3
Préparation aux concours interne et 3e concours de rédacteur	1		1
Préparation concours « Auxiliaire de puériculture 2021 – Groupe 16 – connaissances territoriales	1		1
Test d'orientation communication écrite A ingénieur externe	1		1
Test d'accès à la préparation au concours interne d'administrateur		1	1
Test d'orientation communication écrite A	2		2
Test d'orientation communication écrite A		1	1
TOTAL	8	15	23

5-4 Divers :

Lors du CHSCT du 16 juin 2021 il a été présenté le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Ce dispositif découle de la Loi sur la Transformation de la fonction publique, décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 et est venu consolidé l'égalité Homme/Femme et créant par la même le dispositif de signalement.

Le dispositif se compose de 3 grands axes :

- *Recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tes actes ou agissements,*
- *Orientation des agents s'estimant victimes vers les services et les professionnels chargés de leur accompagnement et de leur soutien,*
- *Orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits*

signalés.

La Ville de Bourg La Reine a décidé d'organiser un groupe de travail paritaire composé d'Elus, de représentants du personnel, d'agents volontaires et de la Direction des Ressources Humaines, soit 8 personnes incluant la participation du service EIPRP (Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels) du CIG afin de proposer un dispositif adapté au contexte de la collectivité et veiller à la bonne information de l'ensemble des agents.

Les objectifs

Ce dispositif a pour vocation de permettre le recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes afin d'assurer une prise en charge adéquate de ces différentes remontées (orientation des agents, enquête administrative,...).

La localisation des fiches de signalement

Les fiches sont à la disposition de l'ensemble des agents de la collectivité sur différents sites. Le guide présente le dispositif, les définitions génériques et la procédure (logigramme) et il a été envoyé à l'ensemble du personnel pour les informer de la mise en œuvre du recueil de signalement.

6 / CARRIERE

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois. L'avancement au grade supérieur est contingenté pour certaines catégories par des « taux (ou ratios) de promotion », qui sont fixés par le Centre de gestion de la Petite Couronne.

Les avancements de grade 2021 en chiffres :

<i>Avancements de grade</i>	<i>Catégorie A</i>	<i>Catégorie B</i>	<i>Catégorie C</i>	<i>Total</i>
<i>Hommes</i>	1	1	4	6
<i>Femmes</i>	2	1	8	11
<i>Total</i>	3	2	12	17

Ce chiffre global est le même que celui de 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'examiner et de prendre acte du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Monsieur le Maire : Concernant la population salariée de la collectivité et les actions qui sont menées, nous avons, au 31 décembre 2021, 471 agents, 323 femmes, 148 hommes, donc 69 % d'effectifs féminins. On peut dire que la mixité n'est pas atteinte à Bourg-la-Reine, en défaveur des hommes. Donc une répartition de 31-69. Par catégorie : au niveau de la catégorie C, 69 % de femmes, catégorie B un peu moins, 59 %, et la catégorie A, c'est-à-dire les postes de Direction, 83 % de femmes. C'est tout à l'honneur de la collectivité. Une remarque sur les agents de catégorie C qui sont majoritaires chez les femmes actuellement, ce type de catégorie est lié à la structure de notre activité. La moitié de notre effectif, en particulier dans les catégories C, est tournée vers la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans. C'est aujourd'hui un métier avant tout féminin.

En termes de recrutements, il y a eu des efforts de recrutements assez importants en 2021 : 105 actes de recrutements, alors qu'on était antérieurement plutôt autour de 60-70.

Au niveau rémunération, il n'y a aucun écart substantiel qui ressort de l'analyse des rémunérations entre hommes et femmes, à grade, ancienneté et responsabilités équivalentes.

Je ne parle pas de la politique sociale, qui est liée à la prévoyance, aux temps partiels, au télétravail, il n'y a absolument aucune différence à ce niveau-là entre les hommes et les femmes. Et en matière de formations, j'insiste tous les jours là-dessus personnellement, la formation des agents est une priorité au niveau de la collectivité. Il y a eu 555 actions de formations en 2021 ; 42 % pour les hommes, 58 % pour les femmes, c'est-à-dire que quelque part on forme un petit peu plus les hommes. Ce qui est encore vrai pour la préparation aux concours et aux examens professionnels, où deux tiers étaient tournés pour les hommes, peut-être aussi pour monter davantage dans les postes de Direction qui sont aujourd'hui très féminisés.

En matière de carrières, il y a eu 6 avancements pour les hommes et 11 pour les femmes, ce qui est cohérent avec la répartition des effectifs.

Y a-t-il des questions ? Madame MAURICE, Madame BROUTIN et Monsieur SIMONIN.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Concernant le rapport égalité femmes-hommes et notamment égalité professionnelle, je trouve que les données INSEE sont tout à fait intéressantes, comme le met en avant Madame AWONO. Que font-elles dans le rapport égalité femmes-hommes et égalité professionnelle, est-ce que c'est un impératif ? Pourquoi plus là qu'ailleurs ? Petite question, dans la population, donc je ne parle pas des services, j'ai noté qu'il y avait une part significative de femmes seules et de familles monoparentales dans lesquelles on note également 690 femmes seules avec enfants. Parmi ces familles monoparentales, ça peut être hommes avec enfants ou femmes seules avec enfants. Et sur ces deux catégories, je voulais savoir s'il y avait, dans la politique sociale de la Ville, des actions pour les soutenir, puisque ça pose des difficultés dans la vie quotidienne.

Concernant les différents tableaux qui nous sont présentés, et notamment toujours sur celui de la démographie, sur les données sociales de la Ville, dans les tableaux activités emplois, petite remarque, sur activités emplois par sexe et âge, je me demande s'il n'y a pas une petite coquille ou alors c'est moi qui comprend mal. On a d'une part les actifs avec emploi ou en recherche, et d'autre part les actifs ayant un emploi. Je me demande si ce ne sont pas les actifs sans emploi ou en recherche, je voulais signaler juste ça. Sur le tableau suivant, la part des femmes parmi les chômeurs, 6,6 %, pareil, j'ai une petite incompréhension, mais sinon ça voudrait dire qu'il y a moins de 10 % de femmes parmi les chômeurs et quasi 90 % d'hommes, ce n'est sans doute pas ça. Je note aussi que, bizarrement, pour moi en tout cas, on a moins de femmes diplômées à partir de bac +5, comme s'il y avait un espèce de décrochage, je trouvais ça intéressant aussi, je pense que ça peut donner des pistes pour notre action pour soutenir les étudiantes.

Concernant les services, pages 35 et 36, même s'il y a une certaine mixité mais pas de parité, on note 187 femmes contre 83 hommes sur les postes de catégorie C. C'est quand même un souci d'avoir cette disproportion sur les postes de catégorie les plus basses. Et dire, Monsieur le Maire, que c'est lié à la structure de notre activité tournée vers la prise en charge des enfants 0 à 6 ans, c'est un stéréotype. Je pense que c'est ça qu'on apprend dans les politiques menées notamment avec le soutien de Madame AWONO, dans les politiques d'égalité entre filles et garçons, c'est que les femmes ne sont pas plus compétentes que les hommes, ni moins, mais pas plus, pour gérer les jeunes enfants ; ça s'appelle un stéréotype et c'est dommage.

Page 40 également, sur la formation des managers au développement, la formation des managers au sexisme, etc., c'est très bien, il faut continuer, c'est très important, on croit savoir de quoi il s'agit, on n'en a pas la moindre idée, notamment de la violence que ça peut être et des chiffres, extrêmement importants encore aujourd'hui ; nombre de femmes qui, dans le cadre du travail, ont été

confrontées, a minima, à des propos sexistes, voire pire. En revanche, il faut également avoir une formation sur l'accompagnement au développement des compétences, il n'y a pas uniquement le sexisme, mais il y a aussi accompagner vers les postes à responsabilité et permettre également aux femmes, on sait qu'il y a aussi un accompagnement un peu spécifique, qui peut aider, puisqu'on se félicitait d'avoir beaucoup de femmes sur les postes à responsabilités, c'est très bien, continuons à les accompagner là-dessus et c'est le rôle aussi de leur manager.

Et je finis, page 41, sur le récapitulatif des préparations à concours ou examens professionnels, pareil, une disproportion tout de même entre 8 femmes et 15 hommes, donc il y a peut-être quelque chose à mettre en place pour soutenir les femmes et faire en sorte qu'elles soient plus nombreuses à préparer ces concours qui mènent à la suite des étapes de leur carrière. J'ai noté aussi quelque chose, j'ose espérer que c'est plutôt de l'ordre de la maladresse, mais sur le sujet cuisine de la Résidence La Vallée, j'ai cru entendre que la personne n'était pas vaccinée et elle était enceinte ; connaissant les engagements de Madame LE JEAN, je pense que c'est un mal dit. Je rappelle qu'on n'a pas le droit de refuser un poste au motif d'un état de grossesse, c'est un critère de discrimination puni par la loi. Merci.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Je vais être un peu longue, mais comme vous l'imaginez, j'ai beaucoup de choses à dire sur ce sujet, et ce serait bien qu'on puisse d'ailleurs l'aborder plus régulièrement. Et je concentrerai mon intervention sur la question des orientations suivies sur le territoire pour la promotion de l'égalité femmes-hommes. Deux actions font l'objet d'un bilan, la première, c'est la lutte contre les violences faites aux femmes. Suite au diagnostic, la mise en place de groupes de travail dédiés, dans le cadre du CLSPD, est positive. Elle permet notamment une connaissance des acteurs du territoire et doit favoriser l'orientation des personnes victimes et la mutualisation et la coordination des actions des différents acteurs sur le territoire. Mais aucune donnée ne figure dans le rapport sur les personnels formés en 2021, ni sur le nombre de situations traitées par le CCAS ou d'autres acteurs locaux. J'ai noté que les actions en la matière faisaient partie des thèmes inclus dans votre demande de subvention pour le CLSPD, mais à ce jour, il n'y a pas de moyens concrets qui ont été engagés, notamment pour financer des logements d'urgence, actions qui d'ailleurs pourraient être mutualisées avec d'autres communes limitrophes ; on sait que les deux logements d'urgence sont insuffisants. Pour moi, l'augmentation du nombre de logements d'urgence à destination des femmes victimes de violences, et peut-être plus généralement d'ailleurs le nombre de logements d'urgence, constitue une priorité, qui devrait, dès cette année, se traduire dans le budget d'investissement ou de fonctionnement de la Ville.

En ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et filles-garçons, on peut se féliciter de la forte mobilisation des partenaires associatifs et de la Mairie qui ont multiplié les interventions riches et complémentaires durant la semaine internationale pour le droit des femmes. Cela a attiré beaucoup de Réginauburgiennes et de Réginauburgiens et a donné une visibilité importante à cette thématique. Mais là aussi, et malgré mes demandes réitérées chaque année, il ne figure pas dans le rapport de données sur le nombre de femmes ayant par exemple bénéficié des différentes actions de soutien à l'insertion professionnelle, d'une aide pour obtenir en priorité des places en crèche, pour le permis civique, pour l'intervention d'un coach professionnel.

Sur les perspectives, Monsieur le Maire, je considère que vos orientations pour l'année 2022, en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes, manquent pour le moins d'ambition. Il est juste proposé de poursuivre l'existant, sans pour autant fixer d'objectifs précis. Le décret du 24 juin 2015, relatif au rapport sur la situation égalité femmes-hommes et obligatoire dans les communes telles que la nôtre, indique notamment que celui-ci doit inclure le bilan des actions menées et des ressources mobilisées. Il est également écrit, et je cite, « le rapport fixe les orientations pluriannuelles [...] ; il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics, il incite également à l'établissement d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ces politiques ». A quand, Monsieur le Maire, ce diagnostic global et un plan d'action pluriannuel ? Suite à mon intervention sur

le même sujet l'année dernière, vous aviez dit, et c'est au procès-verbal « je retiens un certain nombre de suggestions de Madame BROUTIN et on pourra en reparler ». Je n'en vois aucunement la traduction dans les perspectives aujourd'hui. Aussi, je réitère un certain nombre de demandes qui devraient être mises en œuvre sans attendre. Des objectifs pluriannuels doivent être fixés sur les formations violences. Combien d'agents à former ? On repère qu'un certain nombre de catégories de personnel doivent être formées. Combien y en a-t-il ? Combien ont déjà été formées ? Quels objectifs pour 2022 ? Et quels objectifs pour les années suivantes ? Prévoir des campagnes de communication sur la question des violences. On a effectivement une plaquette qui a été faite, mais quelle campagne on mène ? Prévoir en 2022, selon moi, la formation obligatoire à l'égalité femmes-hommes de tous les cadres des services municipaux et de tous les élus ; ça se fait dans de nombreuses collectivités, qu'attendez-vous ? Effectivement, j'ai noté que dans des formations sur le management, la question du repérage avait été évoquée, et Florence MAURICE en a parlé, de la prise en compte du harcèlement, mais une formation à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, c'est beaucoup plus que ça et ce sont des formations spécifiques. Engager un budget genré, là aussi, beaucoup de collectivités ont commencé à le faire, on n'a pas commencé pour le moindre euro ; retenir ce critère dans l'attribution des subventions ; suivre la prise en compte de la clause égalité dans les marchés publics. Concernant l'espace public, certes la dénomination Espace Joséphine Baker est très bien, et j'ai fait partie des gens qui ont voté pour, mais il n'y a toujours rien d'engagé sur le nom des rues. Je rappelle que moins de 10 % des noms de rues sont des noms de femmes à Bourg-la-Reine et encore, il s'agit plus souvent de l'unique prénom des filles de propriétaires fonciers, la rue Yvonne, la rue Caroline, il y a certainement des efforts à faire en la matière.

On parle beaucoup de sécurité, notamment dans le quartier des Blagis, mais il n'y a pas d'association des habitants à la réflexion sur ce qui pourrait améliorer les conditions de sécurité et notamment, plus spécifiquement des habitantes, notamment via les marches exploratoires, qui ont été expérimentées dans de nombreuses communes. Elles seraient tout à fait utiles pour préciser les mesures à prendre en matière de place des femmes dans l'espace public et de sécurité.

Que fait la Mairie pour inciter au développement des projets égalité filles-garçons, dans les crèches et dans les écoles élémentaires ? Si les programmes relèvent de l'Education Nationale et leur mise en œuvre des enseignants, on sait que l'incitation par le biais de financement de projets, pourquoi pas un concours ou des prix, on peut imaginer beaucoup de choses. De plus, toutes les activités périscolaires, elles, relèvent de la commune, qu'est-ce qui est engagé en la matière ? On sait à quel point c'est important de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'égalité filles-garçons et au respect mutuel. Les actions à mettre en œuvre ne manquent pas. Plus de 4 ans après la création d'une délégation à l'égalité femmes-hommes, il est désormais temps de proposer un plan pluriannuel ambitieux et pas seulement de reconduire les actions engagées l'année dernière. Je vous remercie.

M. SIMONIN : Au point 5.2, on a écrit le point « le.la sauveteur.euse », je ne comprends pas ce que ça veut dire. Et je rappelle qu'il y a une circulaire d'Edouard PHILIPPE, en 2017, qui demande à ne pas utiliser l'écriture inclusive pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme. J'en profite pour dire que je suis heureux que la ville de Bourg-la-Reine n'utilise pas l'écriture inclusive, j'imagine que c'est une coquille.

Et simplement, on parlait des logements d'aide pour les femmes, c'est très bien et c'est une très bonne chose et il ne faut pas oublier la sécurité pour les femmes, donc je pense qu'il faut faire plus pour la sécurité. Merci.

MME AWONO : Je vais essayer de répondre assez globalement et certainement, Monsieur le Maire et mes collègues, je pense notamment à Maryse pour la question des actions auprès des plus jeunes, prendront le relais. Par rapport à la question de l'égalité, je n'ai pas compris votre première question Madame MAURICE, parce que vous parliez d'égalité hommes-femmes et vous faisiez la comparaison avec la question de l'insertion professionnelle.

MME MAURICE : La toute première, c'était juste de savoir si c'était quelque chose de normé,

d'obligatoire, d'avoir toutes ces données INSEE, déjà qui sont anciennes, comme toujours avec l'INSEE, mais qui concernent la démographie de la Ville, spécifiquement pour hommes-femmes, pourquoi pas pour les autres sujets ? C'est très intéressant, ceci dit, ce n'est pas du tout ça mon point. C'est juste que je m'étonnais que d'un coup, sur la partie femmes-hommes, l'égalité et égalité professionnelle, on ait toutes ces données passionnantes. Mais pourquoi là et pas ailleurs, pourquoi pas sur l'urbanisme ou sur d'autres sujets, c'était juste une petite question là-dessus. Je ne sais pas si c'est à ça que vous faites référence, Madame AWONO ?

MME AWONO : Oui, effectivement, pourquoi tous ces chiffres, moi il me semble que ces données sont généralisées et ciblées, après on fait une répartition entre les hommes et les femmes parce que c'est de cette question dont il s'agit et que la charte européenne nous y oblige.

Après, par rapport au bilan, sur les actions mises en œuvre en direction des familles monoparentales, plus précisément, oui, il y a des actions qui ont été faites. Moi je note et je tâcherai d'être attentive pour le prochain rapport d'apporter plus de données chiffrées des actions menées par le service prévention. Mais pour ce qui concerne les familles monoparentales et, en l'occurrence, la question de leur insertion professionnelle, il y a certaines actions comme la cotation de l'attribution des places en crèche. Pour 9, 8 familles monoparentales ont bénéficié de places en crèche dans ce cadre-là. Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, 41 personnes ont été accompagnées, dont 29 femmes. Et pour les logements, comme vous le savez, nous disposons de 2 logements d'urgence. Je suis tout à fait d'accord avec vous Madame BROUTIN que c'est un nombre maigre, vu la thématique dont il s'agit ; et tout à fait d'accord sur la question d'étudier l'idée de pouvoir aborder cette problématique des logements d'urgence à échelle plus importante, en tous les cas sur le territoire des Blagis. Puisque vous savez que nous avons signé une convention avec le Préfet et les 4 communes et que, dans le cadre de cette convention, la question du logement pourrait être aussi une thématique qui pourrait être abordée avec nos 4 communes, c'est une suggestion.

Nombre de situations traitées par le CCAS, ça aussi, on n'a pas les données pour ce soir, mais soit Madame LE JEAN a quelques informations, soit je vous propose de vous les communiquer ultérieurement.

MME LE JEAN : Je vais vous répondre très rapidement, oui nous recevons effectivement des femmes victimes de violences au CCAS et nous leur assurons immédiatement une prise en charge, que ce soit par des bons de transport ou des nuitées d'hôtel et aucune n'est restée dans une situation délicate. Ensuite, elles sont suivies et elles seront suivies encore plus aisément, puisque nous sommes en période de recrutement du travailleur social.

MME AWONO : Pour revenir sur les perspectives 2022, et vous parliez de l'engagement que nous avons pris l'année dernière sur un diagnostic global, sachez que nous y travaillons et nous avons même fait un appel à projets auprès de quatre cabinets, un a été retenu et c'est un projet qui va démarrer dans les prochains mois. Et on est toujours sur l'idée de lancer un diagnostic territorial sur la Ville, sur les thématiques de la sécurité et de la prévention.

Concernant la campagne de communication, nous avons une rencontre prochainement en CLSPD restreint. Au cours de cette rencontre, nous comptons justement vous parler de plusieurs points, notamment la question de la formation, puisqu'il va être proposé une formation à destination des partenaires de ce groupe CLSPD, mais aussi des élus ; cette formation sera organisée par le CIDFF. Pour ce qui est de la communication, alors ça c'est déjà une première étape, l'idée c'est vraiment d'accentuer cette action autour de la formation, parce que la lutte contre les violences faites aux femmes et toute situation de stigmatisation, elle démarre déjà dès le plus jeune âge et par des sensibilisations, mais surtout par des formations. Pour ce qui est de la campagne de communication, nous souhaitons intégrer à cette rencontre la responsable du service Communication, avec l'idée qu'elle puisse accompagner le groupe pour structurer et mettre un cadre et réfléchir ensemble. D'ailleurs, nous avons déjà convenu, lors de notre dernière rencontre, que nous allions réfléchir sur le thème de l'année 2023, sur l'ampleur que l'on souhaite lui donner et

j'espère que le 21 avril, des choses nourissantes vont ressortir de cette rencontre.

Ensuite, pour le développement des actions filles-garçons, vous parliez de plus d'ambition, cette délégation existe depuis l'été 2018 et puis après, le Covid est passé par là. Vous comprendrez que c'était compliqué d'être dans une continuité et de proposer des actions concrètes. Vous parlez de budget, mais vous savez que cette délégation a été officialisée en 2018. L'idée, à partir du diagnostic qui va être lancé, c'est justement d'estimer les besoins, je pense qu'il est difficile d'imaginer un budget tant qu'on n'a pas la certitude des réels besoins sur le territoire et c'est de cette question dont il s'agit dans un premier temps. Je ne doute pas du tout de la volonté du Maire d'investir le budget nécessaire pour nos actions. Les actions concernant les filles-garçons, bien évidemment, heureusement, on a eu peu d'occasions, mais vous avez été là pour nous proposer une action l'année dernière et avec Madame LANGLAIS, nous souhaitons réitérer ce projet qui concerne l'implication d'enfants scolarisés sur cette thématique, à partir de pièces de théâtre et autres événements. Vous savez l'intérêt que je porte pour ce type d'action et même si, à ce jour, nous n'avons pas développé davantage de projets, ne vous inquiétez pas, c'est dans notre intérêt. Toutefois, nous avons Hélène MOREAU, qui fait un excellent travail dans les écoles, auprès des jeunes, qui fait déjà un gros travail de sensibilisation au sein des collèves, et ce sont des actions que nous allons développer davantage.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr qu'on ait répondu complètement à l'ensemble des questions qui ont été très nombreuses, mais rien ne vous empêche d'organiser une réunion entre vous pour préciser un certain nombre de points.

Je reviens sur une question de Madame MAURICE, vous me dites, côté jeunes enfants, il y a un déficit au niveau des hommes, au niveau des formations. Je suis entièrement d'accord avec vous, mais je ne vois pas très bien quelles actions nous avons dans ce domaine-là, dans la mesure où vous savez qu'on a beaucoup de mal à recruter sur ce créneau-là, notamment au niveau des crèches ; d'ailleurs, malheureusement, il y a quelques lits fermés aujourd'hui dans une crèche, parce qu'on manque de personnel. Et nous n'avons que des candidats femmes. Donc je ne vois pas comment on peut refuser des candidats femmes pour embaucher des candidats hommes qui sont très rares.

Monsieur SIMONIN, effectivement, il y a une phrase un peu malheureuse là, « le.la.sauveteur.euse », je ne suis pas sûr que ce soit ça l'écriture inclusive, mais en tout cas c'est une erreur de frappe.

MME COEUR-JOLY : Monsieur le Maire, lors de votre intervention concernant le rapport sur l'égalité Femme-Homme et après les interventions successives de Mme Marie Broutin qui vous demandait d'engager un programme ambitieux en la matière, puis de la réponse de Mme Raymonde Awono, vous avez fait la remarque suivante : « rien ne vous empêche d'organiser une réunion entre vous » ; aussi permettez-moi de m'interroger et de vous poser la question : seriez-vous ainsi favorable aux réunions non-mixtes ?

MME MAURICE : Excusez-moi Monsieur le Maire, je trouve que ce n'est pas une erreur du tout et je voudrais m'opposer à ce qui a été dit, je pense que c'est extrêmement important pour les femmes de voir les fonctions féminisées. Directeur de magasin, ça ne donne pas envie à une femme et on a besoin des femmes sur tous les métiers, donc c'est une très bonne idée, écriture inclusive ou pas, peu importe, de féminiser les noms « sauveteur-sauveteuse ». C'est très bien fait et développons-le encore plus. Merci.

Monsieur le Maire : Personne n'est contre ça.

M. SIMONIN : Personne n'est contre ça, c'est simplement, quand il y a une ligne, d'écrire le sauveteur, c'est normal.

Monsieur le Maire : Je vous propose de voter pour dire qu'on a bien pris acte de ce rapport.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0
UNANIMITE

14. Approbation de la fixation du taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

L'élaboration du budget 2022 et la prospective sur les prochaines années montrent un besoin de financement supplémentaire afin de poursuivre l'amélioration des services à la population et de modernisation de la ville.

Le débat d'orientation budgétaire du mois de février a mis en évidence un besoin de financement supplémentaire de 2,6 M€ pour couvrir le coût de fonctionnement et d'investissement. Les analyses complémentaires ont montré qu'un équilibre entre endettement supplémentaire et évolution des impôts locaux est une position soutenable pour les finances de la ville.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, sa suppression pour les résidences principales s'étale entre 2017 et 2023. Une compensation est apportée par l'Etat à la Ville selon les taux figés en 2020.

Dans le cadre du budget de l'exercice 2022, il est proposé de faire évoluer le taux de la taxe sur le foncier bâti de 3,91 points et de voter les taux suivants pour les taxes locales : 28,33 % pour la taxe sur le foncier bâti ; 15,45 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Ainsi le produit supplémentaire de taxe sur le foncier bâti sera de 1 700 K€.

Pour le contribuable, la hausse moyenne de taxe sur le foncier bâti serait de 162 € quand la baisse moyenne de taxe d'habitation est de 1 425 €.

Le produit fiscal attendu s'élève à 12 359 461 €, auquel s'ajoutent 693 852 € de produit attendu de TH sur les résidences secondaires, 34 795 € d'allocations compensatrices et 8 771 615 € de versement du coefficient correcteur, pour un montant prévisionnel attendu au titre de la fiscalité locale de 21 859 723 €.

Nature de l'impôt	Taux 2021	Taux 2022
Taxe sur le foncier bâti	24,42%	28,33%
Taxe sur le foncier non bâti	15,45%	15,45%

A titre de référence, les comparaisons sur la taxe sur le foncier bâti concernant les taux des communes limitrophes sont les suivants :

Ville	Taux TF	Ecart
Bourg-la Reine	24,42	
Antony	25,80	6%
Fontenay-aux-Roses	27,73	14%
Bagneux	33,47	37%
Sceaux	33,52	37%
Cachan	35,60	46%
L'Hay-les-Roses	37,50	54%

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du taux des deux taxes foncières.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB. Qui demande la parole ? Monsieur LETTRON, Madame CŒUR-JOLY, Monsieur BONAZZI.

M. LETTRON : Quelques remarques sur la forme, comparer des pourcentages d'une commune à l'autre, ça peut avoir un intérêt mais à condition de mettre les bases sur lesquelles les pourcentages s'appliquent. Déjà, je trouve que ce n'est pas très correct, mathématiquement, de ne mettre que des pourcentages. Le problème d'une commune, c'est quand même d'avoir des recettes et nous, on

construit des logements, mais on ne fait pas venir d'entreprises. Plus on a d'habitants et plus on a de dépenses de fonctionnement ; plus on a d'entreprises, plus on a de bureaux, plus on a de recettes, et ça c'est la question qu'il faut se poser.

L'autre chose, je ne comprends pas bien que vous nous disiez « c'est de la faute du Gouvernement qui ne nous donne pas assez d'argent », alors que vous êtes les premiers, après, à voter pour eux. Quant à la Taxe d'Habitation qu'on ne paie plus, ce n'est pas qu'un gain pour les gens, en réalité, les services publics diminuent et ferment un peu partout. Ce n'est pas parce qu'on ne paie plus quelque chose qu'on gagne obligatoirement ; on ne paie plus quelque chose mais, de l'autre côté, ils étaient censés amener la contribution de ce qu'on ne paierait plus et ils ne le font pas. Et en même temps, ils dégradent les services publics, ils dégradent tous les services régaliens, la justice ne fonctionne pas, la police n'a pas les moyens, mais tout le monde s'en tape, on fait des économies, on ne paie plus la Taxe d'Habitation. Ce n'est pas normal. Et puis, essayez de nous dire que, parce qu'on ne paie plus la Taxe d'Habitation, on va pouvoir payer davantage de Taxe Foncière et que tant qu'on ne sera pas arrivé au double de la Taxe Foncière, on y gagne. Eh bien non, on n'y gagne pas ! Et quand vous dites une maison de 100 m² à Bourg-la-Reine, qui ne paie que 1 300 €, avec les ordures ménagères, de Taxe Foncière, je ne sais pas où vous trouvez les chiffres. Moi j'ai un appartement, plus petit, et je paie beaucoup, beaucoup plus. Je paie 1 900 et quelques euros et je n'ai pas une maison de 100 m². Donc l'augmentation, pour des gens comme moi, ce n'est pas 200 balles, c'est 400 balles.

MME CŒUR-JOLY : Je ne peux qu'abonder ce qu'a dit Monsieur LETTRON, puisque, effectivement, nous sommes dans une Ville où les recettes sont assez minces, pas d'entreprises, que de l'habitation quasiment. Je n'ai pas fait tout à fait le compte, mais j'imagine que la Commune est quasiment le 1^{er} employeur de la Ville. Pendant que le Département thésaurise tranquillement et rassemble ses millions, les Villes sont amenées à augmenter leur Taxe Foncière et petit à petit, grâce à ce Gouvernement, ou à cause, qui a supprimé la Taxe d'Habitation, à perdre des services publics. Donc, je ne peux qu'abonder et regretter l'augmentation de cette Taxe Foncière. Merci.

M. BONAZZI : Oui, on est face à une décision brutale, qui avait été à demi-mot annoncée la dernière fois qu'on a parlé d'argent dans ce Conseil, mais absolument pas dans votre programme et encore moins dans vos déclarations précédentes. Elle est non concertée, ça c'est une évidence, mais elle arrive là comme une chose nécessaire, alors que plusieurs choses ont été faites et dites récemment et qui sont en contradiction avec ce qu'il se passe aujourd'hui sous nos yeux et que toute la population va subir. D'abord, Monsieur Joseph EL GHARIB, plusieurs fois, nous a promis un plan pluriannuel et puis la dernière fois, il s'est un petit peu, non pas rétracté, mais a changé de piste en disant « oui, effectivement on a un plan pluriannuel, mais il n'est pas pour vous », vous étant la population, parce que nous on représente aussi la population, ainsi que tous les élus. Et là, on nous a dit, « écoutez, on ne vous embête pas avec les courbes parce que, en gros, on va vous expliquer pour les gens simples, mais on ne va pas vous faire les courbes ». Je suis désolé, ce serait bien d'avoir les courbes.

Deuxièmement, une des explications qui est donnée à l'appui de la décision, c'est la DGF, Dotation Générale de Fonctionnement, baisse ; certes c'est vrai et d'ailleurs vous avez donné la référence 2012, mais pas du tout sur ce mandat, et d'ailleurs c'est dans vos tableaux, sur ce mandat, elle est à peu près stable, on est à - 3 %. A l'échelle du budget, c'est relativement négligeable. Donc ça, c'est une présentation que je vais qualifier un peu de tendancieuse. D'autre part, vous avez une hausse qui est notée en pourcent, comme le disait Jean-Pierre LETTRON tout à l'heure, il faut aussi parler des bases et on voit bien, quand on a des droits de mutation, que systématiquement les bases augmentent et que presque systématiquement, année après année, ce qui relève des revenus de l'immobilier augmente et en général on en prévoit moins et on a une bonne nouvelle en fin d'année. Ce n'est pas tout à fait correct non plus de ne présenter que ça, si on veut parler de la situation générale et de ce qui va advenir des budgets des familles. La vérité c'est que vous reprenez dans une poche ce que le Gouvernement a mis dans l'autre poche, le même Gouvernement dont vous disiez, encore une fois dimanche soir, que c'est le choix du progrès ; donc c'est le choix du progrès, on

baisse les impôts et les services publics vont à vau-l'eau. Et par ailleurs, si on baisse certains impôts à l'échelle nationale, les collectivités se retrouvent dans une impasse, sans l'avoir prévu. C'est une vision qui est paradoxale et politiquement qui n'est pas cohérente.

Après, je vais vous faire deux lectures, parce qu'on nous a souvent dit, et vous avez encore fait la remarque tout à l'heure à Jean-Pierre LETTRON, que les comptes publics on ne sait pas faire, « on » l'opposition. Budget 2019, le Conseil Municipal du 27 mars 2019, je cite ce que l'opposition vous a dit à cette époque-là : « Après la bouffée d'oxygène apportée en 2017 par l'augmentation du taux d'imposition, on observe que la section de fonctionnement se tend à nouveau avec une baisse de résultat reportée de 560 K€, des impôts en hausse de 380 K€, grâce à l'augmentation des bases qui ne couvre pas la hausse de 830 K€ des dépenses courantes » ; on est dans la même problématique qu'aujourd'hui. « L'effet de cette tension se lit sur la baisse de 700 K€ de l'autofinancement », même remarque et même cause que vient d'évoquer Monsieur EL GHARIB, « que deviendra le budget de la Ville quand nous aurons récupéré les charges de fonctionnement des anciennes crèches départementale, devenues municipales, quand les charges financières vont inévitablement repartir à la hausse, avec l'augmentation de l'endettement ». Même argument qui nous a été servi tout à l'heure, « quand les actifs de la Ville auront tous été cédés pour équilibrer le budget successif, quand l'heure sera à l'investissement du projet Faïencerie », on y est. « Autant de questions, qui, en l'absence d'une vision prospective pluriannuelle ne peuvent qu'inquiéter ». Donc, en 2019, nous alertons ; en 2019, votre réponse était « dormez tranquille, braves gens, laissez faire les professionnels ». Et dans votre programme et dans votre campagne, vous disiez « nous n'augmenterons pas les impôts ». Et dans votre discours sur un précédent budget, vous disiez « eu égard à la situation, nous avons choisi, nous, magnanimes, de ne pas augmenter les impôts » ; ça c'était votre argumentaire de l'année dernière, à la même époque ; un jour oui, un jour non. En 2017, voilà ce que nous vous disions en la personne de Laure THIBAUT : « L'année dernière, à la même époque, j'interpellais l'adjoint au Maire des Finances pour lui demander comment il comptait éviter une hausse des impôts et une reprise de l'endettement en 2017 ; je vous faisais part de mon inquiétude pour cette année. J'avais donc hélas raison, comme depuis des années où je martèle en vain que vos choix budgétaires ne sont pas les bons et que vous gérez au fil de l'eau, sans analyse des priorités. Le constat de cette mauvaise gestion est là devant nos yeux, augmentation des impôts jusqu'à 4,2 % pour le taux de Taxe Foncière et reprise de l'endettement en hausse de plus de 15 %, ce qui est inquiétant pour la section de fonctionnement, qui bénéficie encore de 700 K€ de conversion » ; ça c'était l'actualité du moment, c'était effectivement des bouche-trous sur les budgets précédents, grâce à la ZAC de la Bièvre. « La section d'investissement suscite également des inquiétudes, jamais des investissements ne se sont faits autant à crédit, l'endettement reprend comme en 4 années de tendance à la baisse, alors que le montant des investissements n'est pas supérieur à celui prévu l'année dernière. Bien sûr, l'endettement sera moindre si, comme d'habitude, les investissements ne sont qu'en partie réalisés, mais ce n'est pas non plus signe d'une bonne gestion ». Je vous passe le dernier paragraphe.

Tout ça pour vous dire que vous devriez faire et présenter des budgets pluriannuels, c'est une demande que nous avons depuis très longtemps, que les problématiques budgétaires, elles ont été vues par l'opposition depuis très longtemps et exprimées de façon très claire et technique parce qu'on est tout à fait capable de partager cette technicité-là. Et que ce qui est présenté là, c'est fait pour rassurer les gens, en disant « finalement, nous on augmente, mais globalement, vous allez aller mieux ». Je partage le fait que je ne sais pas ce que c'est qu'une maison d'habitation de 100 m², on ne sait pas si c'est le terrain ou la maison ; et que vous êtes là, en train de faire subitement une décision qui est contraire à toutes vos déclarations politiques jusque-là, y compris celles de votre campagne. Tout à l'heure, vous croyiez que votre légitimité sur le projet Faïencerie, ça a été dit par l'un de vos conseiller, c'était dans le programme donc c'est bon. Ça, ce n'était pas dans le programme mais c'est bon quand même. La légitimité d'une Municipalité qui est élue, ce n'est pas : je fais mon programme et c'est bon et après, c'est roue libre, je n'ai pas besoin de parler à la population, je lui assène les décisions que bon me semble et puis on se reverra dans 5 ans. Ce n'est

pas ça. Effectivement, il faut s'adapter, il y a des situations qui peuvent changer, il y a eu le Covid, le Gouvernement lui-même a fait des choses qui n'étaient pas prévues parce que les conditions extérieures étaient subitement changées et ça, c'est tout à fait admissible, mais ici, ce n'est pas le cas. Là, vous ne nous parlez pas de l'effet Covid. L'effet Covid, quand on nous en parlait sur le budget de l'année dernière, c'était : finalement c'est neutre. On nous a dit longtemps que c'était problématique, mais finalement c'était neutre. Là, vous avez un vrai problème de légitimité à faire cette décision-là, tout d'un coup, pour une raison qui est expliquée techniquement et que nous-mêmes, opposition, avons annoncée depuis des années, sous vos regards goguenards et que maintenant vous annoncez comme une nécessité, sans jamais l'avoir vendue à vos électeurs. Et encore une fois, vous êtes en train de reprendre dans une poche ce que le Gouvernement, que vous soutenez, a donné dans l'autre, ce qui est pour le moins paradoxal politiquement.

Monsieur le Maire : Donc si je comprends bien, vous auriez augmenté les impôts depuis longtemps, depuis plusieurs fois, d'après ce que vous dites...

M. BONAZZI : Pas du tout, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Ceci étant, je voudrais quand même intervenir sur un certain nombre de contre-vérités. Les entreprises, certes on peut les accueillir et on souhaite en accueillir parce que ça fait vivre la Ville, mais ça rapporte zéro à la Ville. Ensuite, les droits de mutation ne sont pas du tout indexés sur les valeurs locatives mais sur le prix de vente, ce qui n'a rien à voir avec les valeurs locatives, qui, vous le savez comme moi, sont relativement artificielles. Dans notre programme, on n'a jamais dit qu'on n'augmenterait pas les impôts pendant ce mandat, ça n'a jamais été écrit ; c'était vrai en 2014, ce n'était pas vrai en 2020. Nous n'avons pas augmenté les impôts l'année dernière alors qu'on aurait pu le faire, parce qu'on estimait que la population était dans une situation difficile, le Covid n'était pas du tout maîtrisé ou, en tout cas, beaucoup moins qu'actuellement. Aujourd'hui, je pense que c'est une fenêtre pour le faire, parce que ça ne touche pas au porte-monnaie de nos habitants, on est très loin de reprendre l'ensemble de la partie des Taxes d'Habitation qui est concédée par le Gouvernement. Et vous l'avez plus ou moins dit, 1,7 million d'euros, c'est exactement ce que nous coûteront les crèches quand on n'aura plus de subvention. Et c'est pour ça qu'il y a un écart des taux entre Bourg-la-Reine et d'autres villes, c'est le montant que nous coûteront les crèches départementales. Monsieur EL GHARIB a certainement d'autres arguments.

M. EL GHARIB : Il y a des choses qui ont été dites, j'aimerais bien corriger Christophe, parce que ce n'est pas bon de dire qu'il y a des signes de mauvaise gestion.

M. BONAZZI : Excusez-moi, c'est une citation de 2017...

M. EL GHARIB : Oui, mais pour autant, le signe de mauvaise gestion, ça fait connotation à des services qui travaillent mal, or nos services s'arrachent tous les jours pour rendre les services à la Ville. Donc je trouve que ce n'est pas correct vis-à-vis des gens qui sont assis ici, même vis-à-vis des services qui travaillent d'arrache-pied pour rendre des services à la population. Je trouve que c'est un peu limite ce genre de remarque.

M. BONAZZI : Excusez-moi, d'abord je citais 2017 et deuxièmement...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, Monsieur, on ne vous a pas interrompu, donc vous n'interrompez pas Monsieur EL GHARIB, s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Quand on trahit ce que je viens de dire, je préfère réagir.

M. EL GHARIB : L'autre point que je voulais indiquer, sur le transfert de services. C'est vrai qu'il y a un choix de majorité de ne pas toucher aux services et voire continuer à les augmenter, parce que nos concitoyens nous le demandent tous les jours ; et c'est un choix assumé par mes collègues et par moi-même, en tant que gardien des finances. Quand on dit que L'État baisse la Taxe d'Habitation et baisse des services au niveau de L'État, c'est votre propre phrase, nous, pendant ce temps-là, on

continue à augmenter les services et c'est un choix. Vous voyez la liste tous les jours, au travers des Conseils, je fais référence à Maison France Service, je fais référence à un référent de Santé Handicap ; plus de places en crèche, contrairement à ce qui a été dit, et le Maire l'a rappelé, on en perd 40 mais on va en avoir 60 rue des Rosiers ; une dynamique visible de commerciaux sur la Ville ; une offre culturelle attractive et vous m'excusez si je ne cite pas tout. Le plus important dans cette affaire, c'est que c'est un choix de continuer à augmenter les services et c'est un choix de majorité. Et ça, en effet, ça peut coûter un peu plus cher, mais nos concitoyens le demandent.

Sur le pluriannuel, faire une séance technique, qu'on vous montre tout, moi je n'ai rien contre, on vous montre les courbes, mais je trouve que venir montrer des courbes pour expliquer quelque chose qui est explicable en deux indicateurs clés est suffisant.

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP avait posé une question également.

M. RUPP : Je souhaite intervenir pour répondre à une remarque de Jean-Pierre LETTRON, qui nous a dit que l'une des raisons pour lesquelles on augmente la fiscalité, c'est parce qu'on ne fait pas venir suffisamment d'entreprises. Aujourd'hui, les collectivités locales ne sont pas du tout incitées à réaliser des bureaux, ni à faire venir des entreprises, car maintenant, quelle est la fiscalité principale des entreprises ? C'est la Cotisation Foncière des Entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. La Cotisation Foncière des Entreprises, elle va maintenant au territoire et à la Métropole du Grand Paris. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, elle est principalement perçue par les régions. Les communes ont été totalement désintéressées fiscalement à faire venir des entreprises, ce qui est un vrai drame. Elles ont beaucoup plus d'intérêt à réaliser du logement qu'à faire du bureau ; je parle d'un point de vue fiscal. Quand une entreprise vient au niveau du territoire, nous recevons strictement zéro. Les 2 900 000 dont on a parlé tout à l'heure, c'est une très vieille histoire, c'est quand les Communautés d'Agglomération ont été transférées, les communes ont transféré leur fiscalité, c'est allé au territoire, et on a reçu en contre partie une compensation, mais cette somme, elle est figée ad vitam æternam.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'on s'est compris et on arrête les débats.

M. SIMONIN : C'est une explication de vote. Il y a déjà 55 % du PIB en dépenses publiques, je trouve que c'est déjà beaucoup et c'est pour ça que je vais voter contre.

Monsieur le Maire : Je propose d'approuver la fixation du taux des deux Taxes Foncières, telles qu'elles ont été présentées.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 26

Contre : 8 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON, M. SIMONIN)

Abstention : 0

MAJORITE

15. Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2022

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Le Budget Primitif (BP) 2022 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 56 961 K€ :

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est équilibré à 38 280 K€.

En investissement :

La section d'investissement est équilibrée à 18 680 K€ (y compris reports 2021).

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 38 280 K€

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 34 239 K€

Chapitre	Inscriptions
	BP en K€
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 506
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	16 940
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	650
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 479
66 CHARGES FINANCIERES	590
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	54
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	20
Total Dépenses	34 239

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 8 506 K€

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques, les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support),
2. les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et élémentaires),
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)

Fonction	Inscriptions
	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	2 312
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	61
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 435
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	375
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	382
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	108
6 FAMILLE - CRECHES	1 636
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	226
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 961
9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	8
Total Total Chapitre	8 506

- Pour les services généraux, ce poste correspond :

aux dépenses de fonctionnement des services (fournitures administratives et de reprographie, abonnements et cotisations, assurances, dépenses liées aux risques statutaires, versements aux organismes de formation, locations de matériels d'affranchissement et copieurs, les contrats de maintenance et licences logiciels, les abonnements téléphones, internet, l'entretien des locaux et de la flotte automobile,...)

aux dépenses d'entretien de l'espace public et de la voirie (produits d'entretien et contrats de nettoyage de la Ville, les contrats d'abonnement et de consommation des fluides des équipements et des espaces publics,...)

- Pour la sécurité:

ces dépenses correspondent aux différents contrats de maintenance et de contrôle des appareils de la police municipale (radars pédagogiques, radios, éthylotests, appareils de verbalisation, caméras embarquées), aux formations réglementaires des agents et aux achats d'équipements de protection.

- Pour l'enseignement – formation:

ces dépenses correspondent aux fournitures scolaires, informatiques et matériels pédagogiques, aux produits pharmaceutiques et les honoraires médicaux, aux fournitures RASED, l'alimentation des cantines, les frais de transport pour les activités extérieures et le ramassage scolaire, les frais de séjour, de sorties et de stages, le nettoyage des locaux écoles et gymnases, les contrats de maintenance des équipements, l'entretien et la réparation des matériels de cuisines, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

- Pour la culture – médiathèque :

ces dépenses correspondent à la programmation des spectacles, des expositions d'art (rencontres d'art contemporain,...), concours de jeunes talents, salon CréArt, la création d'une résidence d'artiste réginaburgien, la création de la fête du livre, les manifestations emblématiques et incontournables de la Ville (les feux de la reine, le forum des associations, les cérémonies patriotiques, les vœux à la population, la dictée du Maire,...)

- Pour le sport et la jeunesse :

ces dépenses correspondent aux contrats de maintenance des équipements sportifs et centres de loisirs, à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité), aux achats de fournitures et petits équipements, aux dépenses de transport et d'alimentation pour les activités récréatives, sportives.

- Pour les interventions sociales et la santé :

ces dépenses correspondent aux dépenses de structures de la maison de quartier des Bas-Coquarts et de la salle Françoise DOLTO (maintenance, fluides, sécurisation, nettoyage, fournitures pédagogiques, les animations, les ateliers, les sorties, l'aide éducative et les frais d'animation du point écoute),

- Pour la famille:

ces dépenses correspondent aux fournitures, informatiques et matériels pédagogiques des crèches, aux produits pharmaceutiques, aux fournitures RAM, à l'alimentation, le nettoyage des locaux, les contrats de maintenance et d'entretien des équipements, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité) et au remboursement des rémunérations du personnel départemental suite à la municipalisation des ex-crèches départementales et le remplacement de ces derniers par du personnel communal au fur et à mesure des vacances de postes.

- Pour le logement :

ces dépenses correspondent aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.

- Pour l'aménagement et services urbains :

ces dépenses correspondent aux dépenses de nettoyage et d'entretien de la voirie, aux travaux d'élagage et d'entretien des espaces verts, à l'entretien des réseaux et la consommation de d'éclairage public, aux locations d'outillages et de véhicules spécifiques, à la taxe sur les bureaux.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 940 K€

Ce chapitre comprend les charges relatives à la rémunération des agents titulaires et non titulaires ainsi que les charges sociales connexes (NBI, supplément familial, indemnités de résidence, remboursement transport, URSSAF, caisses de retraite, cotisations CNFPT et centre de gestion, allocations chômage, ...)

Les charges de personnel inscrites au BP 2022 s'élèvent à 16 940 K€. L'augmentation est de 2,1 %, soit + 352 K€, par rapport au réalisé 2021, notamment en raison de la reprise « normale » des activités et des recrutements à venir, sans nouvelles mesures d'économies ou d'ajustements d'organisation pour faire face aux contraintes sanitaires et économiques.

En 2022, des mesures réglementaires augmentent la masse salariale:

- la revalorisation des échelles catégories C et la bonification des échelles C1;
- la hausse au 1er janvier 2022 du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC);
- le glissement vieillesse technicité (GVT) malgré un point d'indice stable;
- la prime inflation de 100 € net sur les rémunérations nettes inférieures à 2 000 €;
- les revalorisations et obligations statutaires;

- les élections présidentielles et législatives pour quatre tours.

Enfin, la Ville a poursuivi ses engagements, ce qui a pour conséquence d'augmenter de la masse salariale 2022 avec :

- Les dépenses liées aux flux de personnels de la municipalisation des crèches (recrutements, départs, remplacements)
- La création de nouveaux services (conseillers numériques à la maison France Service, renforcement du secteur du développement durable ou du secteur informatique)
- le RIFSEEP, l'avancement de grade et la promotion interne;

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014) : 650 K€

- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 500 K€

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale. La contribution de la Ville pour 2022 dans l'attente de la notification est estimée à 500 K€.

- Reversement stationnement : 143 K€

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

- Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour 7 K€

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la région Île-de-France le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du conseil départemental en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 479 K€

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 720 K€. Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se ventilent de la manière suivante :

Nature	Inscriptions
	BP
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4
6542 CREANCES ETEINTES	12
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	5 478
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	79
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	147

A la suite de la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris.

Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour 5 478 K€.

Pour information, le montant versé en 2021 s'est élevé à 5 280 K€.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib et Autolib (67 K€) ainsi que les contributions SIPPEREC - SIFUREP (12 K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame (135 K€) et à la commune de Sceaux (12 K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 000 K€

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 321 K€

Il s'agit du reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 K€ et de la subvention d'équilibre pour 300 K€

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 438 K€

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus pour 256 K€ et les dépenses informatiques pour 182 K€.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 590 K€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette sur 2022.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 54K €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (10 K€)
- les prix alloués lors de manifestations et concours (18 K€)
- Les régularisations comptables (26 K€)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 K€

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

DÉPENSES D'ORDRE (chapitres 042 et 023) : 4 041 K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4 041 K€.

Pour information, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est de 3 645 K€.

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent le prélèvement à hauteur de 1812 K€, et les dotations aux amortissements à hauteur de 2 229 K€ moins les recettes d'ordre 395 K€ soit 3 645 K€.

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette pour 2 679 K€ et les nouveaux investissements de la commune pour 967 K€.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 38 280 K€

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 – 78) : 37 885 K€

Chapitre	Inscriptions BP en K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	170
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 005
73 IMPOTS ET TAXES	26 923
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 397
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 370
78 REPRISE SUR PROVISIONS	20
Total Recettes	37 885

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 4 005 K€

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la Ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées qui se répartissent comme suit :

Fonction	Inscriptions BP en K€
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	114

1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	150
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 490
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	86
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	378
6 FAMILLE - CRECHES	1 315
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	74
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	398
Total Chapitre	4 005

La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 210 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (280 K€)

La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches (1 315 K€).

La fonction **aménagement** et services urbains comprend principalement les droits de voirie (320 K€) et les redevances d'occupation du domaine public des opérateurs (78 K€).

La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires et les colonies de vacances (350 K€) et des locations d'équipements sportifs (28 K€)

la fonction **sécurité** est évaluée à 150 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73) : 26 923 K€

Le taux de taxe foncière proposé en 2022 évolue.

La Ville fait le choix d'ajuster le taux de taxe foncière bâtie (qui agrège désormais l'ancien taux de TFB communal et départemental) et de le porter à 28,33 %, en hausse de 3,91 points (+16 %). Le produit supplémentaire permis par cette hausse est de 1,7 M€.

Il convient de noter que les propriétaires occupants seront largement bénéficiaires en 2022 car ils verront leur taxe d'habitation baisser de 30 % et leur taxe foncière (part Ville) croître de 16 %.

Le produit de fiscalité est estimé comme suit :

Nature	Inscriptions BP en K€
73111 Impôts directs locaux	21 825
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	100
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 950
7328 AUTRES FISCALITES REVERSEES	0
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	290
7362 TAXES DE SEJOUR	4
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	4
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 750
Total Chapitre	26 923

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :

Ces flux sont composés de l'**Attribution de Compensation** (AC) et de la compensation part salaires.

Libellé	Montant
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	1 827 406
COMPENSATION PART SALAIRE REVERSE	1 122 594

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de VS GP est reversée en intégralité via le FCCT, la Ville ne conserve donc que 1 827 K€.

Le produit des droits de mutation a atteint 1 744 K€ en 2021 malgré les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement pour ralentir la propagation du virus de la COVID19, soit un niveau supérieur aux années précédentes. Aussi, le produit des droits de mutation est évalué en 2022 à 1 750 K€.

Le produit de la **taxe sur l'électricité** est de 290 K€. Le produit de cette taxe assise sur la

consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 397 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature	Inscriptions
	BP en K€
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 905
744 FCTVA	68
74718 AUTRES	162
7472 REGIONS	8
7473 DEPARTEMENTS	1 371
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	10
74748 AUTRES COMMUNES	10
7478 AUTRES ORGANISMES	1 738
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	1
74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	90
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	30
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	4
Total Chapitre	5 397

A la suite de la municipalisation des crèches départementales en 2018, le département compense intégralement les dépenses de personnel engagées dans l'année. Ce remboursement diminue chaque année en fonction des vacances de poste et l'intégration des nouveaux recrutés s'opère sur le chapitre 012. Sur 2, le remboursement attendu du Département s'élève à 1 100 K€. Cette opération est équilibrée en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, le Département dans le cadre du contrat Département-Ville verse des subventions de fonctionnement à hauteur de :

- 213 K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 35 K€ pour les activités sportives
- 22 K€ pour la coordination gérontologique

Cette année encore, la Ville subira une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en raison de l'écêtement forfaitaire de 70 K€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques »).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 370 K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances. On distingue :

	BPBP en K€
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	25
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	696
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	349
9 ACTION ECONOMIQUE – MARCHÉ	300
Total Chapitre	1 370

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes,...).

La fonction logement est composée du produit des locations des immeubles (appartements, commerces et espaces de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance marché.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 20 K€

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 170 K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance),
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 395 K€

Les recettes sont notamment composées de la quote-part de subvention amortissable, opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 18 680 K€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 679 K€

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette s'élèverait, pour 2022, à **2 674 K€** et se répartirait comme suit :

- Caisse d'Allocations Familiales relatif au CAEL 24 K€
 - Caisse d'Epargne 522 K€
 - Crédit Agricole 1 059 K€
 - SFIL 554 K€
 - Crédit Foncier 400 K€
 - Banque des territoires 54 K€
- Emprunts nouveaux : 61 K€

LES DEPENSES D'INTERVENTION : 11,9 M€

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Elles correspondent aux grands projets initiés par la Ville et visant à améliorer la qualité du service rendu à la population et accroître le rayonnement de la Commune. Sur 2022, ces dépenses s'élèvent à 11,9M€ contre 8,3M€ en 2021.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

I Les projets 7 073 K€ :

Ils portent principalement sur des projets à vocation éducative, culturelle, sociale et sportive et concernent des projets en phase de finalisation (CAEL) ou bien en phase de réflexion ou d'amorçage (Bas-Coquarts, Faïencerie, Rosiers, Villa St-Cyr).

1. Le CAEL (745 K€)

Le lancement du chantier de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs a eu lieu le 17 novembre 2018. Ce bâtiment a pour objectif d'accueillir en son sein l'association du CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel,

aujourd'hui implanté dans la Villa Maurice, un bâtiment vieillissant et ne correspondant plus aux besoins de l'association.

Grâce à la création d'un bâtiment nouveau, fonctionnel et situé en centre ville, l'association pourra s'installer en 2021 dans des locaux d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600 m². Ce projet prévoit notamment une répartition sur quatre niveaux, dont un sous sol pour le stationnement, une salle polyvalente de 150 m² et des salles dédiées aux différents ateliers : activités corporelles, musiques, artisanat...

Cette nouvelle construction d'un montant de 7 099 K€ hors taxes est financée par le Département des Hauts-de-Seine (3 200 K€), la Région Ile-de-France (946 K€) et la CAF (150 K€ de subvention et 300 K€ de prêt à taux zéro). La Ville finance le solde par emprunt notamment auprès de la Banque des Territoires. Au coût des travaux vient s'ajouter celui de l'achat du mobilier (bureaux/ ateliers/détente) pour un montant global de 161 K€ qui bénéficiera du concours financier de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 50 % de la dépense totale sous forme de subvention et de prêt. Pour 2022, le montant inscrit au budget sera de l'ordre de 745 K€.

2. La création d'un Pôle sportif de haut-niveau (3 451 K€)

Forte de son engagement dans le domaine sportif, la ville de Bourg-la-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et pourrait accueillir des entraînements pour certaines délégations pour les jeux olympiques.

En 2021, la Ville a débuté les études du projet. Le programme de cet équipement a été approuvé par le conseil du 9 juillet 2020 qui a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre. En raison des incertitudes économiques et au risque de défaillances d'entreprises liés à la crise sanitaire de la Covid19, et compte tenu de l'évolution législative en matière de marchés publics, il a été décidé d'interrompre la procédure du concours avant la remise des prestations par les candidats et d'engager une procédure de conception réalisation afin de sécuriser le déroulement de cette opération dans le respect du délai de livraison prévu (3451 K€).

3. La préfiguration d'une Cité de l'enfance (1428 K€)

La Ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien. La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers (0,75 M€). Le programme définitif des équipements publics sera présenté lors du Conseil municipal d'avril. Par la suite, la Ville lancera le concours d'architecture (1428 K€).

4. Le projet de municipalisation des crèches : construction d'une crèche rue des Rosiers (896 K€)

Le Département financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées à hauteur de 4 200 K€ HT. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en 2019. En 2021, la Ville a financé les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la nouvelle crèche rue des Rosiers. Les études de conception sont en cours. Le début de travaux est programmé au premier trimestre 2022, pour une livraison prévue au second trimestre 2023.

5. Le budget participatif (150 K€)

La démocratie participative est inhérente à l'action municipale. Une enveloppe de 150 K€ est prévue.

6. Rénovation de la Villa St Cyr (400 K€)

La Villa Saint-Cyr est emblématique en terme de patrimoine architectural local et sa restauration globale est un projet dans lequel la collectivité s'est engagée depuis bientôt 2 ans avec l'objectif de renforcer l'attractivité du lieu, s'assurer de la préservation du patrimoine en l'entretenant et plus largement, contribuer ainsi au rayonnement du territoire.

En 2019, la Ville a réalisé des travaux de restauration du clos et couvert de la Villa Saint-Cyr pour un coût de 400 k€HT. A l'été 2020, la Ville avec le soutien de l'État (DSIL), a procédé au remplacement des chaufferies gaz de la Villa St Cyr par des chaufferies gaz à condensation à haut rendement pour un coût de 150 k€HT. En 2022, la Ville souhaite démarrer la dernière phase des travaux de la Villa, à savoir la rénovation énergétique, le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de la Villa.

Le projet vise à réaménager, moderniser et à permettre le développement du numérique au service des administrés, dans les salles de conférences, d'exposition, de réception et de réunions réparties sur trois niveaux.

L'objectif de ces travaux serait également de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment. Le bâtiment, après travaux, évoluerait ainsi de la classe énergie E à D et D à B en termes de classe climat. Il est anticipé une économie annuelle d'énergie finale de 51 % et 66 % d'émissions de CO² évitée, soit 27 tonnes par an. Le montant prévisionnel 2022 est de 0,4 M€.

II Les investissements récurrents (4 485 K€)

La mise en accessibilité des bâtiments communaux (0,15 M€)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1 500 K€ soit environ 150 k€/an.

Un investissement significatif dans les infrastructures numériques (0,57 M€)

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin d'une part de faciliter l'accès des usagers aux services publics et d'autre part de dématérialiser ses procédures.

Un engagement qui se matérialise par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet, renouvelé à deux reprises. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens. Le site Internet, la page Facebook et le compte Instagram de la Ville sont des exemples concrets de cette interaction en temps réel. Parallèlement, un espace citoyen a été créé afin de permettre aux Réginauburgiens d'effectuer en ligne leurs démarches relatives aux activités scolaires et périscolaires, demandes d'actes d'état civil et autres démarches. La GRC, en cours de déploiement, viendra encore fluidifier les échanges entre la collectivité et ses administrés.

C'est aujourd'hui près de 130 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la Ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance. Le montant prévisionnel d'investissement serait de 572 K€ pour 2022.

Les Travaux de réaménagement des voies communales (1 M€)

La Ville poursuit activement ses travaux d'aménagement de ses voies communales afin de renforcer la sécurité des piétons, et améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite (1 M€).

Les autres travaux (2,77 M€)

L'investissement courant, s'établirait à environ 1 540 K€. Il est composé d'études, d'acquisition de véhicules propres, d'outillage, de matériels pour les différents sites municipaux.

III Les fonds de concours versés 360 K€

Une enveloppe de 270 K€ est prévue pour accompagner les bailleurs sociaux et 90K€ pour accompagner les projets d'investissement des associations notamment sur le budget participatif.

Autres dépenses (91 K€)

Il s'agit d'une opération comptable en vue du passage à la M57 en 2023 à hauteur de 91 K€

OPÉRATIONS D'ORDRE 738 K€

Celles-ci s'élèvent à 738 K€

LES REPORTS (3 254 K€)

Les reports en dépense s'élèvent à 3 254 K€

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 18 680 K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024) s'élèvent à 12 280 K€

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 2 815 K€

Nature	Inscriptions
10222 F.C.T.V.A.	1 068
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	285
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 462
Total Chapitre	2 815

La prévision intègre :

- la récupération de la fraction de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404 %, pour 1 068 K€.

Le résultat de l'exercice 2021 est de 1462 K€ et sera affecté en totalité au compte 1068.

- une estimation de la taxe d'aménagement pour 285 K€.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 4 000 K€

Au titre de l'exercice 2022, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Nature	Inscriptions
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	400
1323 DEPARTEMENTS	3 332
1342 AMENDES DE POLICE	100
1388 AUTRES	168
Total Chapitre	4 000

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 965 K€

Les mouvements équilibrés représentent 5K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

EMPRUNT 2022 : 3 960 K€

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 1500 K€

Ce montant concerne notamment le solde la cession de la Villa Maurice et la revente d'un commerce.

OPÉRATIONS D'ORDRE (chapitre 041- 021)

Celles-ci s'élève à 4 386 K€

LES REPORTS

Les reports en recette s'élèvent à 2 016 K€

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 de la Ville tel que décrit ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB. Des questions ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI et Monsieur LETTRON.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Une question pratique, Monsieur EL GHARIB, est-ce qu'on pourra avoir la présentation ? Merci beaucoup.

M. BONAZZI : Ce n'est pas un point de détail, je trouve, politiquement et sur le rapport entre la Ville et les citoyens, le budget participatif, je regrette qu'il soit resté, même s'il est augmenté, à 150 000 €. On a eu l'occasion d'en parler en commission récemment, parce qu'avec 150 000 € et le souhait de faire bénéficier de ce type de budget plusieurs projets, on est sur des petites sommes et Monsieur BOREL-MATHURIN a dit que les gens, les gens c'est la population, étaient peu venus à des réunions qui avaient été faites en anticipation pour leur expliquer ce que c'était. Je pense que c'est une somme trop petite pour que ce soit structurant et pour que les gens puissent vraiment s'en emparer. Et à ce sujet, j'exprime ici que je trouverais bien qu'une partie du budget participatif soit réservée au Conseil des Jeunes, de façon à ce qu'ils apprennent ce que c'est que cette salle de Mairie, qui est Monsieur le Maire, et ce genre de choses, mais aussi qu'ils aient la sensation de pouvoir faire quelque chose avec l'argent public, ce serait extrêmement pédagogique.

Sur le budget, j'ai une question qui ne se lit pas, sauf erreur, dans ce qui nous a été présenté, sur les charges de fonctionnement des équipements récents et futurs. Quand on faisait des cessions, et on continue de faire des cessions, on vend des recettes et on achète des charges dans le fonctionnement. On a souvent demandé quels étaient les frais de fonctionnement futurs des bâtiments qu'on construit ; c'est vrai sur le CAEL qui, je pense, coûte plus cher comme fonctionnement que ce que nous coûtait l'ancien CAEL, ce qui n'est pas en soi un reproche mais un fait qui a un impact budgétaire. Il y a peut-être une économie, c'est ce qui était écrit dans la présentation, s'il y a de l'isolation thermique qui est faite à la Saint-Cyr.

Et ça amène ma troisième question. Sauf erreur aussi, souvent quand on présente un budget, on se dit, on a aussi fait un effort d'économie sur tel ou tel poste. Dans d'autres années on nous disait : les achats, ça va être mieux, vous allez voir ce que vous allez voir, on va réussir à réduire les achats ; là c'est un conseil ou une demande, baisser le nombre de consultants qui sont exploités. Enfin bref, est-ce qu'il y a, dans cette politique budgétaire, quelque chose sur l'axe des économies ? Vous nous avez dit, et ça s'entend, on va réaliser plus de services et donc ça coûte plus cher ; ça c'est du bon sens. Maintenant, est-ce que, également, il peut y avoir une politique d'économie sur tel ou tel poste ? Parce qu'on n'est pas toujours obligé d'être dans l'inflation des dépenses. Merci.

Monsieur LETTRON : C'est peut-être un détail, mais en général, dans tous les groupes, quand on investit dans le numérique, c'est pour réduire des activités. Parce que mettre des moyens dans le numérique et continuer à travailler comme on travaillait à côté, je ne vois pas l'intérêt de faire du numérique. Le numérique, c'est juste là pour éviter de répéter un certain nombre de tâches, pour faciliter la vie. Donc en général, quand on investit dans le numérique, on doit gagner de l'argent par ailleurs, ça ne peut pas être qu'une charge supplémentaire. Ce qui serait intéressant, pas ce soir évidemment, c'est de comprendre quels sont les avantages d'investir dans le numérique. Le fait de dire que les gens sont débordés, oui on peut, mais en même temps, ce n'est pas comme ça qu'on gère une collectivité ou une entreprise. Et donc, les effets de mode, ça peut coûter de l'argent pour rien, et nous, on ne gère pas notre propre argent ici, on gère l'argent de l'ensemble des citoyens de

la Ville. Donc investir dans le numérique doit mettre en perspective qu'un certain nombre de tâches répétitives vont être supprimées et qu'il faut bien que ce qui rentre d'un côté, sorte de l'autre. Sinon je ne comprends pas les investissements dans le numérique.

M. EL GHARIB : Sur la présentation, désolé, il n'y avait pas d'offense, sur le côté synthétique. Vous aurez la présentation, il n'y a aucun problème.

Sur les questions de Christophe BONAZZI, sur le budget participatif. Cette année, on met 150 000 €, l'édition d'avant on avait mis 100 000 €, en pourcentage j'avais 50 %, ça peut être énorme, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est que, 100 000 €, on n'a pas tout dépensé. Pour être totalement transparent, on a dépensé légèrement en-dessous, on pense qu'il y a une courbe, un peu de maturité, par rapport à ces sujets-là, et on ne cherche pas à faire de la démagogie autour de ce sujet-là, on cherche à faire des choses réalistes, réalisables. Il y a une volonté de l'augmenter, ça ne va pas changer la face du monde mais ça va amener un peu cette culture progressivement et augmenter la maturité de ce sujet. C'est ça la logique d'ensemble par rapport à ce budget participatif.

Sur les économies, on a le souci des économies. L'année dernière, on a fait des économies dans pas mal d'endroits, et pour en citer 2 ou 3 : le premier poste d'économie, c'est probablement renégocier certains contrats avec les fournisseurs. Et puis, là c'est Jean-Pierre LETTRON qui répond pour partie, effectivement, sur des économies potentielles, avec la numérisation.

Ce qui me permet de répondre à la question de Jean-Pierre LETTRON. Le plan numérique qu'on a actuellement, c'est qu'il y a pas mal de rattrapage de choses anciennes sur lesquelles on est un peu en difficulté, notamment sur des problématiques d'archivage. Une partie de l'argent va être dépensée pour qu'on soit un peu mieux en règle et puis une partie, effectivement, va aller dans de la modernisation de la relation avec les citoyens. Et c'est là où on peut considérer, je n'appellerais pas ça économie, j'appellerais ça plutôt « on a moins besoin de gens qui pianotent derrière » et on peut les utiliser mieux avec des relations directes avec les citoyens. Pour la prospective, pour que ce soit aussi public, on a prévu une augmentation d'environ 2 à 2,5 % sur les postes du personnel tous les ans, c'est la mécanique qui a fait que nos simulations financières nous amènent vers ça.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur EL GHARIB. Moi je retiens la proposition de Monsieur BONAZZI, effectivement, je vais demander à Madame DANWILY, qui est déléguée à la jeunesse et qui pilote le Conseil des Jeunes, d'inciter le Conseil des Jeunes à participer à ce budget sous forme de projets.

M. BONAZZI : Excusez-moi, ma troisième question n'a pas eu de réponse sur les frais de fonctionnement des bâtiments nouveaux et la perte possible progressive des revenus de location, suite aux ventes. La Ville a récemment construit des bâtiments, ça commence par la médiathèque, ça continue par le CAEL, ça continue par les Bas Coquarts, etc. On a des bâtiments neufs qui ont des frais de fonctionnement, qu'on a demandés au moment de leur conception, qu'on n'a jamais eus. La question c'est, comment est-ce que ces frais de fonctionnement, s'ils sont croissants, ce que je crois, ancien CAEL vers ce nouveau CAEL, pèsent dans l'ensemble du budget ?

M. EL GHARIB : D'une manière générale, je demande à ce que dans les projets, les frais de fonctionnement soient dans les critères de choix du projet.

Monsieur le Maire : Absolument, mais aujourd'hui, on raisonne non plus en coût d'acquisition, mais en coût de possession.

M. EL GHARIB : En coût de fonctionnement, également. Je n'ai pas de réponse à donner sur chacun des postes, mais la philosophie par rapport à l'évolution du frais de fonctionnement, c'est que ça doit être dans les critères de choix du projet à la base. Donc on n'affecte pas le projet uniquement sur le montant de l'investissement, mais également sur le fonctionnement, ça ne répond peut-être pas à ta question immédiatement, mais c'est ça la logique.

Monsieur le Maire : Merci pour ces présentations et pour ces réponses.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 26

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 1 (M. SIMONIN)

MAJORITE

Je propose de suspendre la séance pour faire une pause, pour pouvoir se rassasier un peu. Je propose une pause de 15 minutes et nous revenons à 23h00.

Suspension de séance à 22h45

Reprise de séance à 23 heures.

Monsieur le Maire : On passe au point numéro 16, le Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de l'article L1524-5, précise que ne participent pas à cette délibération les représentants de la Ville au sein de la Société Mixte qui sont déjà élus. Pour rappel, les représentants actuels de la Ville au Conseil d'Administration de la SEML sont, outre moi-même, Madame SPIERS, Madame BARBAUT, Madame DANWILY et Madame AWONO. Ces administrateurs vont sortir de la salle. Et je propose de donner la présidence provisoire du Conseil à Monsieur MELONE, 2^{ème} adjoint. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que Monsieur MELONE reprenne la présidence du Conseil ? Pas d'opposition ? Merci.

M. MELONE : Merci Monsieur le Maire.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Henry-Pierre MELONE

16. Révocation du mandat d'Administrateur de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat de M. Thibault SIMONIN et désignation d'un nouveau représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la SEML

Monsieur MELONE présente le rapport

Lors de sa séance du 29 mars 2022, le conseil d'administration de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, Société d'Economie Mixte Locale (SEML) dont le capital est détenu à 33,33 % par la ville de Bourg-la-Reine, a adopté un nouveau règlement intérieur relatif à son fonctionnement.

L'adoption de ce règlement intérieur permet de souligner les règles déontologiques qui constituent le socle des bonnes relations et de la sécurité dans le fonctionnement interne du conseil. L'article 2 précise notamment que les administrateurs s'engagent, dans la mesure du possible, à être présents à tous les conseils d'administration. Et, l'article 3 souligne l'obligation de diligence : « Chaque membre du conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Il s'engage à être assidu, à faire tous ses efforts pour assister en personne, à toutes les réunions du conseil. »

A la suite de l'adoption de ce règlement, une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration a été effectuée, depuis sa mise en place, le 17 juillet 2020, jusqu'au 31 décembre 2021. Les élus représentants la ville de Bourg-la-Reine, au nombre six, ont été régulièrement présents aux sept séances du conseil et le quorum a toujours été atteint.

Toutefois, a été constatée l'absence systématique, et non excusée, de Monsieur Thibault SIMONIN. La SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, par un courrier en date du 29 mars 2022, joint au présent rapport, a donc sollicité l'assemblée délibérante de la ville de Bourg-la-Reine afin de nommer un autre administrateur pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de la SEM.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- de relever M. Thibault SIMONIN de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
- de procéder immédiatement à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, en remplacement de M. Thibault SIMONIN.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation sera effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin public. Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, ne participent pas à cette délibération les représentants de la Ville au sein de la SEML. Pour rappel, les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la SEML sont Monsieur Patrick DONATH, Madame Isabelle SPIERS, Madame Virginie BARBAUT, Madame Mariam DANWILY et Madame Raymonde AWONO.

M. MELONE : Avez-vous des questions ? Monsieur HAYAR, Monsieur HAUSEUX, Monsieur SIMONIN, Monsieur BONAZZI et Monsieur LETTRON.

M. HAYAR : Je profite de ce point pour répondre à Monsieur BONAZZI qui a pris la parole en début de séance en nous attaquant, nous, majorité, comme si on avait des idées d'extrême et en nous reprochant aussi que Monsieur SIMONIN votait presque tout avec nous. Moi, il me semble que même M. BONAZZI et son groupe se vantaient souvent de voter une grande majorité des résolutions du Conseil Municipal. Je pense que c'est injuste quand on se fait accuser d'avoir des idées de la majorité, je me suis senti un peu attaqué. Beaucoup de gens changent de bord politique, quelques fois même, j'appartiens à un parti politique qui peut aller du centre droite au centre gauche, ce n'est pas pour ça qu'on va attaquer les personnes ou attaquer toute une majorité. Je déplore ça, je reste toujours ami avec Monsieur SIMONIN, autant que je suis ami avec M. LETTRON. Pour moi, les deux peuvent être ou pas extrêmes ou pas dans les idées, mais il ne faut pas non plus dénigrer... Si on fait la somme de ZEMMOUR et de LE PEN, ça fait plus de 35 ou 40 % de la population, on ne va pas dénigrer ces Français-là ou les diaboliser à vie, on peut toujours discuter avec eux et à ma connaissance, aucun de ces deux partis n'a des idées antirépublicaines. Peut-être certains ont été condamnés, mais d'anciens Présidents de la République ont aussi été condamnés.

M. MELONE : Est-ce qu'on peut se concentrer sur le point qui nous intéresse, à savoir Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ?

M. HAUSEUX : Ma question s'adressait surtout au Maire, mais je voulais, sans vouloir défendre mon voisin, rappeler aussi que notre collègue, ou ex-collègue, Flavia CANCIANI, n'a même pas, elle, assisté à une commission ou à un Conseil Municipal, donc je voulais avoir des éclaircissements de la part du Maire, par souci de transparence, d'équité. Dans un respect du renouvellement démocratique, je ne comprends pas pourquoi elle n'a toujours pas été remplacée. Merci.

M. MELONE : 3^{ème} de parole, Monsieur SIMONIN. Je rappelle qu'on se concentre sur le problème Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

M. SIMONIN : Concernant le sujet Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, effectivement j'ai été indisponible sept fois en 2020. Je ne suis ni retraité, ni fonctionnaire, je suis salarié et j'ai des horaires à respecter et, la plupart du temps, c'était en journée tout simplement. Je rassure Monsieur BONAZZI, je n'ai pas été indemnisé, puisque je ne me suis pas présenté à la SEML.

Je profite de ce point pour m'adresser aux élus, au Maire qui n'est pas là mais qui m'entend, et aux Réginauburgiens, puisque ce point arrive au moment où je suis exclu de la majorité. Nous sortons de la période de 1^{er} tour de la campagne présidentielle, on a 10 965 votants à Bourg-la-Reine et nous pouvons nous réjouir de cette forte participation. Mais on a quand même 775 électeurs qui ont voté Eric ZEMMOUR, et je n'ose pas parler des 719 habitants de notre ville qui ont voté Marine LE PEN. On peut chuchoter ensemble « quelle honte ». Dans le courrier du Maire, que je n'ai jamais reçu, heureusement qu'il y a les mails qui m'informent de l'exclusion du groupe, il m'indique qu'il ne pouvait accepter qu'un élu de sa majorité soutienne un candidat d'extrême droite. Monsieur le Maire, je ne vous apprend rien, mon engagement politique n'a rien à voir avec l'extrême droite. Vous me connaissez depuis fort longtemps, je suis conseiller municipal depuis 2019 et vous m'avez repris sur votre liste lors des élections de 2020, je soutiens Eric ZEMMOUR depuis bien plus longtemps que 6 mois et je ne m'en cache pas. Vous attendez le 1^{er} tour des élections présidentielles et vous découvrirez soudainement que je serais d'extrême droite. N'y aurait-il pas un rapport avec un

repositionnement politique, le vent électoral qui souffle vers le macronisme dans nos banlieues préservées ? Qui veut se débarrasser de son chien l'accuse de la rage ou d'être d'extrême droite. Décidément, vous n'avez pas peur du ridicule. Oui, je soutiens Eric ZEMMOUR comme des millions de Français, des centaines de Réginauburgiens et même certains de vos élus, qui sont toujours dans votre majorité municipale. Oui, nous soutenons Eric ZEMMOUR, malgré les caricatures des médias et des politiciens, qui craignent pour leur poste. Je soutiens Eric ZEMMOUR, parce qu'il veut sauver la France et parce qu'il veut recréer le RPR ; le RPR, un parti dont certains de vos élus étaient membres, un parti qui n'était pas d'extrême droite mais vraiment de droite. Je pensais que vous conceviez notre liste comme une liste d'intérêt local, regroupant toutes les sensibilités de la droite et du centre. Certes, nous pourrions avoir des désaccords sur la politique nationale et même parfois sur la politique locale à Bourg-la-Reine. Finalement, je constate encore une fois que l'intolérance, le sectarisme, n'est pas du côté que l'on croit. Ce qui m'inquiète, c'est plutôt le score particulièrement élevé, 24,38 % de Jean-Luc MELENCHON, un candidat qui surfe sur le communautarisme islamique et dont la pensée s'inspire du Communisme, une idéologie responsable, je le rappelle, de 100 millions de morts, et soutient ouvertement des dictatures cubaines et vénézuéliennes. Les Français et les Réginauburgiens n'en peuvent plus des petites combines politiciennes, des postures indignées et des retournements de vestes pour rejoindre le macronisme. Je me suis engagé il y a plus de 10 ans à l'UMP, devenu Les Républicains ; j'ai milité au sein de ce parti de nombreuses années, je garde encore beaucoup d'amis au sein de ce parti et même de l'admiration pour certains de ses élus. J'ai été dépité par le louvoiement permanent et la trahison de nos idées politiques. C'est par fidélité à la France, aux valeurs que je défends, que j'ai rejoint Eric ZEMMOUR et le mouvement Reconquête, qui compte 100 000 adhérents, le plus grand parti politique de France. Votre décision de m'exclure de la majorité, Monsieur le Maire, a l'immense avantage de me rendre complètement ma liberté, mais vous l'avez remarqué, j'osais déjà très librement exprimer mon opinion dans cette majorité. A l'attention désormais des Réginauburgiens, soyez sûrs que je défendrai vos intérêts au sein de ce Conseil et dans notre chère ville de Bourg-la-Reine.

(Applaudissements)

M. MELONE : Si on pouvait se concentrer encore une fois sur le point qui nous intéresse, à savoir Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

M. LETTRON : Je vais essayer de me concentrer, au départ sur le sujet. Moi, qu'on édicte une règle républicaine, c'est même droit, même devoir pour tout le monde. Si quelqu'un n'assiste pas à des séances et qu'on dit qu'au bout de X séances, il doit être démissionné, ce n'est pas valable que pour Thibault SIMONIN et ce n'est pas valable que pour les HLM, c'est valable pour tout. Combien de fois des élus de droite ne sont pas au Conseil Municipal ? Ils touchent quand même leurs indemnités certains. Elle est où la règle d'égalité ? Moi je ne partage pas les idées de Thibault, mais c'est un citoyen. Même droit, même devoir. Le virer des HLM parce qu'il n'est pas allé aux réunions, il faut faire la même chose sur tout le reste. Et ceux qui touchent les indemnités quand ils vont au SIPPEREC et au SIGEIF, et qui ne font jamais de compte rendu d'activité, on leur verse quand même leurs indemnités. Les conseillers délégués, qui ont 300 et quelques balles par mois, ils ne sont pas au Conseil Municipal, ils donnent mandat, ils touchent quand même. Et quand il y avait les visioconférences, les trois-quarts des élus de droite, il n'y avait pas leur vidéo, ils étaient connectés, ils pouvaient aller prendre un bain, regarder la télé, ils ne parlaient pas, rien, ils touchaient quand même leurs indemnités. Donc il y a ceux qui vous plaisent et ceux qui ne vous plaisent pas. Que vous n'aimiez pas Thibault SIMONIN et ses idées, c'est votre droit, mais il ne faut pas discriminer, ce n'est pas normal. Parce qu'en faisant ça, on continue à développer la haine de l'autre, ce n'est pas ça qu'il faut développer par les temps qui courent, ce qu'il faut développer c'est la fraternité nationale. Parce que c'est quoi l'extrême droite ? Pour moi, l'extrême droite, c'est essentiellement des antisémites et des racistes. Défendre la Nation et combattre l'Union Européenne, si ça, ça fait un fasciste, je suis un fasciste ; en tout cas moi, je ne suis pas pour l'Europe allemande. L'Europe allemande, c'était des nazis et ceux qui défendent l'Union Européenne allemande, est-ce qu'ils sont d'extrême droite ? Bien

sûr que non. Donc moi, je ne traite pas les gens d'extrême droite, je veux des écrits antisémites, racistes. Mais défendre la Nation est un patriote, un patriote c'est quelqu'un qui a l'amour des autres, de sa nation ; être un nationaliste, c'est la haine des autres. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas entendu de discours nationaliste antisémite. Et donc, je n'accepte pas qu'on utilise certains trucs pour retirer quelqu'un des HLM parce qu'il n'a pas assisté aux réunions ; je serais d'accord pour voter pour, si on le faisait pour toutes les réunions, pour tous les Conseils. Parce que sinon, c'est de la discrimination, et moi, je n'accepte pas la discrimination, même pour mes adversaires politiques. Jamais. Parce que ce sont des êtres humains et, dans le combat politique, ce qui compte, c'est la conviction. Moi je serais prêt à discuter avec Thibault pour le faire sortir du camp de ZEMMOUR. On se connaît depuis longtemps, moi je t'ai toujours dit que je n'étais pas d'accord avec toi. Et là où tu te trompes, les 100 millions de morts communistes, je pense que tu devrais réviser tes chiffres, parce que ce n'est pas vrai.

M. MELONE : Merci Monsieur LETTRON. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci. Vous dites, il faut rester sur les HLM, mais il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, la majorité a un problème politique, je vais répondre à ce qu'a dit Monsieur HAYAR. Je n'ai jamais dit que l'ensemble des conseillers de la majorité trempaient dans les idées d'extrême droite, j'ai dit qu'il y avait, à l'origine de cette liste, quelqu'un qui ne se cache pas, il l'a fait encore, d'avoir été d'extrême droite depuis l'origine de cette liste et que ça, ça n'a pas été dit aux électeurs au moment de l'élection et donc ça, c'est une tromperie.

Après, sur Monsieur qui se parfume d'être patriote, quand on est patriote et qu'on est élu, on sert sa municipalité et on vient aux réunions. Si on n'est pas capable de venir aux réunions, ce que je peux comprendre, ça m'est arrivé, parce qu'on a un travail, on ne se présente pas, ce n'est pas compliqué, mais on ne dit pas à la fois, je suis patriote, ce qui est quand même vrai et même Jean-Pierre le croit, ce qui est incroyable, mais parce qu'il est indulgent et il pardonne, comme Marylène, et qu'on ne fait pas le boulot, je suis désolé, on méprise ses électeurs. Quand on méprise ses électeurs, on ne fait pas de politique, on ne se présente pas ; il faut avoir un petit peu de cohérence. Quand on ne va pas à un poste qui vous a été attribué et qui est en plus porteur de rémunération, on ne le prend pas ; si on ne peut pas le tenir, on ne le prend pas, c'est tout, c'est simple. Dans votre boulot, quand on vous nomme quelque part, vous allez le faire ; ici c'est un travail gratuit, qui ne l'est pas pour vous, qui l'est pour nous, si vous ne pouvez pas le faire, vous ne le faites pas, c'est tout, c'est du respect...

M. SIMONIN : Il n'y a pas de rémunération, quand on n'y vient pas.

M. BONAZZI : Je sais, mais il vous était offert une option de rémunération ; vous n'en voulez pas, vous le laissez à quelqu'un d'autre, c'est tout bête. Ce n'est même pas de la droite, de la gauche, c'est de la bonne éducation.

M. SIMONIN : Merci pour vos leçons de morale.

M. BONAZZI : Ce n'est pas de la morale, c'est juste de l'éducation. Par ailleurs, quant aux idées qui sont professées aujourd'hui par Eric ZEMMOUR et sa bande, elles ont été condamnées par la justice française et ça s'appelle de l'incitation à la haine raciale ; moi je suis parfaitement contre ça, je le dis et je suis très heureux que Monsieur SIMONIN ait été exclu tardivement par Monsieur le Maire. Et on n'a pas le droit de penser n'importe quoi, parce que le droit c'est ce que la loi prévoit et la loi condamne certaines idées. Quant à l'histoire, et on a encore eu un exemple assez rigolo ce soir, sur les 100 millions de morts, Eric ZEMMOUR aussi dit n'importe quoi en matière d'histoire, l'histoire c'est compliqué, mais il y a quand même des historiens pour faire ça. Et sur la manière de voir Vichy, les 100 millions de morts du Communisme, il y a énormément de millions de morts liés à Staline et à Mao, mais ça ne fait pas 100 millions. Et quant au soutien des dictatures qu'il reproche à MELENCHON, je ne suis pas mélenchoniste tout le monde le sait, mais à ce moment-là, on ne soutient pas non plus ASSAD et POUTINE, qui sont en train de faire des morts à deux pas. Je suis très content, je le dis tout à fait simplement et les yeux dans les yeux, que Monsieur SIMONIN soit exclu,

je suis très content que son visage, en termes politique, apparaisse à la population, mais par contre, ses idées sont intolérables. Quant au reste de l'équipe, maintenant, vous êtes entre vous et c'est un problème politique que vous avez vous et que nous n'avons pas.

M. MELONE : Très bien, merci. Je pense qu'il n'y a rien à répondre, puisque sur Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, encore une fois, je n'ai pas entendu beaucoup d'interventions. Nous allons procéder au vote pour relever Monsieur SIMONIN de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la Société Economie Mixte Locale Sceaux Bourg-la-Reine Habitat... Vous aviez demandé la parole Monsieur LACOIN ? Allez-y, mais si on peut éviter de parler de POUTINE et des 100 millions de morts de la Russie...

M. LACOIN : Non, moi ce que je veux dire c'est que le racisme, je connais. Mes enfants sont métis, la discrimination je la connais. Je l'ignorais avant, mais c'est une réalité en France, et le racisme c'est un combat. Quand je vois qu'un candidat a été condamné pour racisme, je ne comprends pas qu'on le soutienne. J'ai aussi joué au rugby, je suis basque. Au Pays Basque il y a un gars qui s'appelle Federico Martin ARAMBURÛ, il jouait au Biarritz Olympique, il est venu pour France-Angleterre, boulevard Saint-Germain, au Mabillon, avec son copain HEGARTY, ils ont pris un pot. A côté d'eux, il y avait des identitaires, trois personnes, un militaire, un nommé LE PRIOL, ces gens-là ont attaqué de façon raciste un noir qui passait et qui leur demandait du feu. Les joueurs de rugby se sont interposés, ça a tourné en bagarre. Et à la fin, les crânes rasés, ils sont partis, ils ont cherché des armes et ils ont tué Federico Martin ARAMBURÛ, boulevard Saint-Germain, à côté du Mabillon. Tout ça c'est parti encore de choses de racisme, et les identitaires, ils ne sont pas chez MELENCHON.

M. SIMONIN : Ne me regardez pas en parlant de racisme et en parlant de quelqu'un qui a été tué par des gens d'extrême droite, non mais sérieusement !

M. LACOIN : Non mais moi je dis que ça devrait vous faire réfléchir quand même, parce qu'on peut faire des erreurs, mais quand on vous dit des choses qui sont réelles, moi je suis témoin de ça. J'ai connu Federico Martin ARAMBURÛ quand il jouait au Biarritz Olympique, il est mort parce qu'il y avait des racistes, des gens qui étaient au GUD, qui étaient proches de copains de Marine LE PEN. Alors Marine LE PEN, elle dit : les néonazis, ils sont partis chez ZEMMOUR. ZEMMOUR, il a été condamné pour racisme. Moi, c'est ça l'image que j'ai de l'extrême droite.

M. MELONE : Merci Monsieur LACOIN. Est-ce que vous pouvez conclure s'il vous plaît ?

M. LACOIN : Je tiens à témoigner, pour moi, ce que je vois derrière l'extrême droite aujourd'hui.

M. MELONE : Merci Monsieur LACOIN.

M. SIMONIN : Je vais répondre rapidement, sur les 100 millions de morts, 20 millions URSS, 65 millions Chine, 1 million Vietnam, 2 millions Corée du Nord, etc. 100 millions, sur le livre noir du Communisme.

M. MELONE : On aimerait passer à la délibération. Nous allons procéder au vote pour relever Monsieur SIMONIN de ses fonctions de membre de conseiller d'Administration de la Société d'Economie Mixte Sceaux Bourg-la-Reine. On vote d'abord le fait de relever Monsieur SIMONIN de ses fonctions et ensuite on procède à la désignation d'un nouveau représentant. Donc le 1^{er} vote n'est pas à bulletin secret.

M. LETTRON (hors micro) : C'est nominatif.

M. MELONE : Vous avez le droit de demander un vote à bulletin secret.

M. LETTRON (hors micro) : C'est obligatoire.

M. MELONE : On va procéder à 2 votes. Donc un 1^{er} vote sur l'exclusion de Monsieur SIMONIN et un 2^{ème} vote pour désigner un autre candidat. On va désigner 2 assesseurs. Qui veut bien être assesseur ? Monsieur BONAZZI 1^{er} assesseur, et Madame SAUVEY 2^{ème} assesseur. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que Monsieur BONAZZI et Madame SAUVEY soient assesseurs pour ce

vote ? Non ? C'est entendu.

Je vous répète la question, êtes-vous d'accord pour relever Monsieur Thibault SIMONIN de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ?

OUI : vous êtes d'accord pour relever Monsieur Thibault SIMONIN de ses fonctions ;

NON : vous n'êtes pas d'accord pour relever Monsieur Thibault SIMONIN de ses fonctions.

MME MAURICE : Monsieur MELONE, juste une petite question. J'ai du mal à comprendre, si le règlement est clair sur le fait qu'on doit assister et que, malheureusement, il n'y a pas assisté, est-ce qu'il y a vraiment besoin de voter ? Et on disait tout à l'heure, la loi, rien que la loi, toute la loi pour tout le monde et pas de discrimination, si le règlement le dit, tout est dit...

M. MELONE : Monsieur SIMONIN était élu par le Conseil Municipal en tant qu'administrateur de la SEML, c'est donc le Conseil Municipal qui doit le révoquer par un vote.

Monsieur BONAZZI, est-ce que vous voulez bien assister Madame SAUVEY pour surveiller l'urne ?

(Déroulement du vote)

M. MELONE : Il faut prononcer les résultats des votes, un à un.

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de suffrages exprimés : 23

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages nuls : 3

Pour la révocation : 20 voix

Contre la révocation : 3 voix

MAJORITE

M. MELONE : Monsieur Thibault SIMONIN est relevé de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Nous allons procéder à un 2^{ème} vote pour la désignation d'un nouveau membre. Nous avons reçu la candidature suivante : Madame Lise LE JEAN est candidate pour être représentante de Bourg-la-Reine en tant que membre de la SEML. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

MME CŒUR-JOLY : Oui.

M. MELONE : Madame CŒUR-JOLY ? Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Nous allons repocéder à un vote.

Il y a deux candidats. Si vous votez pour Madame Lise LE JEAN, vous mettez Lise LE JEAN, et si vous voulez voter pour Madame CŒUR-JOLY, vous marquez sur le bulletin Marylène CŒUR-JOLY.

Est-ce que les deux mêmes assesseurs se désignent volontaires ? Merci.

(Déroulement du vote)

Résultats du vote à bulletin secret :

Candidats : Madame Lise LE JEAN / Madame Marylène COEUR-JOLY

Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages nuls : 1

Pour Madame Lise LE JEAN : 20 voix

Pour Madame COEUR-JOLY : 6 voix

M. MELONE : Madame LE JEAN est désignée en tant qu'administrateur de Sceaux Bourg-la-Reine

Habitat.

MME LE JEAN : Je vous en remercie vivement.

M. MELONE : Nous allons faire rentrer les autres administrateurs et nous reprenons le cours normal du Conseil Municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MELONE d'avoir piloté provisoirement le Conseil Municipal.

URBANISME

Rapporteur : Patrick DONATH / Isabelle SPIERS

17. Approbation du projet de cession d'une emprise de 18 m², rue des Rosiers, en vue de la régularisation d'empiétements du bâtiment de la CAVP (Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens)

Monsieur le Maire présente le rapport

La Caisse d'Assurance Vieillesse des pharmaciens (CAVP) est propriétaire à Bourg-la-Reine d'un bâtiment d'habitation R+10 situé au 60 bis, boulevard Joffre/rue des Rosiers, dans le périmètre de l'ancienne ZAC du Petit Luxembourg.

Cet immeuble bénéficie d'une servitude de passage véhicules et poubelles sur les parcelles contiguës cadastrées section J n°107, J n°127 et J n°128, rue des Rosiers.

Il est apparu que le bâtiment d'habitation empiète sur les parcelles cadastrées section J n°106, J n°107 et J n°128 de la Ville pour une emprise de 18 m², telle qu'il ressort du plan établi par A.T.G.T., géomètre – expert.

Les parcelles cadastrées section J n°106, J n°107 et J n°128 appartiennent au domaine privé de la commune.

La Ville et la CAVP se sont rapprochées pour régler cette anomalie foncière.

France Domaine a évalué les emprises à 900 euros le m², soit 16.200 euros les 18 m².

Un accord s'est dégagé entre la Ville et la CAVP pour une cession des emprises au prix établi par France Domaine, soit 16.200 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la cession des emprises, au prix de l'évaluation des services fiscaux, soit 16.200 (seize mille deux cents) euros, au bénéfice de la CAVP.*
- et d'autoriser M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes afférents à cette cession, et notamment l'acte authentique de vente.*

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? C'est un point de régularisation habituel. Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

18. Approbation du projet de déclassement des locaux anciennement occupés par les services municipaux de la Jeunesse et des Sports, le secrétariat de l'ASBR et d'un logement dépendant de l'immeuble cadastré section P n°69 , sis 5 – 5 bis, place Condorcet, et de l'autorisation à donner au futur preneur de déposer une demande de permis de construire valant changement de destination et ERP sur les locaux désaffectés

Madame SPIERS présente le rapport

La ville de Bourg-la-Reine est propriétaire de l'ensemble de l'immeuble cadastré section P n°69, situé au 5 – 5 bis, place Condorcet. Cet ensemble immobilier est en partie loué au Docteur Gozlan, en vue de son activité libérale et pour son habitation. L'autre partie du bâtiment, était utilisée jusqu'à récemment par les services municipaux de la Jeunesse et des Sports, le secrétariat de l'ASBR et par un logement. Elle appartenait donc au domaine public de la Ville.

A la suite d'une réorganisation des services municipaux, il a néanmoins été décidé de reloger les services de la Jeunesse et des Sports à l'Espace Kessel, situé au 105, avenue du Général Leclerc. Le secrétariat de l'ASBR sera relogé, début avril, dans de nouveaux locaux appartenant à la commune, donnant passage du Marché et dépendant de l'ensemble immobilier du 94 avenue du Général Leclerc. L'occupant du logement va déménager dans un appartement appartenant à la Ville au 5, rue René Roeckel, fin mars / début avril.

La Ville envisage de passer un bail commercial sur la partie libérée par les services municipaux, le secrétariat de l'ASBR et le logement en vue, d'une part, de valoriser ce foncier, d'autre part, de dynamiser la place Condorcet, dans le prolongement de ce qui a été entrepris dans la ZAC de la Bièvre.

Or un bail commercial ne peut être conclu sur un bien du domaine public de la Ville. Il convient donc de procéder à la sortie du domaine public des locaux sis 5-5 bis place Condorcet et à leur incorporation dans le domaine privé de la Commune, ce qui nécessite à la fois de constater leur désaffectation et de prononcer, par un acte administratif, leur déclassement.

Une étude d'huissier de justice de Clamart a été missionnée pour constater début avril 2022 que ce bâtiment n'était plus affecté au service public. La police municipale passera constater la permanence de la désaffectation, le jour du conseil municipal le 13 avril 2022.

Il y a donc lieu de prononcer, par délibération, le déclassement de ces locaux désaffectés pour permettre leur incorporation au domaine privé de la Commune.

Il convient, en outre, d'autoriser le futur preneur à déposer une demande de permis de construire valant changement de destination et autorisation de travaux pour la sécurité et l'accessibilité des ERP (Établissements recevant du public) sur les locaux désaffectés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider le déclassement des locaux.*
- et d'autoriser le futur preneur à déposer une demande de permis de construire valant changement de destination et ERP sur les locaux désaffectés.*

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI.

M. LETTRON : Je fais surtout une déclaration pour que ce soit dans le PV du Conseil. Le 105 Général Leclerc, le permis de construire, à l'époque, prévoyait un équipement public et pendant longtemps, il y a eu un recours au Tribunal, puisque mes amis et moi voulions une crèche sur ce terrain et nous avons levé notre recours au Tribunal Administratif parce que Monsieur CHEVREAU avait dit que l'équipement public serait à destination de salles de réunion. Il y avait des salles de réunion au rez-de-chaussée, au 1^{er} étage, et il y avait des salles pour faire de la musique au sous-sol. Après vérification, nous ne pouvons pas juridiquement attaquer votre décision d'occuper l'Espace Kessel, uniquement avec des services de la Ville, mais vous privez les Réginauburgiens d'un équipement public. Je pense que juridiquement, vous avez le droit de le faire, mais que moralement, je ne trouve pas ça normal. Vous pouvez nous demander le vote sur ce sujet-là parce que vous avez mis les gens à l'Espace Kessel. Moi, je trouve que vous avez détourné la destination de l'équipement public.

M. BONAZZI : Quatre questions là-dessus. En premier, il est dit dans la décision, « le futur preneur.... », j'ai été membre de la Commission ou des réunions où on a sélectionné les candidats pour ce local en particulier, mais je ne pense pas que tout le Conseil Municipal sache ce qu'il en est. Ma question, c'est qui est-ce et où est-ce qu'on en est ?

Deuxième question, ça rejoint celle que vient de poser Jean-Pierre LETTRON, puisque ceux qui étaient dans ces locaux-là avant occupaient entre autres la salle du marché, quid des résidus, si je puis dire, avec le phénomène Kessel, en plus de ça, pour les associations ?

Troisième question, vous l'avez annoncé mais juste comme un projet, qu'en est-il du projet de piétonisation de la contre-allée sur la place Condorcet ?

Et dernière question, on parle de déplacer le bureau de l'ASBR, j'aurais dû dire ça tout à l'heure sur les associations, mais je le dis maintenant. Est-ce que les comptes de l'ASBR 2021 sont certifiés ou pas ? Est-ce que ce bureau qui s'en va, a fini son travail pour l'année 2021 ? Merci.

Monsieur le Maire : Concernant le 105 Leclerc, l'affaire de Kessel, un certain nombre de choses étaient prévues à un moment donné, mais nous avons repris aujourd'hui les salles qui appartiennent à Hauts-de-Seine Habitat, au niveau du 10-12 place de la Gare, qui deviennent des salles municipales. La Ville bouge, les besoins changent, mais nous n'avons pas réduit le nombre de salles.

Ensuite, pour Monsieur BONAZZI, vous avez participé au comité de sélection d'un commerçant qui pouvait prendre les locaux de la place Condorcet. Celui qu'on avait sélectionné a renoncé. Le second était très moyennement satisfaisant, donc on va relancer un concours pour ce local-là.

Au niveau des salles, on compense les salles par les salles qu'on prend au niveau de Hauts-de-Seine Habitat, et peut-être également une au niveau de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

La piétonisation de la place Condorcet, on mène actuellement une réflexion sur la réfection de la place Condorcet. Ce sont des réfections très en amont mais qui incluront la piétonisation de la contre-allée, probablement aussi le bout de la rue Ravon, qui est devant le Café Leffe, avec un réaménagement de la piste cyclable, on sait tous que cette piste cyclable sur la place Condorcet ne donne pas satisfaction.

M. MELONE : La dernière Assemblée Générale de l'ASBR a eu lieu en octobre 2021, il s'agissait de l'Assemblée Générale certifiée par les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019-2020 et, à ce jour, la nouvelle Assemblée Générale visant à certifier les comptes de l'exercice 2020-2021 n'a pas encore été fixée, mais c'est en cours.

Monsieur le Maire : Je vous propose, d'une part, de décider le déclassement de ces locaux et d'autoriser le futur repreneur à déposer une demande de permis de construire, valant changement de destination et ERP, Etablissement Recevant du Public, sur les locaux désaffectés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote sur le déclassement : Votants : 33

Pour : 28

Contre : 1 (M. LETTRON)

Abstention : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE)

MAJORITE

Résultat du vote sur l'autorisation de dépôt d'un permis de construire : Votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. LETTRON)

MAJORITE

TRAVAUX

Rapporteur : Cédric NICOLAS

19. Approbation du règlement d'exploitation de l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine et de l'instauration de la redevance de touché de quai

Monsieur NICOLAS présente le rapport

La ville de Bourg-la-Reine est propriétaire et exploitante d'une gare routière, l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine. Celle-ci ayant été remise en service au début de l'année 2020, la ville de Bourg-la-Reine a souhaité la mettre à disposition des opérateurs de transport de voyageurs par autocars.

Il convient d'emblée de préciser qu'en l'absence de demande de desserte par un Service Librement Organisé (SLO) à date¹, l'Eco-station n'entre actuellement pas dans le champ des aménagements de transport routier régulés, de sorte qu'elle n'est pas soumise, pour l'élaboration et la mise en œuvre des règles d'accès, notamment tarifaires, aux prescriptions fixées par l'Autorité de régulation des transports, dans sa décision n° 2017-116 du 4 octobre 2017. Toutefois, la ville de Bourg-la-Reine a entendu, dans un souci de transparence et afin d'anticiper une diversification des opérateurs, mettre en œuvre lesdites prescriptions.

L'Eco-station de bus est donc à ce jour uniquement utilisée par la RATP au titre des missions de service public qui lui incombent, mais pourrait accueillir d'autres opérateurs, d'une part, dans le cadre du processus d'ouverture à la concurrence des réseaux de bus franciliens de moyenne et grande couronne lancé par Île-de-France Mobilités (IDFM) et, d'autre part, en raison de demandes de desserte qui pourraient être formulées par des SLO.

En l'état, donc, la conclusion de deux conventions d'utilisation de l'Eco-station de bus a été prévue entre la ville de Bourg-la-Reine et la RATP (l'une avec le centre de bus de Vitry, gestionnaire de la ligne 172, et l'autre avec le centre de bus Seine Rive Gauche, gestionnaire des lignes 388, 390 et 394), qui seront conclues par décision du Maire au regard des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal. Ces conventions ont vocation à préciser les modalités financières ainsi que les conditions d'utilisation des installations de l'Eco-station de bus par la RATP.

Le Règlement d'exploitation, objet du présent point et soumis à l'approbation du Conseil Municipal, servira de fondement à la conclusion de ces deux conventions.

Pour les futurs opérateurs de transport routier qui souhaiteraient utiliser l'Eco-station de bus, les conditions d'accès seront également réglées par le règlement d'exploitation.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions générales d'accès, les modalités de gestion et d'utilisation de l'Eco-station de bus, ainsi que les obligations à respecter pour son bon fonctionnement, afin d'assurer le meilleur service aux voyageurs et de garantir la protection de cet espace et de son environnement. Il comporte un formulaire de demande d'accès (**Annexe n° 2 au règlement d'exploitation**). En cas de réponse favorable de la ville de Bourg-la-Reine à une telle demande, une distinction sera opérée selon le type de demandeur :

- Pour les transporteurs réguliers (conventionnés ou SLO²), la Ville de Bourg-la-Reine conclura avec eux une convention d'utilisation de la gare routière, à l'instar de celle prévue avec la RATP et sur la base d'un modèle de convention type (**Annexe n° 3 au règlement d'exploitation**);
- Pour les transporteurs occasionnels, une autorisation préalable d'activité sera délivrée unilatéralement par la ville de Bourg-la-Reine. À cet égard, une autorisation préalable d'activité type a été rédigée (**Annexe n° 4 au règlement d'exploitation**).

Enfin, l'accès à l'Eco-station de bus sera soumis à l'acquittement d'une redevance. En effet, afin de participer à la couverture des charges d'exploitation de l'Eco-station de bus, la ville de Bourg-la-Reine a souhaité instaurer une redevance dite de « touché de quai », dont l'instauration et les limites tarifaires seront proposés au Conseil Municipal. Le montant de cette redevance sera fixé à 1,50 € HT

¹ Depuis la loi dite « Macron » du 6 août 2015 (Loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en matière de transports), les services de transport routier interurbains par autocar sont libéralisés (Article L. 3111-17 du Code des transports). Dès lors, les entreprises de transport assurant ce type de services doivent pouvoir avoir accès aux gares routières dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires. Raison pour laquelle, à compter de la présentation d'une demande de desserte par un SLO, une gare routière devient un aménagement régulé au sens de l'article L. 3114-4 du Code des transports (sauf à ce que son accès soit gratuit et sans réservation). En l'occurrence, la Ville n'a pas, à ce jour, de relations avec des entreprises de SLO, mais cela pourrait naturellement évoluer à l'avenir. Exemple d'entreprises de SLO : Ouibus, Flixbus, Eurolines, Blablabus...

² Le transport en commun régulier conventionné concerne les lignes de transport de voyageurs qui nécessitent un conventionnement avec une autorité organisatrice de transport (ex Île-de-France Mobilités). Les services réguliers conventionnés représentent : les services scolaires, les lignes régulières régionales, départementales ou intercommunales. Les Services librement organisés (SLO) concernent les services routiers réguliers interurbains visés par la « loi Macron » du 6 août 2015, qui ne nécessitent pas de conventionnement avec une autorité organisatrice de transport pour être ouverts au public. Ils sont couramment appelés « cars Macron ».

par touché de quai, tous services de transport confondus.

Il est ainsi prévu que soient soumises à cette redevance toutes les utilisations de quai réalisées dans un même temps de moins de trente (30) minutes par un même véhicule. Ces mouvements d'autocars seront comptabilisés et donnent lieu à une facturation de la part à la ville de Bourg-la-Reine, qui percevra directement les redevances auprès de la RATP et, à l'avenir, auprès de tout opérateur de transport utilisateur de l'Eco-station de bus, selon le nombre de touchés de quai recensés.

Le projet de délibération instaurant la redevance de « touché de quai » pour l'accès aux emplacements à quai de l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine détermine en outre les limites du tarif de cette redevance à une somme comprise entre 1 € et 10 € par touché de quai tous services de transport confondus. Dans ces limites, il revient au Maire le soin de fixer le tarif de la redevance : un projet de décision a été rédigé en ce sens et prévoit de fixer le montant de cette redevance à 1,50 € HT par touché de quai, tous services de transport confondus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement d'exploitation de l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine
- d'approuver l'instauration de la redevance de « touché de quai » pour l'accès aux emplacements à quai de l'Eco-station de bus de Bourg-la-Reine et d'en fixer les limites tarifaires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement d'exploitation ainsi qu'à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. Des questions ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI et Madame CŒUR-JOLY.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. En quoi est-ce que cette station, qui ne fait guère autre chose que polluer, et notamment les habitants qui habitent juste au-dessus, est une Eco-station ? Est-ce qu'on doit mettre Eco devant chaque mot dans la Ville, Eco-quartier, Eco-station...

Et puis, est-ce qu'on a une idée du futur, je ne crois même pas à ce que je dis, du futur marché du touché de quai, lorsque la concurrence sera là et sera autorisée ? Est-ce que ça vaut vraiment le coup de commencer à planifier ça ? Je ne me rends pas compte. Et je pense que si beaucoup d'autres bus doivent en plus venir dans cette Eco-station, hyrapolluante, il faut que ce soit beaucoup plus cher que 1,50 € le touché de quai. Merci.

Mme CŒUR-JOLY : Je trouve qu'1,50 €, ce n'est pas bien cher, parce que ça ne va pas rapporter grand chose. Si c'est un problème de recettes que vous avez, montez les tarifs, parce que franchement, ça ne vaut pas le coup sinon. Je pense que, notamment les voisins de l'Eco-polluante seront tout à fait d'accord pour que les tarifs augmentent un peu. Merci.

M. BONAZZI : Un petit peu d'humour dans les interventions parce qu'on est dans une tartuferie, on peut rire comme dans du Molière. L'Eco-station c'est du foutage de gueule, pour dire les choses simplement. D'ailleurs, Monsieur NICOLAS a heureusement utilisé une expression plus réelle, c'est-à-dire une gare routière ; là on comprend, c'est un endroit qui est moche et qui sent mauvais.

Deuxièmement, autre tartuferie, parce que le fond de cette machine à gaz administrative avec des transferts de 1,50 avec des écritures comptables pour gérer des 1,50 à chaque fois qu'un véhicule s'est posé là, on est vraiment dans du n'importe quoi ; ça vient d'une loi qui a un nom également bien « tartufien », la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en matière de transport. Ça c'est Monsieur MACRON qui l'avait fait, ministre de l'Economie. C'était pour libéraliser le transport et il n'en sort absolument rien du tout et sur notre Ville, il ne se passe toujours rien. Par ailleurs, c'est cohérent avec la volonté de Valérie PECRESSE, dont on connaît le succès récent, d'introduire la concurrence dans le transport en Ile-de-France, qui est une très mauvaise chose, parce que le transport dans les grandes agglomérations c'est un monopole naturel, ça c'est une notion d'économie qui a un sens ; et créer de la concurrence là-dedans, c'est très mauvais, sans parler du fait que ça ôte du service public et les statuts des agents qui y travaillent. C'est intégralement n'importe quoi cette proposition, vous y êtes peut-être contraints par la loi, une mauvaise loi, et personnellement je voterai contre.

Monsieur le Maire : Rien ne dit que Eco veut dire écologie, à ce moment-là ça veut dire aussi économie, économétrie. C'est un terme d'Ile-de-France Mobilités.

M. BONAZZI (*hors micro*) : Eco, en grec, ça veut dire la maison.

Monsieur le Maire : Alors c'est la maison, la station maison, merci pour ce rappel. Bien évidemment, au niveau du futur marché, quand ceci sera libéralisé, ce sera revu. Le rapport, lui-même, n'est pas complètement ridicule, parce que le rapport annuel est de combien Monsieur NICOLAS ?

M. NICOLAS : 180 000 €.

Monsieur le Maire : C'est 180 000 €, parce que 1,50 €, ça tombe toutes les 3 minutes pour chaque bus. Certes, on se bat contre le 172 notamment, c'est un démarrage de ligne, on se pose beaucoup de questions, on n'arrête pas d'en parler avec la RATP et Ile-de-France Mobilité, c'est un peu compliqué. Il est vrai que ces bus polluent aujourd'hui, il est prévu qu'ils soient progressivement transformés, que l'énergie deviennent du gaz et puis ensuite, qu'ils deviennent électriques.

M. LETTRON (*hors micro*) : Pourquoi passer au gaz et pas à l'électrique ?

Monsieur le Maire : Mais parce que c'est plus facile à ce niveau-là de rajouter une bonbonne de gaz avec le même moteur que de changer pour passer au bus électrique, il faut changer le bus.

D'abord il est proposé d'approuver le règlement d'exploitation de cette Eco-station de bus.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

Le deuxième point, c'est approuver l'instauration de la redevance de touché de quai pour l'accès aux emplacements.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

MOBILITE

Rapporteur : Cédric NICOLAS

20. Approbation de la convention de Délégation de Service Public relative au stationnement payant sur le territoire de la Ville de Bourg-la-Reine et du choix du délégataire

Monsieur NICOLAS présente le rapport

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 I et L. 1411-7 du CGCT, le Maire saisit l'assemblée délibérante pour qu'elle se prononce sur le choix de l'entreprise délégataire et sur la convention de délégation de service public relative au stationnement payant sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine.

Le Maire, et les membres de la CDSP se sont attachés à vérifier, tout au long de la procédure et de la phase de négociation :

- *La cohérence et la pertinence des propositions techniques, juridiques et financières du futur contrat,*

- La qualité du service rendu aux usagers et le respect des objectifs fixés dans le cahier des charges.

Plus précisément, l'analyse finale et synthétique, critère par critère, est la suivante :

- Sur le critère « Valeur économique et financière de l'offre » noté sur 40 points, l'offre d'EFFIA STATIONNEMENT se détache largement de celle d'INDIGO INFRA avec un montant annuel reversées à la Ville beaucoup plus important : 271 K€/an pour EFFIA STATIONNEMENT, contre 165 K€/an pour INDIGO INFRA.
- Sur le critère « Valeur technique de l'offre » noté sur 30 points, les offres des 2 candidats sont satisfaisantes et globalement équivalentes.
- Sur le critère « Valeur commerciale de l'offre », noté sur 20 points, les offres des 2 candidats sont satisfaisantes et globalement équivalentes.
- Sur le critère « Valeur environnementale de l'offre », noté sur 10 points, l'offre d'EFFIA STATIONNEMENT est légèrement plus complète que celle d'INDIGO INFRA.

Compte-tenu de ces appréciations et de la pondération des critères, il apparaît de manière globale que l'offre proposée par la Société EFFIA STATIONNEMENT répond aux attentes de la Ville telle qu'exprimée dans le cahier des charges.

L'analyse des offres finales effectuée et retranscrite dans le présent rapport, en application des critères et sous-critères de jugement des offres, conduit à établir le classement ci-après dans lequel l'offre du candidat EFFIA STATIONNEMENT arrive en première place.

CRITERES	Pondération	EFFIA STATIONNEMENT	INDIGO INFRA
1 – Valeur économique et financière de l'offre	40 %	38	27
1.1 : Flux financiers entre le Délégitaire et la Commune présentant un caractère garanti et ferme, ramenés en valeur actuelle nette (VAN) à la date de remise de la dernière offre. Un taux d'actualisation de 3 % sera utilisé pour l'ensemble des offres	25 %	25	16
1.2 : Qualité et robustesse du montage financier appréciée au regard de la cohérence comptable et économique des comptes prévisionnels, des moyens financiers mobilisés et des garanties apportées	10 %	8	8
1.3 : Pourcentage des redevances de stationnement conservé par l'Autorité délégante	4 %	4	2
1.4 : Pourcentage de la redevance pour surperformance économique	1 %	1	1
2 - Valeur technique de l'offre	30 %	25	26
3 – Valeur commerciale de l'offre	20 %	15	17
4 – Valeur environnementale de l'offre	10 %	9	8
Note globale	100%	87	78
Classement des offres		1	2

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, en application des critères d'analyse des offres et tel qu'il ressort de l'analyse de l'offre contenue dans le présent rapport et des précisions et améliorations effectuées dans le cadre de la négociation, le Maire saisit donc le Conseil municipal en vue :

-de lui proposer de retenir l'offre de la Société EFFIA STATIONNEMENT pour l'attribution du contrat de DSP

-d'approuver le projet de contrat de délégation de service public, qui lui a été transmis quinze jours franc avant la tenue de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. Des questions s'il vous plaît ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est pour remercier Monsieur NICOLAS d'une expression qui était claire et ça a été fait de la même façon en Commission. Je vais juste redire ici que je regrette, je l'ai déjà dit en Commission, que ce genre de marché dure 10 ans, parce qu'évidemment, on est sur un petit oligopole de quelques gestionnaires. Là, INDIGO laisse tomber et EFFIA, parce que c'est ce qu'il se passe quand on fait une mauvaise réponse. EFFIA va faire un petit effort au début. Je crains vivement que leurs efforts s'étiolent dans 10 ans. Je crois que vous ne l'avez pas dit là, il y a une clause pénale, chose qu'on avait demandée et qui maintenant y est ; ça fera un petit moyen de pression. Je vais m'abstenir car on est sur un marché trop long.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

MAJORITE

SECURITE

Rapporteur : Patrick DONATH

21. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers

Monsieur le Maire présente le rapport

Au regard de la délinquance existante au sein de la ville de Bourg-la-Reine et de l'importance croissante de la sécurité pour les Réginauburgiens, la Ville a mis en place, par délibération du 31 mars 2021, un dispositif de subvention pour l'acquisition ou la location (achat, installation, location et/ou abonnement pour la première année) d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion. Ce dispositif est entré en vigueur à compter du 15 avril 2021 pour une période expérimentale de 12 mois.

Lors de la réunion annuelle du CLSPD, Madame le Commissaire Divisionnaire d'Antony a évoqué la baisse des atteintes aux biens et rappelé que l'écrasante majorité des cambriolages avaient lieu dans des espaces non-sécurisés. En prenant en compte que les alarmes provoquent la fuite des auteurs de cambriolage dans la majorité des cas, et considérant que l'aide aux particuliers sur le sujet de la sécurité relève de l'intérêt général pour la sécurité globale sur Bourg-la-Reine, nous proposons de pérenniser ce dispositif.

Cette action s'inscrit dans une logique globale de prévention des risques et de sécurisation de la Ville, dans la droite ligne de l'augmentation des effectifs de la police municipale, du renforcement de la vidéo-protection dans l'espace public, de la sensibilisation constante des acteurs et des autres actions non citées.

Le montant de la subvention attribuée pour l'acquisition ou la location d'un dispositif pré-cité est calculé sur la base de 30 % du coût total TTC (achat, installation, location et/ou abonnement pour la première année).

Ce montant est plafonné à 300 €.

Seront concernés par ce dispositif les propriétaires ou locataires d'un logement au titre de leur résidence principale.

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont précisées dans le dossier de demande de subvention joint en annexe du présent rapport. Le règlement d'attribution de cette subvention est également joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition ou la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion pour les particuliers dans les conditions précisées ci-dessus ainsi que le dossier de demande de subvention et le règlement d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame CŒUR-JOLY.

MME CŒUR-JOLY : Nous aurions aimé avoir un bilan de cette expérimentation et ensuite, que soit pris en compte une sorte de quotient familial. Nous n'étions pas favorables à l'origine pour cette expérimentation.

Monsieur le Maire : Monsieur GELARDIN peut répondre sur le nombre de particuliers concernés sur cette année 2021-2022.

M. GELARDIN : Sur l'année 2021-2022, comme je l'ai dit en Commission, 12 dossiers ont été déposés. De souvenir, c'était sept en 2021 et cinq en 2022 et ça faisait une moyenne de 256 ou 252 € par dossier. Par rapport à votre souhait lors de la Commission, j'ai demandé au chef de la police municipale s'il avait des retours négatifs ou positifs, il n'en a pas eu ; par défaut, on va considérer que c'était positif.

Monsieur le Maire : J'ajoute que la Commissaire Divisionnaire au commissariat d'Antony, plus globalement, pas particulièrement sur Bourg-la-Reine, estime que c'est une mesure qui contribue à la baisse des atteintes aux biens, ça a été clairement dit au dernier CLSPD. On n'est pas favorables à introduire un quotient familial pour ce genre de chose.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 27

Contre : 6 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX)

Abstention : 0

MAJORITE

NUMERIQUE/ INNOVATION

Rapporteur : Fabrice BOREL-MATHURIN

22. Approbation de la mise en place du budget participatif et fixation des modalités de mise en œuvre

Monsieur BOREL-MATHURIN présente le rapport

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte en procédant à une consultation du public selon des modalités qu'elles fixent.

A la suite de la réussite de la première édition du budget participatif, la ville de Bourg-la-Reine entend renouveler cette action en associant le public à l'élaboration de son budget. Dans une perspective de développement de la participation citoyenne, le budget participatif est, en effet, un moyen donné aux Réginaburgiens de s'impliquer pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Pour cette deuxième édition, la municipalité propose de mobiliser une enveloppe de 150 000 €. Cette somme sera inscrite au budget d'investissement de la Ville en 2022. L'enveloppe pourra être révisée chaque année par l'assemblée délibérante. Les modalités sont définies dans le règlement annexé.

La mise en place du budget participatif s'organisera selon les modalités et le calendrier suivants :

Phase n°1 : Dépôt des idées par les Réginaburgiens du 15 avril au 31 mai 2022

Cette première phase correspond à une campagne d'appels à projets. Tous les Réginaburgiens déposent leurs idées sur une plateforme en ligne ou par le biais d'un formulaire papier disponible en mairie principale. Chaque habitant peut donc proposer directement des idées en fonction de ses besoins, de ses envies ou de ses attentes. Le budget participatif permet ainsi aux habitants de proposer eux-mêmes l'affectation d'une partie du budget d'investissement à des projets qu'ils ont au préalable imaginés et choisis.

Phase n°2 : Étude de recevabilité et de faisabilité - Juin/ juillet 2022

A la suite du dépôt des projets par les habitants, un comité d'éligibilité, composé de manière impartiale, étudie la recevabilité de chaque projet déposé, en fonction des critères énoncés dans le règlement. Les services municipaux réalisent une étude technique, juridique et financière de la faisabilité des projets recevables. Celle-ci peut conduire à des ajustements. Si l'instruction fait apparaître des projets infaisables techniquement, juridiquement ou financièrement, ces projets ne seront pas soumis au vote des Réginaburgiens.

Phase n°3 : Grand oral – septembre 2022

Chaque porteur de projet présente son projet lors d'un grand oral citoyen. Cette étape donne l'occasion à chacun de présenter son projet à la population, d'échanger avec le public et, le cas d'échéant, d'enrichir son projet.

Phase n°4 : Communication sur les projets – Octobre 2022

Les projets retenus sont présentés grâce aux différents outils de communication de la Ville. Les modalités de vote sont également présentées afin de clarifier le processus et rappeler le délai de vote.

Phase n°5 : Vote des Réginaburgiens - Novembre/décembre 2022

Les Réginaburgiens votent en ligne, en Mairie ou au Trois-Mâts pour les projets de leur choix. Au terme des votes, le classement obtenu déterminera les projets qui seront mis en œuvre l'année suivante, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 150 000 €. Les résultats de la consultation comme les suites qui lui seront données seront rendues publiques.

Phase n°6 : Réalisation des projets – Début 2023

Les projets seront ensuite réalisés au fur et à mesure.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du Budget Participatif et d'adopter le règlement correspondant.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Madame MAURICE, Monsieur LETTRON.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. J'ai une demande et 2 questions. On demande à assister au grand oral qui sera organisé en septembre 2022 ; on aimerait aussi avoir communication des projets jugés non recevables ou faisables.

Et une remarque sur les projets retenus par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen un peu plus stratégique, avec un peu plus de sens que uniquement l'heure d'arrivée, qui ne donne pas de qualité supplémentaire aux projets arrivés les premiers ? Et si l'enveloppe est épuisée, choisir sur des critères plutôt d'utilité publique, à impact positif sur l'écologie, la citoyenneté, la solidarité.

Et il n'est pas précisé non plus, je crois, s'il y a un plafond à la somme demandée par projet.

M. LETTRON : Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas changer le nom du site, ça ne je ne comprends pas. Et l'autre chose, je voulais noter que moi, je vais m'abstenir sur ce vote, parce que je trouve que la proposition qui est faite, ne ressemble pas à ce qui se fait à Porto-Alegre et non pas Porto-Vecchio, si je ne me trompe pas ; et que la philosophie du budget participatif, qui est une façon de réintéresser les gens à la gestion de la Ville et à la politique en général, je pense que le règlement est un peu éloigné de ça. On est davantage sur des projets individuels ou sur des projets à plusieurs, mais on n'est pas sur un collectif de quartier ou autre collectif. C'est pour ça que je ne suis pas opposé, mais ça ne correspond pas à l'idée que j'avais quand je défendais l'idée du budget participatif, quand il n'y en avait pas dans la Ville, moi je défendais plutôt le Porto-Alegre. C'est déjà bien ce que vous faites, mais ce n'est pas encore ce que je souhaiterais, donc je m'abstiendrai.

M. BOREL-MATHURIN : Je vais essayer de répondre très succinctement. Pour les critères, on avait hésité à une répartition par thème. Finalement, il n'y a pas de thèmes ou de critères et d'allocations par critère, on reste totalement libre. Pour revenir à une des questions posées (sur la possibilité que des jeunes – enfants comme adolescents – déposent des projets) : on va essayer d'encourager. On ne peut pas aller mettre des tracts dans les écoles pour le Conseil des Jeunes ; on va essayer de les

encourager à déposer des projets, sans pour autant allouer un montant spécifique. On va essayer de le faire le plus subtilement possible, pour ne pas faire de la communication politique au sein des établissements scolaires.

Pour la demande d'assister au grand oral, a priori, ce sera ouvert à tout le monde.

Pour ce qui est de la communication des projets non retenus, il y aura un élu de l'opposition, donc on fera confiance à cet élu pour le communiquer à tout le monde.

Pour le changement du nom du site : non, ce qui était présenté, pour des raisons de temps administratif, on ne pouvait pas modifier dans le document préparé pour le Conseil. Donc on va le changer après.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

EDUCATION

Rapporteur : Patrick DONATH

23. Approbation de la convention fixant les modalités de financement et de fonctionnement des activités d'éducation musicale dans les écoles de la Ville pour les années scolaires 2020/2021 à 2022/2023 entre la ville de Bourg-la-Reine, Vallée Sud Grand Paris et l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire présente le rapport

Les activités d'éducation musicale offrent aux élèves la possibilité de recevoir, en complément de leur scolarité, une formation spécifique dans le domaine de la musique. Ces activités s'adressent à l'ensemble des classes des écoles de la Ville, de la Grande Section maternelle à la classe de CM2, à raison de 30 minutes par semaine ou 1h toutes les 2 semaines selon le souhait de chaque école.

Ces animations musicales sont dispensées par des intervenants du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine.

Ce projet, porté par trois institutions, l'Éducation Nationale, l'Etablissement Public Territorial Vallée-Sud Grand Paris et la ville de Bourg-la-Reine, fait depuis sa création l'objet d'une convention de partenariat. L'ancienne convention arrivant à échéance, il est envisagé de conclure une nouvelle convention tripartite.

Ce nouveau projet de convention prévoit les modalités de collaboration entre les partenaires, le projet pédagogique, les horaires d'enseignement musical ainsi que le financement assuré par la Ville. Il est notamment prévu que des intervenants du conservatoire de Bourg-la-Reine proposeront une initiation musicale à raison de 24h30 par semaine dans les écoles de la Ville, ce qui représente un coût total d'environ 37 000 € par an. Par rapport à la précédente convention, ce projet de convention apporte également des modifications sur les aspects pédagogique et financier de la collaboration entre les partenaires.

Le projet de convention est renouvelable 2 fois par tacite reconduction à son échéance, soit pour une durée maximale de 3 années (années scolaires 2020/2021 à 2022/2023).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention, sous la forme d'un engagement d'un an renouvelable par tacite reconduction (3 années au total), et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut la Maire-Adjointe déléguée à l'Éducation, à la signer ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

SPORTS

Rapporteur : Henry-Pierre MELONE

24. Approbation de la création d'une redevance aux dossards pour la Noctureine

Monsieur MELONE présente le rapport

Bourg-la-Reine organisera pour la 44^{ème} fois une course pédestre sur son territoire. Cette longévité exceptionnelle démontre l'attachement de la commune et de ses habitants à l'égard de cet événement sportif local, qui s'est développé lors des dernières éditions.

Afin de relancer la dynamique sportive, la Ville souhaite proposer une nouvelle édition de la « Noctureine ». Cependant, au vu de l'impact financier de cet événement, sa reconduction ne peut se faire qu'à travers la recherche de recettes supplémentaires.

1/ Une charge financière croissante :

L'évolution de cette épreuve sportive vers un événement familial a mécaniquement entraîné une augmentation des frais relatifs à son organisation, et ce, malgré des partenariats plus nombreux. Les dépenses supplémentaires sont principalement le fait :

- du souhait de proposer un événement plus convivial avec la création d'un village répondant aux besoins des sportifs (ostéopathes) et des familles (structures gonflables)*
- de la volonté de renforcer la sécurité des pratiquants et du public avec l'appel à un prestataire spécialisé pour la sécurisation du parcours ainsi que la présence d'agents de sécurité afin de répondre aux contraintes réglementaires (plan vigipirate)*
- d'une fréquentation du nombre de participants en augmentation constante depuis 2016, notamment grâce à la course en famille, et qui ont une incidence directe sur le coût de la manifestation (480 en 2016 et près de 800 en 2019)*
- de la baisse de la participation financière des partenaires, notamment dans la prise en charge du ravitaillement.*

2/ Des courses très majoritairement payantes dans la région :

Face à l'augmentation croissante des contraintes relatives à l'organisation des courses pédestres, en plein essor lors de la dernière décennie, les organisateurs n'ont eu d'autres choix que d'augmenter les recettes de billetterie, en instaurant ou augmentant notamment une redevance aux dossards.

De manière générale, les communes qui organisent une course pédestre sur leur territoire demandent une participation financière aux coureurs pour les épreuves faisant 5 kilomètres et plus.

Les tarifs oscillent entre 5 et 18 euros pour une course de 5 kilomètres et entre 8 et 30 euros pour une épreuve de 10 kilomètres (hors frais de dossier)

3/ La création d'une redevance

La Noctureine restait jusqu'ici une des dernières courses gratuites de la région. Toutefois, au vu des éléments préalablement présentés, la ville souhaite donc instaurer une redevance aux dossards afin de continuer à proposer un événement de qualité.

Au regard de tarifs pratiqués par les organisations voisines et dans un souci de maintenir cet événement le plus accessible possible, la ville propose que les pratiquants qui souhaitent s'inscrire à cette course s'acquittent de :

- 5 euros par dossard pour la course de 5 kilomètres*
- 9 euros pour l'épreuve de 10 kilomètres*

Ces prix sont valables uniquement pour une inscription sur la plateforme dédiée et ne comprennent

pas les frais de dossier de 0,86 euros maximum par dossard.

Pour les inscriptions qui seront faites sur place le jour de la course, les tarifs proposés sont de :
- 6 euros par dossard pour la course de 5 kilomètres
- 10 euros pour l'épreuve de 10 kilomètres

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette redevance.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Des questions ? Monsieur BONAZZI, Madame BROUTIN et Monsieur HAUSEUX.

M. BONAZZI : Vous avez à peu près répondu à ma question à savoir le gain espéré, ce que vous avez dit, le nombre de personnes que multiplie le prix.

Deuxième question, est-ce qu'à tout du moins, on ne pourrait pas avoir un petit quota de places gratuites pour des gens qui ont envie de venir vraiment et pour qui l'argent manque, et il y en a.

MME BROUTIN : Je vais redire ce que j'ai dit en commission, à savoir que je ne suis pas d'accord avec ce qui est gratuit n'a pas de valeur, je trouve que dans une commune comme la nôtre, on peut se permettre, et même c'est plutôt s'en honorer, qu'on ait un certain nombre d'activités, dont des activités sportives et culturelles qui soient gratuites. J'avais pris l'exemple du concert de jazz gratuit qui avait eu lieu cet été Villa Saint-Cyr. Cette course, on n'est peut-être pas obligé de développer un village et toute une série de choses mais par contre, de la maintenir gratuite pour que l'ensemble de ceux qui veulent y participer, y participent ou a minima, parce que j'ai entendu ce que vos services ont dit sur le fait que les gens pouvaient se désinscrire, qu'il y ait une participation à la limite symbolique, de l'ordre de 1 €. Mais 6 ou 10 € et sans tenir compte, pour les 5 et 10 km, de l'éventuelle participation de plusieurs membres d'une famille, ça veut dire que si des parents et un enfant veulent faire, c'est 30 €, je ne trouve pas ça normal. Donc je voterai contre, je trouve qu'il faut préserver un certain nombre d'activités accessibles et gratuite.

M. HAUSEUX : Je suis d'accord avec ma camarade Marie BROUTIN. Je voulais faire quelques remarques sur la course en elle-même, une Noctureine au mois de juin, je trouve que l'horaire n'est pas très adapté à une course familiale un soir de semaine, à 20h. Le parcours en soi, pour l'avoir couru sur route, il n'est pas très attractif, et le départ et l'arrivée sont excentrés du centre-ville, je pense que si c'était au centre-ville, par exemple Place Condorcet, ça pourrait vraiment être l'occasion d'un événement animant la Ville et avec des recettes pour les commerçants qui pourraient en bénéficier, ce serait beaucoup plus vivant. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MELONE s'il vous plaît.

M. MELONE : Madame BROUTIN, je vais faire la même réponse que celle que je vous avais faite en Commission, c'est-à-dire, que pour la gratuité, il y a toujours la course des familles, donc si les familles veulent s'inscrire, elles le peuvent, il n'y a aucun problème, ça reste gratuit.

Ensuite, pour Monsieur HAUSEUX, je pense que ce qui fait la singularité de notre course, c'est que c'est une course qui se passe en ville et le soir. Après, on peut avoir des appréciations différentes, mais ça la différencie beaucoup des autres courses. On développe une « marque », on développe un concept, donc il ne faut pas changer de concept entre-temps. La Noctureine, ça fait la 44^{ème} fois qu'on l'organise et, peut-être pas vous, mais certaines personnes sont attachées à cette course.

MME MAURICE (hors micro) : On développe une marque ?

Monsieur MELONE : Une « marque de fabrique ». C'est comme le programme Evasion Sport, on essaie de développer un concept que l'on décline (Evasion sport d'été, Evasion sport d'hiver),...

Monsieur le Maire : Un concept, une particularité. On ne va pas déposer le nom à l'INPG, ne vous en faites pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 0

MAJORITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patrick DONATH

25. Approbation de la mise à jour des emplois permanents de la Ville

Monsieur le Maire présente le rapport

Ce rapport concerne la mise à jour des emplois, à partir du tableau primitif des emplois permanents.

Afin d'ajuster le tableau des effectifs de la Ville aux postes effectivement pourvus, il est nécessaire de procéder à la création d'un certain nombre de postes budgétaires.

Ces créations correspondent aux mouvements du personnel au sein de la collectivité : départs remplacés par des grades différents.

Il est donc proposé la création des grades suivants :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	MOTIF DE LA CREATION	Nombre de poste
Attaché	TC	Recrutement sur poste vacant	1
Adjoint technique	TC	Recrutement sur poste vacant	1
Gardien-Brigadier	TC	Recrutement sur poste vacant	1

L'organe délibérant autorise, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de des dispositions du Code général de la fonction publique. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article L 332-13 et L. 332-14 de ce code, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article L. 332-8 pour les emplois de toute catégorie ou faisant référence à l'article L 326-2. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

L'organe délibérant autorise par principe le recrutement de contractuels sur emplois temporaires et notamment qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la mise à jour du tableau des effectifs*
- les modalités de recrutement sur les emplois vacants*

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

26. Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la passation du marché pour l'assurance de prévoyance statutaire des agents

Monsieur le Maire présente le rapport

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ont souscrit conjointement un contrat d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2022 afin de couvrir leurs risques respectifs dans le domaine des assurances de prévoyance statutaire des agents.

La gestion des sinistres pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale étant effectuée par le même service et afin de rationaliser la gestion administrative, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser, comme lors du précédent marché, une consultation conjointe dans le cadre d'un groupement de commandes.

Conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le groupement de commandes est constitué à l'initiative des personnes concernées qui établissent une convention constitutive du groupement de commandes. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation, la passation et l'exécution du marché.

Dans ce cadre, la Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement qui aura pour fonction de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de préparation, de sélection, d'attribution et d'exécution dans le respect du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville en tant que coordonnateur du groupement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : C'est une explication de vote. Moi je m'abstiens, je ne suis pas contre le fait que les agents aient une protection, mais je pense que ce genre de protection devrait être dans le statut, que toutes les collectivités devraient être dans le même système et qu'il n'y ait pas d'appel d'offres avec le privé pour assurer la protection sociale des agents.

Monsieur le Maire : La réglementation n'est pas faite ainsi, donc nous sommes obligés de procéder ainsi, le reste ne nous concerne pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

COMMUNICATION

Rapporteur : Patrick DONATH

27. Approbation d'un règlement général permettant l'organisation de jeux concours sur les réseaux sociaux, le magazine et le site internet de la Ville

Monsieur le Maire présente le rapport

Les collectivités territoriales, dans le but d'animer leurs réseaux sociaux et attirer leurs habitants aux diverses manifestations qu'elle organise, peuvent mettre en place des jeux concours via leurs différents canaux de communication (magazine municipal, réseaux sociaux, site de la ville...).

La ville de Bourg-la-Reine possède des pages sur plusieurs réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube. Suivant les tendances, elle pourrait être amenée plus tard à étendre sa présence à d'autres biais de communication digitale.

Ces réseaux sont animés quotidiennement par le Service Communication. Ainsi, en lien avec ce dernier, les services de la Ville souhaiteraient pouvoir mettre en place, à destination des abonnés et administrés, des jeux concours en lien avec les événements et animations qu'ils organisent tout au long de l'année.

Sur les réseaux sociaux : les jeux concours seront annoncés sous forme de post sur les pages dédiées, à partir duquel le joueur sera invité à effectuer une action spécifique. Cela pourra être notamment de s'abonner à la page, poster ou aimer un commentaire ou une publication, identifier des abonnés ou comptes, partager du contenu en identifiant la page de la Ville concernée.

Certains jeux seront également relayés dans le magazine de la ville ainsi que sur le site internet pour que l'ensemble des Réginauburgiens puissent prendre part au concours. De ce fait, les conditions de participation seront, lorsque cela sera possible, adaptées à une participation hors réseaux sociaux.

Le ou les gagnants seront désignés, soit par tirage au sort parmi les participants qui auront rempli les conditions de participation pré-citées, soit par sélection en fonction desdites conditions (nombre de like, créativité du contenu, respect de l'ensemble des consignes...).

Le nombre de gagnants ainsi que la date du tirage au sort ou de la sélection seront précisés pour chaque jeu dans le post/article dédié.

L'ensemble de ces jeux concours seront gratuits et sans obligation d'achat.

Les lots à gagner seront généralement des places de spectacle, des produits publicitaires, des produits ou réductions remis par des commerçants ou partenaires de la Ville, des invitations à des rencontres privilégiées, des jeux et des cartes cadeaux (liste non exhaustive).

La valorisation de l'ensemble des lots sur l'année ne devra pas dépasser le montant de 20.000 euros (VINGT MILLE EUROS).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- Le principe d'organisation et le Règlement Général pour l'organisation de jeux concours sur les réseaux sociaux le magazine et le site internet de la Ville de Bourg-la-Reine, tel qu'il est joint en annexe du présent rapport.*
- La valeur financière de l'ensemble des lots d'un montant de 20.000 euros (VINGT MILLE EUROS) par an.*

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Madame CŒUR-JOLY et Monsieur LETTRON.

MME MAURICE : Je ne voudrais pas démotiver mes collègues qui ont de vraies questions, mais je me demande comment c'est possible que des points comme ça, qui me semblent tellement minuscules, occupent le Conseil Municipal. C'est sans doute la loi, le règlement, mais c'est juste hallucinant.

Monsieur le Maire : J'en suis désolé aussi. Madame CŒUR-JOLY.

MME CŒUR-JOLY : Je suis assez d'accord avec Florence, je vais quand même poser ma question. Quel est l'objectif ? Quelle est la fréquentation des réseaux sociaux de la Ville ?

M. BONAZZI : Deux choses. Je regrette pour cette Ville, mais aussi pour la Préfecture, pour les Ministères, etc., que l'État français, sous toutes ses formes, communique avec des outils qui sont des entreprises américaines où toutes les données s'en vont. On nous parle de souveraineté toute la journée, la souveraineté numérique, ça existe et de voir Monsieur le Préfet qui s'exprime sur Facebook, moi je trouve ça tout à fait navrant. Si l'Europe, et je parle de l'Europe, n'a pas les moyens de s'acheter des outils, on fera avec des pigeons, mais moi ça ne me va pas du tout. Et ça ne me plaît pas non plus que la Ville n'ait pas de problèmes à travailler avec tous ces machins, première chose.

Deuxième chose, sur la sélection des lots, j'aimerais que ce soit en correspondance avec quelque

chose qui ressemble à une politique culturelle ou Eco-politique, et qu'on n'offre pas n'importe quoi, des chinoiserries en plastique à usage unique aux gens. Il peut y avoir des places de spectacles, des choses qui aient un sens et pas juste des choses qui font plaisir aux bobos.

M. LETTRON : Je ne suis pas d'accord sur cette façon de communiquer avec les citoyens, parce que d'après les études, les jeux, en général, c'est surtout pour les gens défavorisés et je pense que la société est en train de cataloguer les gens. Par ce genre de choses, on crée une espèce de monde à la fois virtuel, mais surtout attiré par l'espoir de gagner quelque chose. Et faire participer des gens à un certain nombre de choses, par le gain, par les jeux, personnellement, ça ne me plaît pas ; je suis peut-être réac et rétrograde sur la question, mais je pense qu'il y a d'autres valeurs à mettre en avant.

Quant aux outils numériques et non pas digitaux, parce qu'en France, la seule chose qui est digitale, c'est le doigt, tout ce qui est numérique aujourd'hui, éloigne aussi les décideurs du reste du monde. Et personnellement, je pense qu'il faut faire de la communication numérique, il faut que la Ville mette en avant un certain nombre de choses, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais attirer les gens par l'espoir de gagner quelque chose, moi, quand j'étais en activité, j'ai traité les dossiers de surendettement quand j'étais en agence et, à l'époque, c'était l'époque du Minitel, les gens jouaient beaucoup sur Minitel et se retrouvaient à la Commission de surendettement parce qu'ils avaient joué. Je sais que là, c'est gratuit, je vous ai écouté, donc je sais ce que vous proposez, mais néanmoins, je pense que vous vous trompez, je pense qu'il faut trouver d'autres façons de faire pour que les citoyens participent à la vie de la cité. Je pense que ce n'est pas assez citoyen et qu'on joue sur les mauvaises envies des citoyens.

Monsieur le Maire : Merci. Les jeux, comme vous avez dit, c'est gratuit, personne ne va se ruiner sur cette opération-là. Au contraire, ça permet à chaque personne de gagner des billets de spectacle ou autres. Évidemment, on évitera d'acheter des bêtises qui vont à la poubelle ou qui sont polluantes et autres, ce seront des jeux, des cartes cadeaux, comme on vous l'a dit ; vraiment dans ce sens-là, ce type de jeu, c'est un stimulant. Vous parlez de souveraineté, moi je veux bien parler de souveraineté, mais ce n'est pas nous qui allons inventer aujourd'hui une concurrence à Facebook, Instagram. Tous les jeunes sont là-dessus, soit on ne fait rien, soit on utilise aujourd'hui ces médias-là. Si on ne les utilise pas, on ne fait rien. Peut-être que, effectivement, ce sont des outils américains, mais aujourd'hui, c'est au niveau national qu'il faut intervenir, certainement pas au niveau de la commune.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 6 (Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. LETTRON)

Abstention : 1 (Mme MAURICE)

MAJORITE

28. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur le Maire : Est-ce que ces décisions vous inspirent des questions ? Monsieur LETTRON, merci de préciser la décision.

M. LETTRON (hors micro) : La décision n° 2. Là il y a une demande de subvention, vous l'avez eue, vous ne l'avez pas eue ? Parce que les travaux sont faits.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? Madame SAUVEY va répondre, c'est la demande de subvention au niveau de l'agence de l'Eau Seine Normandie pour la désimperméabilisation de la contre-allée Carnot.

MME SAUVEY : Nous n'avons pas encore reçu la somme, mais on nous a demandé le RIB il y a 10 jours ; je pense que ça veut dire que la somme va suivre.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ?

Ensuite, nous devons avoir le compte rendu des marchés et des contrats de prestations, est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Je voudrais une précision sur le diagnostic stratégique et organisationnel de la Ville pour une somme de 30 480 €.

Monsieur le Maire : C'est une prestation de conseil, dans le cadre de l'analyse de l'organisation de la Ville et de la prise de fonction d'un nouveau Directeur Général des Services pour voir au niveau organisationnel comment cette organisation est en adéquation avec les Services et les nouveaux services qui sont rendus par la Ville.

M. BONAZZI : Une question rapide sur le boulevard Carnot. Là on a une somme, dans le dernier Conseil, Jean-Pierre LETTRON s'était ému du fait que la décision ait été prise et qu'on n'avait pas vu la somme du travail qui a été fait là-bas. Je fais juste une remarque, c'est un regret, j'ai l'impression, et vous me corrigerez si je me trompe, que toutes les espèces qui ont été plantées sont plus du ressort du jardin de Curie, il n'y a pas d'espèces endémiques. Et donc en matière de biodiversité, si on plante des fleurs de jardin qu'on trouve chez Truffaut, ce n'est pas comme ça qu'on rentre dans quelque chose qui ressemble à un écosystème local.

MME SAUVEY : Ça m'étonnerait beaucoup, parce que Monsieur DELGAL, qui est le responsable des espaces verts, est extrêmement vigilant sur ce point. On peut peut-être organiser une petite visite avec lui et il commentera les espèces qu'il a choisies.

Monsieur le Maire : Merci Madame SAUVEY pour ces précisions.

Est-ce que les DIA vous inspirent une question ? Rien de particulier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON a posé 3 questions. Monsieur LETTRON, je vous propose de lire la 1^{ère} question.

M. LETTRON : 1^{ère} question, Monsieur le Maire. Alors que l'extraction des gaz de schiste fait l'objet en France, depuis 2013, d'un moratoire, les volumes de livraison de gaz de schiste venant des USA, importés depuis 2018, augmentent de façon exponentielle. Les problèmes environnementaux, associés à l'extraction du gaz de schiste, notamment l'utilisation intensive et la pollution des réserves d'eau, l'augmentation des tremblements de terre, ainsi que l'émission de gaz à effet de serre, entraînent dans certains pays, y compris aux États-Unis, une défiance de l'opinion publique. Le sujet fait l'objet de controverses très vives, qui opposent, d'une part, ceux qui voient dans la mise en exploitation de cette ressource de gaz non conventionnelle un moyen de diminuer les importations énergétiques et d'augmenter les revenus du pays, ainsi que les industriels du secteur pétrolier et d'autres différents mouvements mettant en avant des arguments de sécurité et d'écologie. Pour cette raison, comptez-vous, Monsieur le Maire, contraindre notre fournisseur de gaz à ne pas nous fournir du gaz de schiste, comme cela se fait en électricité, pour des offres uniquement de production renouvelable, appelées des offres vertes ? Comme l'indique le règlement intérieur, on pourrait demander aux conseillers municipaux s'ils souhaitent un débat sur la question ou pas.

Monsieur le Maire : Merci pour cette question. L'approvisionnement en gaz de la Ville, c'est par le syndicat SIGEIF qui lui-même négocie des contrats à l'échelle des dizaines de collectivités, si ce n'est pas des centaines. Nous avons consulté le SIGEIF pour cette question, qui nous répond qu'il ne possède pas les capacités légales d'exiger un type de gaz particulier en-dehors, et c'est une

exception, des gaz biosourcés. En tout cas, ça ne décidera pas au niveau de la commune de Bourg-la-Reine, mais au niveau de ce syndicat. Je ne pense pas que ma réponse nécessite l'ouverture d'un débat, sauf si la majorité d'entre vous demande un débat là-dessus. Est-ce que la majorité est pour ? Je ne sais plus combien nous sommes à cette heure-ci, mais est-ce que 18 personnes sont pour, cela m'étonnerait, parce qu'ils sont tous pressés de rentrer chez eux. Question n° 2.

M. LETTRON : Question n° 2, celle-là, je vous la lis, mais ça va être rapide, parce que vous avez donné les réponses avant que je pose la question.

Monsieur le Maire : Alors on peut la retirer, comme ça, ça m'évitera de donner une réponse, on gagnerait encore du temps.

M. LETTRON : C'était une question qui demandait quand est-ce qu'on avait voté l'îlot de fraîcheur et combien il coûtait. On a vu que c'était une décision du Maire et on a eu le montant.

Monsieur le Maire : On retire la question. La suivante.

M. LETTRON : La 3^{ème}. Monsieur le Maire, après avoir été applaudis, les soignants, les sapeurs-pompiers et les personnels du secteur médico-social sont désormais soumis à l'obligation vaccinale pour travailler depuis septembre 2021. Ceux qui ont fait le choix de ne pas se faire vacciner, en leur âme et conscience, ont été suspendus, sans revenus, sans même le RSA parfois, et avec une interdiction de travailler pour subvenir à leurs besoins. Ces personnes sont en grande difficulté financière et la solidarité municipale doit pouvoir se manifester comme pour tout autre citoyen. La Mairie a-t-elle recensé les Réginaburgiens qui sont sans revenus, suite à leur choix vaccinal. Si oui, comment la Mairie de Bourg-la-Reine compte-t-elle aider ses citoyens ? Une information sur les aides possibles devra se faire dans le bulletin municipal et sur le site de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci encore pour cette question. La ville de Bourg-la-Reine est largement engagée dans l'action sociale, via son Pôle solidarité et santé et via le CCAS ; les locaux sont d'ailleurs accessibles à tous pour toute demande rentrant dans ce cadre. Et, vous le savez aussi, la politique vaccinale du Gouvernement, je sais que tous n'y adhèrent pas, mais c'était bien de la responsabilité de la commune d'apporter son aide aux personnes qui en ferait la demande, quelle que soit leur demande. C'est pourquoi, si vous avez connaissance de personnes non vaccinées, dans cette situation, vous pouvez les diriger vers notre service social qui saura les accompagner dans leurs démarches et leur proposer une aide personnalisée comme à tous les autres. En revanche, je ne ferai pas de publicité spécifique aux non vaccinés pour l'aide apportée en cas de perte d'emploi, liée au refus d'un geste citoyen de la vaccination.

Nous arrivons au terme de ce Conseil.

MME BROUTIN : Excusez-moi, Monsieur le Maire, André DEL, que je représente ici a envoyé un vœu...

Monsieur le Maire : Oui, mais j'ai répondu au départ.

MME BROUTIN : Vous avez peut-être répondu, mais un vœu normalement, ça se lit dans le cadre du Conseil Municipal, pour figurer au procès-verbal.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est un vœu, justement, qu'on a considéré comme une question récurrente, qui a été posée à de nombreux Conseils et donc on a répondu dans le cadre de l'exposé préliminaire. On ne l'a pas considéré comme vœu à ce niveau-là.

MME BROUTIN : Vous ne l'avez pas accepté comme vœu et vous ne lui avez pas répondu en ce sens, sauf erreur de ma part.

Monsieur le Maire : Il n'a pas été mis à l'ordre du jour du Conseil.

M. BONAZZI (hors micro) : Ça veut dire que quand on fait un vœu, vous le jugez, celui-là je le prends, celui-là je ne le prends pas ?

Monsieur le Maire : Ça dépend, mais il a été estimé qu'il n'était pas à prendre.

MME BROUTIN : Je trouve que vous auriez dû au moins lui répondre en indiquant que vous n'inscriviez pas ce vœu à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : On va lui répondre si ça n'a pas été fait.

Je vous remercie pour l'efficacité et je propose le prochain Conseil Municipal le lundi 20 juin à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 1h01.



Le secrétaire de séance
Joseph HAYAR

